

Ministère des Affaires étrangères

ASSEMBLÉE DES
FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

BUREAU

MAI 2006

Centre de conférences internationales - 19, avenue Kléber — 75016 Paris

SOMMAIRE

VENDREDI 19 MAI 2006 - MATINEE

Ouverture de la séance sous la présidence de Monsieur Antoine VALENZA, premier Vice-Président	5
Mouvements intervenus au sein de l'Assemblée des Français de l'étranger	5
Désignation des membres des commissions administratives	5
Approbation du compte rendu de l'assemblée plénière de mars 2006	5
Point d'information technique sur les élections	6
<i>Questions-réponses</i>	8
Examen des questions orales et des questions d'actualité	27
<i>Questions orales</i>	27
Question n° 1 de Monsieur Claude CHAPAT, membre élu de la circonscription de Düsseldorf, relative aux visites des parlementaires à l'étranger	27
Question orale n° 2 de Madame Claudine SCHMID, membre élu de la circonscription de Berne, relative aux observations mentionnées au procès-verbal de la commission administrative de vote	28
Question orale n° 3 de Monsieur Jean BOTTAGISIO, membre élu de la circonscription de Caracas, relative à la perte de la nationalité française	29
Question orale n° 4 de Monsieur Jean-Pierre CAPELLI, membre élu de la circonscription de Berne, relative aux accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne	29
Question orale n° 5 de Monsieur Jean-Pierre CAPELLI, membre élu de la circonscription de Berne, relative aux certificats de vie	29
Question orale n° 6 de Monsieur Jean-Pierre CAPELLI, Jean-Jacques POUTRIEUX, Marceau KAUB, Serge VINET, membres élus de la circonscription de Berne, relative à l'abondement de la dotation des consulats de Genève	30
Question orale n° 7 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription de Vienne, relative à la taxe d'apprentissage	31
Question orale n° 8 de Madame Claudine SCHMID, membre élu de la circonscription de Berne, relative à la fixation du taux de participation dans les établissements conventionnés	31
Question orale n° 9 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription de Vienne, relative aux majorations familiales et à l'évolution des frais de scolarité	31
Question orale n° 10 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription de Vienne, relative au collège français de Kiev	31
Question orale n° 11 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription de Vienne, relative aux écoles à Bratislava	31

Question orale n° 12 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription de Vienne, relative à la période de transition pour la libre circulation des salariés dans l'Union européenne	31
Question orale n° 13 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription de Vienne, relative aux recrutés locaux à Moscou	32
Question orale n° 14 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription de Vienne, relative aux concessions à des sociétés privées dans les instituts français	33
<i>Questions d'actualité</i>	33
Suite du point d'information technique sur les élections	38

VENDREDI 19 MAI 2006 - APRES-MIDI

Ouverture de la séance sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Vice-Président ...	53
Projet d'ordre du jour de la session de septembre 2006	53
<i>Questions-réponses</i>	53
Questions diverses	65

ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
BUREAU PERMANENT DE MAI 2006

VENDREDI 19 MAI 2006

La séance est ouverte à 10 h 10 sous la présidence de Monsieur Antoine VALENZA, Premier Vice-Président de l'AFE.

**MOUVEMENTS INTERVENUS AU SEIN DE
L'ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER**

Monsieur le Président

Mes chers collègues, nous allons commencer nos travaux du bureau.

Sur l'ordre du jour que vous avez tous en main, nous avons donc au début : *Mouvements intervenus au sein de l'Assemblée* ; Aucun mouvement n'étant intervenu, il n'y a donc pas d'intervention.

DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES

Monsieur le Président

Désignation des membres des commissions administratives : pas de désignation. Nous allons donc passer directement à *l'Approbaton du compte rendu de l'assemblée plénière de mars 2006*.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DE MARS 2006

Monsieur le Président

Y a-t-il des observations ?

Madame Marie-Hélène BEYE, membre élu de la circonscription de Niamey

Je dois dire que j'ai été un petit peu surprise quand j'ai reçu l'ordre du jour de cette session et que je n'ai pas vu apparaître l'audition que nous avions sollicitée, lors de la réunion avec le collègue des Vice-Présidents, d'un fonctionnaire du ministère de l'Intérieur et d'un du ministère de la Justice à propos de la loi qui a été votée hier matin sur l'immigration.

Nous en avons d'ailleurs débattu assez longuement en séance avec les Vice-Présidents, puisque je crois qu'avec le Sénateur COINTAT, également le Sénateur CANTEGRIT, le Sénateur del PICCHIA, nous avons discuté sur les personnalités que nous pouvions auditionner. Et en assemblée générale par la suite il en a été également débattu et il me semblait qu'il avait été retenu qu'à cette session, nous écouterions donc ces deux fonctionnaires, de façon à ce qu'en septembre, nous puissions éventuellement débattre du sujet dans ses détails. Il avait même été question, je crois, si je ne me trompe, de faire à la session de mai un projet de résolution qui serait fonction de ce que nous aurions entendu. Alors je ne comprends pas pourquoi ce qui avait été décidé en collège des Vice-Présidents n'a pas été suivi d'effets à cette session.

Monsieur le Président

Je suis tout à fait d'accord avec vous sur ce que vous dites quant à ce qui a été débattu au collège des Vice-Présidents ; mais là je vais donner la parole à M. ROBION qui va vous répondre sur la question.

Monsieur Pierre ROBION, Secrétaire général de l'Assemblée des Français de l'étranger

Effectivement, lors de la dernière session, lors de la réunion du collège des Vice-Présidents élargi, il avait été prévu qu'une audition serait sollicitée

- d'une part, de membres du cabinet du Ministre de l'Intérieur, et
- d'autre part, je crois, du Président de la commission des Lois du Sénat.

Ces personnalités ont été approchées : elles n'ont pas donné suite à l'invitation.

Madame Monique CERISIER-BEN GUIGA, Sénateur représentant les Français établis hors de France

C'est un état de fait qui est quand même très ennuyeux, parce qu'il y a, aussi bien dans le projet de loi sur la validité du mariage à l'étranger — qui n'est pas encore définitif puisque je vous rappelle qu'il n'a pas été débattu au Sénat : quand une loi est passée à l'Assemblée nationale, c'est la petite loi, ce n'est pas la loi définitive ; et il n'y a qu'au Sénat que les Sénateurs des Français de l'étranger puissent nous faire entendre.

Sur un sujet comme celui-là, où la question du droit à la nationalité de nos conjoints est en cause, il était bon que l'Assemblée des Français de l'étranger se fasse entendre. Nous, Assemblée des Français de l'étranger, trouvons-nous normal que, pour obtenir la nationalité française, nos conjoints aient une durée de stage supérieure à celle des conjoints de Français résidant en France ? Car tout de même, on passe à 4 ans et à 5 ans pour nous.

D'autre part, sur un sujet comme l'immigration, des entraves sont quand même mises à la vie de famille qui nous concernent parce que imaginez que les pays dont les ressortissants vont être victimes pendant plusieurs années de l'impossibilité de mener une vie de famille en France nous appliquent la réciprocité : ce ne sera pas gai pour nous. Et cela a tendance à se faire, comme je l'entends derrière moi. La rétorsion, cela existe.

On peut donc être contre sur le principe et on peut être contre parce que, nous, nous sommes menacés. Nous sommes menacés dans notre droit à vivre en famille, dans notre droit de résider à l'étranger parce que même s'il n'existe pas de réciprocité législative ou réglementaire officielle, il y aura des rétorsions administratives : nous l'avons tous vécu dans les pays qui sont concernés.

Je crois qu'il serait bon que l'Assemblée des Français de l'étranger se fasse entendre. Ce n'est pas une affaire de partis ; et je sais que j'ai des collègues dans l'hémicycle sur d'autres bancs qui partagent, qui comprennent notre point de vue.

Monsieur le Président

Madame la Sénatrice, je suis tout à fait d'accord avec vous. Malheureusement, quand nous invitons un haut fonctionnaire et que celui-ci n'est pas disponible, il nous est difficile de faire différemment. En revanche, sur ce plan, nous partageons votre point de vue : c'est un sujet très important sur lequel nous devons nous exprimer. Maintenant, à quel moment allons-nous pouvoir le faire avec des interlocuteurs compétents ? Il faut trouver le moment qui conviendra. Je suis désolé, mais votre intervention est tout à fait bien reçue.

En l'absence d'autres demandes de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix l'adoption du compte rendu de l'assemblée plénière de mars 2006. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président

Nous allons donc passer au point d'information technique sur les élections, sujet qui nous intéresse tous.

POINT D'INFORMATION TECHNIQUE SUR LES ELECTIONS

Monsieur le Président

Monsieur le Secrétaire général, je crois que nous avons deux intervenants ?

Monsieur Pierre ROBION

Oui : M. ORTOLLAND et M. STERBIK ;

- M. ORTOLLAND est le chef du bureau des élections et
- M. STERBIK est responsable en particulier pour le vote électronique.

Monsieur Didier ORTOLLAND, Chef du bureau des élections

Nous allons juste faire un point sur le calendrier.

Nous avons eu le 9 mai ce que l'on a appelé la cérémonie de scellement et de remise des clés de dépouillement, c'est-à-dire que le système a été scellé sur le site technique du prestataire Expérian à Aix-en-Provence.

Deux personnes qui avaient été tirées au sort, Madame Danièle SEIGNOT et Madame Sophie MULOT, ont donc été désignées comme étant les assesseurs ayant les clés de dépouillement. Ces clés, qui sont des clés USB, leur ont été remises ; et il y a eu également une clé pour le Président du futur bureau de vote par voie électronique, qui est le Secrétaire général de l'AFE.

Par mesure de précaution, ont également été tirées au sort des clés de remplacement au cas où les précédentes seraient perdues. Les deux titulaires des clés USB ont donc reçu ces clés de remplacement qu'ils ont remises aux personnes qui ont été tirées au sort pour les remplacer au cas où leurs clés disparaîtraient.

Le système a également été scellé, et à partir de ce scellement du système, une nouvelle procédure a commencé :

- le 10 mai, le prestataire a procédé à des tests d'impression ;
- les 11 et 12 mai, les lettres de vote que les électeurs vont recevoir avec leurs identifiants ont été imprimées, mises sous pli, colisées, étiquetées, puis ont été expédiées à partir du week-end. Comme les délais sont assez courts, quand la valise le permettait, cela a été mis à la valise ; et quand la date de départ de la valise était trop éloignée, nous avons fait des valises spéciales pour que ces lettres de vote parviennent auparavant aux postes puis aux électeurs.

J'ai oublié de dire que la phase de préinscription s'est terminée le 2 mai : nous comptons un peu plus de 28 000 électeurs par voie électronique, ce qui fait une moyenne de 5,6 % des inscrits des pays pouvant voter par voie électronique ; parce que nous avons également pris un arrêté, qui a été signé le 4 mai et a dû paraître au *Journal officiel* hier, faisant la liste des pays dont les électeurs français ne pourront pas voter par voie électronique.

Cette liste comprend 14 pays ; il s'agit :

- de l'Arabie saoudite,
- de la Biélorussie,
- de la Birmanie,
- de l'Iran,
- du Laos,
- du Liban,
- de la Moldavie,
- du Népal,
- de l'Oman,
- de l'Ouzbékistan,
- du Pakistan,
- de la Syrie,
- du Turkménistan, et
- du Vietnam.

Au total, cela représente 20 000 électeurs qui ne pourront donc pas voter par voie électronique. Nous avons rencontré des problèmes en particulier pour quatre pays, essentiellement : Israël, le Liban, la Russie et la Chine.

En ce qui concerne *Israël*, c'est parce que le site du ministère de la Défense israélien explique très clairement que l'import et l'export de flux informatiques chiffrés sont soumis à autorisation : notre ambassade est donc allée auprès de l'autorité compétente demander une autorisation, qui a finalement été obtenue.

Pour le *Liban*, la situation est plus délicate parce qu'il n'existe pas de réglementation locale dans ce pays ; mais apparemment, les Syriens, en se retirant, ont gardé un certain contrôle, notamment de l'espace Internet : il a donc été jugé préférable sur place de ne pas voter par voie électronique au Liban.

En *Russie*, la situation est également un peu compliquée parce que l'autorité qui délivre l'autorisation est le FSB, le successeur de l'ex-KGB, qui était assez suspicieux et qui a fini par donner son autorisation il y a seulement quelques jours.

Enfin, en *Chine*, c'était également compliqué, mais les autorités chinoises ont dit qu'elles ne voyaient pas d'inconvénient à ce que ce vote puisse avoir lieu.

Cela ne concernera donc au total que 20 000 électeurs, qui seront privés de la possibilité de voter par voie électronique.

Les lettres de vote sont donc déjà parties ; j'ai là des modèles que je pourrais vous passer par la suite. Les personnes qui se sont déjà préinscrites devront faire valider leur inscription entre le 30 mai et le 6 juin.

Enfin, autre dernier point sur lequel nous avons travaillé : la mise en place d'une plate-forme d'assistance, qui se trouvera dans les locaux du prestataire, qui a l'habitude de ce genre de tâche puisqu'il s'occupe de traitements de cartes bancaires. Le personnel existe donc déjà, l'équipement également ; le personnel sera formé prochainement.

Un numéro vert universel, le 800.06.06.2006, sera mis en place et accessible pour les électeurs situés dans 34 pays parce qu'en fait, le numéro vert universel n'existe que pour 43 pays : ce sont des accords passés par France Télécom au niveau international ; et sur ces 43 pays, seuls 34 sont situés dans la série B, dont 17 de l'Union européenne. Les électeurs situés dans ces pays pourront appeler gratuitement depuis leur domicile la plate-forme d'assistance. Pour les autres pays, malheureusement, ils devront composer un numéro international, qui lui, ne sera pas gratuit.

Monsieur STERBIK, responsable du Comité technique sur le vote électronique

Mesdames et Messieurs, je voudrais juste ajouter un aspect technique à toute cette présentation qui vient d'être faite, en tant que responsable du comité technique. Le Département a mis en place un pilotage technique de cet ensemble, auquel participent plusieurs entités, dont

- le ministère de l'Intérieur,
- la DCSSI pour le volet sécurité, et bien sûr,
- le ministère des Affaires étrangères, qui sera présent sur la plate-forme pendant toute la période de vote, permettant ainsi de pouvoir contrôler le bon déroulement des opérations.

Nous avons à cet effet mis en place un certain nombre de règles, parce que nous avons, quant à nous, la conformité de la CNIL à assurer pour cette opération, et un contrôle et une vérification approfondis seront effectués.

A cet effet - et c'est une demande de la CNIL - nous avons mis en place un audit du système de la plate-forme. Cette plate-forme est actuellement scellée comme vient de le préciser M. ORTOLLAND. C'est ce scellement qui nous interdit pour l'instant toute modification. Par ce scellement et au travers de l'audit, nous allons effectuer la validation du système dans son ensemble, ainsi que sa sécurisation et son principe de fonctionnement.

Cet audit va durer 15 jours et sera également présent pendant la période de vote elle-même. C'est pour nous un gage de sécurité très important, et nous nous permettrons de revenir vers vous pour vous présenter concernant ces opérations techniques ce que l'audit nous permettra de constater ou pas quant à la conformité avec les recommandations de la CNIL.

Dans ce comité technique qui n'a pas encore été complètement finalisé, si parmi vous des personnes peuvent être intéressées par ces aspects — mais qui doivent être bien sûr validées par le bureau de l'AFE, nous avons la possibilité de pouvoir affecter des observateurs à cette opération.

Sachant que l'observation réelle se fera sur la plate-forme d'Expérian à Aix-en-Provence. Mais nous avons également la possibilité d'avoir la retransmission de l'intégralité des opérations qui se dérouleront donc du 30 mai au 6 juin, ici même dans une salle du Centre de conférences internationales, où nous allons voir un renvoi complet de toutes opérations techniques sur des tableaux de bord, qui nous permettront d'avoir la supervision intégrale des opérations en temps réel de chaque vote. Vous avez donc la possibilité de le voir soit à Paris directement, soit à Aix-en-Provence ; mais il faut que, dans ce comité technique, ce soient des personnes représentatives intéressées et validées par votre bureau.

Merci beaucoup.

QUESTIONS-REponses

Madame Martine SCHOEPNER, membre élu la circonscription de Stuttgart

Nous sommes tous au courant. Juste un petit point concernant les envois, parce que je voulais vous parler du tableau que vous venez de nous remettre : c'est un chiffre relativement faible pour les inscriptions par Internet. Mais vous savez qu'il y a eu quand même quelques ratés concernant les envois, par exemple sur les noms de jeune fille : beaucoup de personnes n'ont toujours rien reçu, malgré le deuxième envoi. Je voulais donc le signaler.

Ce que je remarque dans ce tableau - et j'aimerais bien que ce soit corrigé parce que je suppose que vous allez vous servir des chiffres - c'est que je vois par exemple que Francfort compte 12 %, presque 13 % d'inscrits, mais 0 pour Düsseldorf et Hambourg, parce que Francfort a tout comptabilisé. Or, vous ne calculez pas le pourcentage sur l'ensemble des électeurs, mais simplement sur les électeurs qui dépendent de Francfort : il faudra donc peut-être rectifier. Et la question est la suivante : où sont comptés ceux de Sarrebruck ?

Monsieur Didier ORTOLLAND

Je suis tout à fait d'accord avec vous. Je ne connaissais pas ce tableau ; il a été fait par CXI, par un poste de gestionnaire : effectivement, les électeurs de Sarrebruck et de Düsseldorf sont agrégés à ceux de Francfort, comme ceux d'Anvers et de Liège sont agrégés à ceux de Bruxelles. Mais si vous voulez, je dois avoir là les chiffres pour Sarrebruck et Düsseldorf : de mémoire, il y en a à peu près 600 à Francfort.

Madame Martine SCHOEPPNER

Seulement une toute petite chose : autant que je sache, on a intégré ceux de Sarrebruck à Francfort, alors que ceux de Sarrebruck font partie de la circonscription de Munich.

Monsieur Didier ORTOLLAND

Oui, ils font partie de la circonscription de Munich, mais c'est le poste de Francfort qui gère effectivement. C'est pareil pour Hambourg qui est également intégré à Berlin. C'est pour cela que, dans ce tableau, il y a les cases où est inscrit 0, mais cela ne représente pas les réalités. Je n'ai pas le tableau avec moi, mais je pourrai vous le communiquer. C'est pareil pour Cracovie et Varsovie.

Monsieur le Président indique à Madame Martine SCHOEPPNER qu'elle va donc recevoir les informations qu'elle souhaite. Puis il donne la parole à Monsieur Bernard CARIOT.

Monsieur Bernard CARIOT, membre élu de la circonscription de Stuttgart

En fait, la première question que je voulais poser rejoignait celle de Madame SCHOEPPNER : effectivement, nous voudrions savoir ce qu'il en est, en particulier de ceux de Sarrebruck qui font partie de la circonscription sud.

La deuxième question vient un peu compléter ce qu'a dit Madame SCHOEPPNER également : il s'agit des identifiants : à quel nom vont-ils être envoyés ?

Monsieur Didier ORTOLLAND

Pour cette histoire d'adressage, il existe une espèce de moulinette qui n'a pas été utilisée lors du premier envoi, qui permet d'aller chercher le nom courrier déclaré par l'électeur. Nous avons donc effectué un deuxième envoi pour tous les noms courrier qui étaient distincts du patronyme, et cet envoi a dû normalement parvenir aux personnes.

Pour l'adressage des lettres dites de vote, nous utiliserons le nom courrier. J'ai d'ailleurs vu sur les listes qui sont sorties qu'il figure normalement le nom d'épouse : c'est envoyé au nombre d'épouse ou au nom courrier quand celui-ci est distinct.

Monsieur Bernard CARIOT

D'accord ; je comprends bien, et c'est ce que je pensais que vous alliez faire. En revanche, sous quel nom se sont inscrites ces personnes ? Vont-elles recevoir les identifiants ? Parce qu'un certain nombre de personnes les ont quand même reçus : mon épouse par exemple — nous sommes connus là où nous sommes — les a reçus dès le premier envoi sous son nom de jeune fille.

Monsieur Didier ORTOLLAND

Le nom choisi pour la préinscription n'est pas fondamental : ce qui est fondamental, c'est le NUMIC qui est personnel à l'électeur. Si le NUMIC est bon, il n'y a donc pas de problème entre le patronyme officiel et le nom courrier.

Monsieur Bernard CARIOT

Très bien, merci. Et puis, la dernière question portait sur le n° 0.800. Vous nous dites que cela fonctionne dans beaucoup de pays ; personnellement, je sais qu'à chaque fois que j'essaie de joindre une administration française depuis l'Allemagne, cela ne passe jamais.

Monsieur STERBIK

Attendez : ne mélangeons pas tous les numéros 0.800 ; il en existe toute une palette. Votre question est tout à fait pertinente parce que l'on a souvent tendance à penser que le 0.800 est gratuit.

Monsieur

(Hors micro) Le 0.800 ne marche pas à l'étranger.

Monsieur STERBIK

Je comprends tout à fait votre réaction. Je m'en tiens pour ma part à ce que France Télécom nous a indiqué.

Monsieur Bernard CARIOT

Je vous comprends, mais justement, vous parlez de France Télécom. Je possède un appartement de vacances en France équipé d'une ligne téléphonique que je coupe quand je ne suis pas là : eh bien sur le formulaire que l'on vous envoie pour la remettre en place, il n'y a qu'un n° 800 ; eh bien ce n° 800, qui est pourtant bien de France Télécom, ne peut être atteint depuis l'Allemagne.

De la salle

(Divers réactions et commentaires.)

Monsieur

On ne peut pas de l'étranger atteindre un poste 800.

Monsieur STERBIK

C'est normal. C'est normal : les 0.800 sont gérés selon un certain protocole. Vous avez des 0.800 à 0.850...

Monsieur le Président

On se calme.

Monsieur STERBIK

Excusez-moi, je vais tenter une explication : le 0.800 est un numéro par définition normalement gratuit. Mais son mode opératoire est national : tant que vous êtes en France, le 0.800 fonctionne. Il peut être payant, accessoirement ; cela peut arriver : il existe des 0.810, 0.820, qui sont des services également payants : c'est donc faussement gratuit.

Dès que vous quittez le territoire national, c'est terminé ; et c'est valable pour tous les pays du monde. Vous allez en Amérique du Nord : le 1.800, valable uniquement au Mexique, au Canada et aux États-Unis, cela va ; dès que vous sortez, cela ne fonctionne plus. C'est pareil en Europe : les 0.800 peuvent fonctionner de manière internationale s'il existe des accords de réciprocité entre France Télécom et les différents opérateurs de chaque pays.

C'est ce que nous avons passé actuellement, et c'est pour cette raison que cela s'appelle un NVU (numéro vert universel) : des accords de réciprocité sont passés entre chaque opérateur de chaque pays et France Télécom.

Donc, quand vous appellerez en Allemagne à ce n° 0.800.06.06.2006 — nous avons d'ailleurs eu la chance d'avoir un numéro assez parlant, puisque c'est celui de la date d'élections —, vous composerez le 00.33.800.06.06.2006 (pour l'Allemagne). Ce numéro, par son appel, va vous permettre de pouvoir sortir du pays dans lequel vous êtes, parmi les 34 qui ont été prévus. En effet, le mode de paiement est partagé entre le territoire national et le pays : nous allons avoir en charge une somme assez importante à payer en frais de communication fixes liés aux accords de fonctionnement entre France Télécom et les différents pays acceptant le fonctionnement du numéro vert.

C'est une très grande différence entre un numéro vert standard national, que vous pouvez utiliser, comme tout un chacun, lorsque vous avez besoin d'appeler, parce que beaucoup d'entreprises s'en servent, et un numéro pour lequel il existe des accords de réciprocité de fonctionnement avec les opérateurs de tous les pays. Et c'est dans ce cadre que nous nous trouvons.

Je ne l'ai pas encore testé car il vient juste d'être commandé : il a été mis en place le 15 mai, il n'y a donc que 4 jours de cela. Je vais demander à mes collègues dans les postes de l'essayer : j'ose espérer qu'il fonctionnera.

Mais il s'agit d'un mode opératoire qui n'a rien à voir avec le 0.800 standard dont vous en avez l'habitude. Et il est normal que, lorsque vous quittez le territoire national, vous n'avez plus la faculté habituelle de l'appeler. Pourquoi ? Parce qu'il y a la charge de l'opérateur local, qui, quand il voit un n° 0.800, se demande à qui il s'adresse pour pouvoir le payer : il y a donc forcément un blocage immédiat. Alors que, quand on a une convention telle que celle que nous venons de passer, on l'a effectivement ; mais cela a un coût.

Monsieur Bernard CARIOT

Merci de votre réponse. Mais en plus, sur les documents sur lesquels vous allez imprimer ce numéro, indiquez donc un numéro normal ; parce que, si le 0.800 ne fonctionne pas, il serait gênant d'être obligé d'appeler la *hot-line* de France Télécom pour pouvoir passer un coup de fil.

Monsieur STERBIK

C'est toujours l'éternel paradoxe entre vouloir offrir un service qui soit le moins coûteux possible pour l'appelant et un numéro par derrière, qui lui en revanche risque d'être assez cher parce que, si on vous indique un numéro, qui est celui d'Expérian à Aix-en-Provence, qui sera un 04 quelque chose (depuis l'Allemagne, il faudra donc composer de mémoire le 00.33.4 puis ensuite le chiffre), vous allez avoir une facturation plus importante, et d'abord à votre charge ; alors que si vous appelez le 00.33.800.06.06.2006, vous n'aurez alors pas de frais.

Monsieur Bernard CARIOT

Je suis bien d'accord avec vous : c'est très bien. Mais pour le cas où votre système non payant ne marcherait pas, il ne serait quand même pas mal que nous ayons un système payant à notre disposition.

Monsieur STERBIK

Je comprends tout à fait.

Monsieur le Président

Avez-vous tous bien noté ce numéro important ? Et nous allons le vérifier : nous verrons bien si cela fonctionne.

Monsieur STERBIK

Le numéro est effectivement rappelé dans la lettre de vote ; et l'on précise aussi les préfixes.

Monsieur Marc VILLARD, membre élu de la circonscription de Bangkok

J'ai plusieurs questions, que l'on a regroupées, et d'abord une concernant le tableau : le tableau que vous nous avez remis aujourd'hui indique comme nombre d'électeurs ayant choisi le vote électronique 28 138, alors qu'hier, sur le site de l'AFE, on pouvait trouver 28 626, ce qui représente une différence de 2 %.

Monsieur Didier ORTOLLAND

La différence porte sur les électeurs de Beyrouth parce que, effectivement, quand nous avons lancé le processus, nous ne savions pas quelle serait la liste des pays dans lesquels on pourrait effectivement voter par voie électronique.

Pour ne pas préjuger du résultat, le consulat général à Beyrouth a quand même envoyé des lettres aux électeurs, et la différence, ce sont en fait les 488 électeurs de Beyrouth que nous sommes obligés de retirer de la liste puisque le vote électronique n'y sera pas possible. Ces personnes dont nous avons effectivement l'adresse électronique seront informées individuellement par le consulat général du fait qu'on leur a proposé de voter par voie électronique mais que malheureusement, on a pu constater par la suite que ce n'était pas possible. La différence vient donc essentiellement de là.

Il y a également un petit cas précis : c'est l'électeur de Tachkent, qui se trouve aussi dans la même situation, puisqu'à Tachkent, une personne s'est inscrite pour le vote électronique, qui sera informée personnellement du fait qu'elle ne pourra pas le faire. La différence vient donc de là.

Le chiffre exact est 28 138.

Monsieur Marc VILLARD

C'est cela : c'est ce qui figure sur le tableau d'aujourd'hui, ce qui est *up to date*. J'ai toute une série d'autres petites questions.

Un certain nombre de pays sont soumis exclusivement au vote par correspondance : nous avons la Serbie et le Monténégro ; y en a-t-il d'autres ? Dans notre compréhension,

... *soumis exclusivement au vote par correspondance*

signifie qu'ils n'ont aucun autre choix.

Monsieur Didier ORTOLLAND

Le cas de la Serbie est un cas particulier : il se pose en fait un problème concernant la circonscription consulaire de Belgrade, parce que les autorités locales considèrent que le Kosovo doit en faire partie et que nous défendons une position divergente. A cause de cela, le centre de vote de Belgrade n'a pas été recréé, et nous préférons, pour éviter les problèmes avec les autorités locales, que les gens votent par correspondance parce que l'on ne peut pas ouvrir de bureau de vote dans les locaux.

Il existe également un autre cas comparable, qui est celui de Taïpeh.

Monsieur Marc VILLARD

Excusez-moi, j'ai encore quelques questions : j'en ai regroupé un certain nombre.

Nous comprenons donc qu'un vote par correspondance qui aurait été effectué, c'est-à-dire l'enveloppe remise au consulat, bloquerait automatiquement le vote par Internet ?

Monsieur Didier ORTOLLAND

La situation est un peu différente : la personne qui va voter par Internet, comme le vote Internet a lieu auparavant, apparaîtra sur la liste d'émargement.

Monsieur Marc VILLARD

Notre ordre était celui inverse : quelqu'un qui voterait d'abord par correspondance.

Monsieur Didier ORTOLLAND

Si une personne a décidé qu'elle votait par correspondance et qu'elle le fait effectivement, la liste d'émargement que recevra le poste aura déjà un préémargement au vote électronique.

Si la personne s'est déjà préinscrite pour le vote électronique et qu'effectivement elle ne vote pas électroniquement, quand elle se présentera sur place, la mention "vote électronique" n'apparaîtra pas : elle pourra donc quand même voter.

Si une personne s'est déclarée pour le vote par correspondance postal, et qu'elle vote par voie électronique, elle ne pourra voter que par voie électronique.

En fait, c'est donc la liste d'émargement, que recevra le poste et qui portera cette mention établie "vote électronique", qui fera la différence.

Monsieur Marc VILLARD

Si l'on comprend bien, il n'y a pas de priorité : c'est-à-dire que le premier vote influera sur la liste d'émargement, qui conditionnera le second.

Monsieur Didier ORTOLLAND

Oui. Les personnes ont totale liberté pour choisir leur mode de vote, quelle que soit la formule qu'elles aient choisie pour l'instant.

Monsieur Marc VILLARD

Question technique : est-il obligatoire de s'inscrire et de voter par Internet à partir du même ordinateur ? Parce que l'intérêt du vote électronique, c'est justement de pouvoir voter à peu près n'importe où à partir d'un ordinateur.

Monsieur STERBIK

Il n'y a pas de contrainte technique particulière, sauf d'avoir un navigateur et un ordinateur compatible avec le système. Vous pouvez, dans la période de préinscription, utiliser un système et un ordinateur, et pendant la période de vote en utiliser un autre, qui au passage d'ailleurs testera votre configuration pour voir si vous êtes tout à fait apte à pouvoir voter en fonction de l'environnement de travail. Mais il n'existe pas la contrainte particulière d'une machine dédiée.

Monsieur Marc VILLARD

Sur les listes d'émargement, pendant combien de temps après la clôture du scrutin la liste d'émargement, y compris la liste du vote électronique, est-elle consultable ? Et par qui ?

Monsieur Didier ORTOLLAND

Combien de temps est-elle consultable après le vote ?

Monsieur Marc VILLARD

Oui ; la liste d'émargement. Et par qui ?

Monsieur Didier ORTOLLAND

Le dépouillement est public : donc toutes les personnes présentes peuvent la consulter.

Monsieur Marc VILLARD

Mais après : combien de temps après peut-on avoir accès à la liste ? Je lis les questions que j'ai : n'essayez pas de m'en faire poser d'autres que je n'ai pas.

Monsieur Didier ORTOLLAND

Vous parlez de la liste d'émargement le 18 juin ? Pas le 12 ?

Monsieur Marc VILLARD

Oui, le 18, à la fin, après le scrutin.

Monsieur Didier ORTOLLAND

Honnêtement, je ne sais pas : il faut que je vérifie si la liste d'émargement n'est pas détruite après. Non : le poste doit la conserver. Peut-on la consulter... ?

Monsieur Pierre ROBION

Elle est conservée pendant les délais de recours.

Monsieur Didier ORTOLLAND

Il y a la période de recours ; mais après, elle reste dans les archives du poste.

Monsieur Marc VILLARD

Alors je vais juste poser une dernière question et après vous reprendrez la parole. Je voudrais poser une question qui concerne notre zone, où nous avons découvert, et sans en être informés officiellement, que notre matériel électoral (donc celui de la liste ADFE) n'était pas distribué parce que le matériel de la liste UFE n'était pas arrivé dans les délais.

Nous ne sommes pas en train de poser la question d'un éventuel recours. Ce qui ne nous paraît pas normal, c'est que personne n'ait été officiellement informé de cet état de fait, et que quand nous avons posé la question sur place, nous avons obtenu des réponses totalement dilatoires.

Alors, qu'en est-il ? Comment du matériel peut-il être admis après la date du 4 mai ? Pourquoi ? Et pourquoi n'en sommes-nous pas informés ?

Si on nous avait simplement informés en nous disant qu'était survenu un problème technique, que le matériel arriverait plus tard, et en nous demandant si nous étions d'accord pour que le matériel soit envoyé dans son ensemble quand tout serait arrivé, nous aurions bien évidemment répondu oui. Mais pourquoi ne sommes-nous pas informés ? Pourquoi a-t-il fallu x relances pour savoir que le matériel qui aurait pu être expédié à partir du 4 mai ne le sera que le 18 ?

Monsieur Serge MUCETTI, Sous-Directeur de l'administration Consulaire et de la protection des biens

Je regrette effectivement que vous n'ayez pas été informés. Notre préoccupation était basement financière, qui consistait à ne pas envoyer plusieurs documentations aux électeurs en ordre dispersé. Mais effectivement, il aurait été nécessaire que les postes préviennent la liste qui avait déposé son matériel à temps du fait que nous enverrions cela un petit peu plus tard quand tout serait parvenu, et que nous l'enverrions dans des délais permettant aux gens de le recevoir à temps pour pouvoir voter.

Monsieur Marc VILLARD

Nous sommes tous bien d'accord là-dessus. Mais il y avait quand même un texte qui stipulait que le matériel électoral devait être mis à disposition des postes avant le 4 mai. Or, les postes nous répondent qu'ils ne peuvent pas envoyer notre matériel parce qu'ils n'ont pas reçu celui de l'UFE. Il y a quand même quelque chose qui cloche.

Alors, pourquoi ? Quelle est la raison qui fait que l'UFE peut envoyer son matériel après le 4 mai ? Nous pouvons comprendre toutes les raisons que vous avez, mais on pourrait au moins nous le dire.

Monsieur Serge MUCETTI

Je vais vous le dire.

Monsieur Marc VILLARD

Merci.

Monsieur Serge MUCETTI

Je vais vous le dire, et c'est extrêmement clair. Nous sommes souvent victimes - et je le déplore - de concours de circonstances. L'attitude de l'administration dans tout le processus électoral est de veiller à une stricte égalité des candidats.

Néanmoins, nous organisons une élection, cela ne vous a pas échappé, à l'échelle planétaire, et nous sommes soumis à un certain nombre de contraintes. Effectivement, vous avez raison, les circulaires devaient être déposées à une date et à une heure données. Il se trouve que plusieurs listes, et représentant tous les courants de pensée qui parcourent l'Assemblée, n'ont pas été déposées au jour et à la minute donnés. Cela, c'est un premier point. Il s'agissait de listes et bulletins de vote. En général, le retard a été de 1 ou 2 jours : cela n'a pas porté préjudice à la diffusion de la documentation. Cela, c'est le premier point. C'est le moins important mais il fallait le signaler en introduction.

Le deuxième point, c'est que les listes et les bulletins de vote déposés dans certains postes ne peuvent pas être acheminés par des moyens postaux sûrs directement aux postes destinataires : il faut donc passer par la...

De la salle

(Très courte remarque.)

Monsieur Serge MUCETTI

Il faudra réfléchir ; il faudra réfléchir à ce système qui est atrocement compliqué. Mais il faut donc utiliser la valise diplomatique. Or, même si tous les plis sont déposés dans un poste au départ en même temps, ils peuvent ne pas être traités en même temps à Paris et prendre la même valise : même si nous avons donné des instructions extrêmement précises aux services de la valise, dans certains cas les plis contenant les circulaires de telle liste sont partis par telle valise, et les plis contenant les circulaires d'autres listes sont partis par la valise suivante.

Quand il s'agit de hiatus de ce type en Europe, à l'arrivée, cela ne fait pas grande différence : en général, c'est de l'ordre de 2 ou 3 jours. Mais pour Kuala Lumpur, cela a fait plus d'une semaine. Je suis tout à fait d'accord avec vous. Et nous avons appelé la valise et Kuala Lumpur tous les jours à partir de votre message pour vérifier les choses.

Troisième observation : il ne s'agit pas pour l'administration de faire intervenir des calculs financiers pour savoir combien coûte l'envoi de telle ou telle circulaire. Mais l'envoi du matériel électoral peut permettre de dissocier l'envoi de circulaires. On peut très bien admettre, à la limite, que le matériel électoral ne comporte pas toutes les circulaires immédiatement ; cela permet de procéder à un envoi complémentaire. Et vous voyez que là, l'administration consent à une dépense supplémentaire.

Simplement, ce que nous ne pouvons pas faire, c'est ne pas envoyer tous les bulletins de vote en même temps ; sinon, le vote par correspondance est faussé. L'électeur qui recevrait simplement 3 circulaires et 3 bulletins de vote dans une circonscription alors qu'il y a 4 listes pourrait, s'il vote immédiatement, n'avoir qu'un choix limité ; et dans ce cas, effectivement, il y aurait un cas d'annulation au contentieux des élections. Ma préoccupation ne porte donc pas sur l'envoi de circulaires car nous arriverons toujours à les envoyer ; elle porte sur les bulletins de vote ; et en l'occurrence, nous ne pouvions pas les envoyer.

Nous le déplorons, mais je crois qu'il nous reste encore 1 mois devant nous : les électeurs pourront faire leur choix en toute connaissance de cause, calmement. Puisque maintenant, nous sommes rassurés et nous savons que depuis hier d'ailleurs — nous avons rappelé Kuala Lumpur — les circulaires et tout le matériel sont arrivés, que la mise sous pli a commencé hier et devrait être achevée aujourd'hui. Je vous donne donc une information tout à fait récente.

Mais il ne s'agit pas d'instaurer des régimes dérogatoires ; il ne s'agit pas de favoriser telle ou telle liste, ce n'est pas notre dessein : c'est tout simplement de faire en sorte que tout le matériel électoral comporte au minimum, pour respecter l'égalité des candidats, les éléments permettant à l'électeur de se prononcer en toute connaissance de cause.

Encore une fois — et cela me donne l'occasion de vous le dire parce que je l'ai déjà dit lors de notre réunion —, il nous faudra en tirer les enseignements. Je ne parle pas du vote électronique qui ne me concerne pas directement, ou en tout cas dont je n'assume pas la responsabilité première ; mais pour ce qui est des opérations de vote classique, il y aura un certain nombre de modifications à apporter au dispositif qui n'est absolument pas satisfaisant.

On ne peut pas raisonner à l'étranger comme on raisonne, vous le savez bien, en France ; on ne peut pas organiser les élections à l'étranger comme on les organise en France. L'envoi de circulaires dans des circonscriptions par exemple comme celles de Moscou ou de Sydney est chose extraordinairement compliquée. Nous ne sommes pas sûrs que, dans toutes les circonscriptions consulaires qui composent la circonscription électorale, on recevra en même temps et dans les mêmes conditions le matériel électoral.

Voilà les précisions que je voulais vous apporter.

Monsieur Marc VILLARD

Je vous remercie de ces précisions. Juste deux choses avant de conclure : dans la réflexion que vous mènerez, vous pouvez intégrer que le matériel électoral pour notre zone Bangkok-Asie du Sud-Est en ce qui concerne notre liste, envoyé par un transporteur privé depuis le Vietnam, est arrivé dans tous les postes dans les 72 heures. Et à mon avis, à un coût nettement inférieur à celui qu'aurait engendré la valise, qui aurait nécessité des transferts par Paris.

Monsieur Serge MUCETTI

Vous avez raison : il y a toute une réflexion à mener là-dessus.

Monsieur Marc VILLARD

Et le dernier point : ce que nous regrettons le plus dans cette affaire, c'est que le chef de poste de Bangkok ne nous ait pas informés par *mail*, simplement pour nous prévenir qu'il y avait du délai, qu'il ne fallait pas que nous nous posions de questions pour savoir pourquoi cela avait disparu, qu'ils attendaient simplement le reste du matériel ; et c'était terminé. Parce que nous avons eu des questions de nos amis sur place pour savoir pourquoi notre matériel était là et pas l'autre, etc. Cela nourrit des discussions qui ne sont pas intéressantes, alors que ça aurait pu...

Monsieur Serge MUCETTI

Vous avez raison. Je ne peux pas parler pour notre collègue de Bangkok, mais, nous, nous avons agi : dès que vous nous avez alertés, nous avons essayé de prendre des mesures, dans un souci de traçabilité parce qu'il n'est pas facile de retrouver une valise entre Bangkok et Paris, pour la localiser exactement. Ce n'est pas simple et finalement, nous avons réussi à la trouver.

Monsieur Marc VILLARD

DHL, c'est très facile : vous le suivez sur Internet.

Monsieur Serge MUCETTI

Attention, ne me poussez pas sur ma pente ! Sinon, il y a longtemps que l'on n'utiliserait plus la valise diplomatique.

Madame Marie-Claire SIMON, membre élu de la circonscription de Bruxelles

Je reviens au vote électronique. J'ai bien compris qu'à Bruxelles, il y avait 2 860 Français inscrits pour ce vote : il n'y a rien à Anvers ni à Liège parce qu'en effet, tout a été comptabilisé à Bruxelles. Pourrions-nous connaître le nombre de votants à Liège et à Anvers ?

Monsieur Didier ORTOLLAND

Oui, je vous le transmettrai également. De mémoire, je crois que c'est autour de 600. Mais malheureusement, je n'ai pas le tableau avec moi ; je pensais l'avoir pris, mais comme je suis parti rapidement, je l'ai oublié.

Madame Marie-Claire SIMON

Vous pouvez donc nous l'envoyer à Bruxelles. Merci.

Monsieur Didier ORTOLLAND

Tout à fait.

Madame Marie-Dominique MIER-GARRIGOU, membre élu de la circonscription de Stuttgart

Le numéro affiché est-il maintenant le bon ? Parce que tout à l'heure, vous avez dit 00.33.800.06.06.2006 ; et là, c'est 806.

Monsieur STERBIK

Votre question est tout à fait pertinente est importante : les numéros sont sur 10 chiffres.

Le préfixe habituel donné est toujours 0.800, qui est un terme générique ; mais en fait, dans ce cas, le 0.800 est en fait le 0.806.

Madame Marie-Dominique MIER-GARRIGOU

Il fallait mieux le préciser parce que sinon, nous ne serions pas arrivés à avoir ce numéro.

Monsieur STERBIK

Non : sinon, vous auriez 12 chiffres après.

Monsieur le Président

Nous allons donc le faire rectifier. Très bien.

Monsieur Robert Denis del PICCHIA, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Écoutez, je voudrais seulement faire une petite réflexion, et puis peut-être poser une question. Je crois que cette réunion a été utile ; vous vous souvenez que, la dernière fois, nous ne savions pas si nous allions tenir le bureau ou pas : je vois que c'est très important, avant d'une élection, d'avoir une réunion de bureau puisque nous en profitons pour faire un peu le bilan en ce qui concerne les élections.

Il est vrai qu'il y a des erreurs, que des problèmes surgissent un peu partout : écoutez, mes chers collègues, d'habitude, cela arrive régulièrement et souvent.

La question est de savoir comment améliorer tout le système parce que je crois qu'à chaque élection, on avance pour améliorer le système parce que l'on s'aperçoit qu'il y a quelque chose qui ne fonctionne pas.

Alors j'étais en train de me demander s'il ne serait pas utile, après ces élections, c'est-à-dire en septembre, octobre ou novembre — nous aurons le temps —, de créer un comité de travail entre l'administration et les représentants des élus parce que je crois que l'administration fonctionne et essaie de faire de son mieux — et nous l'en remercions —, mais l'expérience des élus sur le terrain est à mon avis quelque chose d'extrêmement important ; et je crois que vous auriez besoin de cette expérience.

Cette réunion permet de dire des choses et d'avancer ; mais je crois qu'il faudrait faire un travail plus continu, de façon à préparer tranquillement, pour dans 3 ans un meilleur fonctionnement des élections. Alors c'est valable pour Internet, mais c'est valable aussi pour le fonctionnement normal. Je crois que c'est une proposition qui me semblerait être intéressante pour notre assemblée.

Et puis pour terminer, je voudrais poser une petite question toute simple avec deux choses. Le numéro : c'est très bien, Messieurs, que vous nous donniez le numéro maintenant ; et c'est très bien que la question soit soulevée. Sauf que, nous sommes là, la moitié ne votent d'ailleurs pas puisqu'ils sont peut-être dans une autre zone.

Ce qui est intéressant, ce sont les électeurs. Et ce qui aurait été intéressant, c'est que les électeurs aient eu communication de ce numéro avant l'inscription pour le vote Internet, parce que c'est peut-être à ce moment qu'ils ont rencontré des problèmes.

Et à ce sujet je voudrais signaler que je connais déjà pas mal de cas de personnes qui m'ont fait part de la difficulté à entrer sur le site de *diplomatie.gouv.fr* pour l'inscription. J'en ai fait moi-même l'expérience, j'ai essayé sept ou huit fois, et même dix pendant deux jours : je n'y suis pas parvenu ; j'ai dû téléphoner à mon fils qui était en France pour que lui m'inscrive. Et ce n'est pas au bout du monde : c'est en Autriche, et vraiment pas loin de Vienne.

Des personnes n'ont pas pu entrer sur *diplomatie.gouv.fr* ; et c'est un peu dommage. Je ne sais pas à quoi cela tient, si c'est au site ou au système : je ne le sais pas. Mais j'ai l'impression que pas mal de gens n'ont pas pu s'inscrire à cause de cela. Nous reparlerons de tout cela plus tard : c'est trop tard maintenant. Mais je voulais seulement vous le signaler. Merci.

Monsieur le Président

Je crois que Monsieur MUCETTI voulait répondre.

Monsieur Serge MUCETTI

Je voudrais simplement répondre à Monsieur le Sénateur del PICCHIA, qui me rejoint dans la proposition que j'avais déjà faite et que je viens de rappeler : effectivement, il faudra tirer les enseignements de cette élection. Mais il faut les tirer à chaud parce qu'après, on oublie, et nous nous retrouverons dans 3 ans plongés dans les mêmes affres. Mon idée est donc justement qu'un texte puisse être présenté au bureau de décembre pour aller assez vite, en mettant à profit la session pour constituer un tout petit groupe de travail très nerveux et très réactif, qui pourrait présenter ses propositions — l'administration en a aussi — pour améliorer le système, cela donc dans la perspective du bureau de décembre.

Monsieur le Président

Très bien ; merci beaucoup. Je crois que cette idée est effectivement à retenir.

Madame Joëlle GARRIAUD-MAYLAM, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Si quelques autres personnes veulent parler sur ce point avant moi, je leur laisse volontiers la parole. Je voudrais bien évidemment souscrire à la proposition de Robert del PICCHIA et à la vôtre, Monsieur MUCETTI, et surtout insister sur le fait que nous devrions, dès à présent, une fois cette élection terminée, travailler non seulement sur ce vote électronique, mais surtout sur l'information.

Parce qu'à chaque élection, nous rencontrons le même problème : nous souffrons d'un manque d'information considérable. Nous avons des Français qui reçoivent des documents sur le vote Internet sans savoir même ce qu'est l'Assemblée des Français de l'étranger, et c'est le cas surtout en particulier dans les très grands postes qui comptent beaucoup de Français.

A ce sujet, je voudrais informer l'Assemblée : vous savez que je vous avais envoyé la copie d'une note que j'avais rédigée à sa demande pour le Ministre des Affaires étrangères justement sur ces problème de communication, et la réponse a été faxée à mon bureau ce matin ; d'où mon retard. C'est une réponse assez positive, et je crois qu'en particulier, il y a un point qui est important.

Bien évidemment, il souscrit à la nécessité d'informer RFI et TV 5. Sur ce point, je voudrais vous informer — je l'ai déjà fait par e-mail — que TV 5 avait accepté, donc à ma demande, de faire une campagne d'information avec réalisation de spots civiques qui sont en train d'être terminés : nous aurons peut-être la possibilité de le voir cet après-midi, mais ce n'est pas sûr ; sinon, ce sera terminé lundi, et en milieu de semaine, je devrais pouvoir vous annoncer les horaires de diffusion.

En revanche, ce qui me paraît très important, et je cite le Ministre :

Je prends note de l'engagement du représentant du Gouvernement lors du débat intervenu au Sénat le 12 mai 2005, et mes services se mettront en rapport avec ceux du Ministre en charge de l'audiovisuel afin d'évoquer avec lui les moyens devant être mis en oeuvre pour améliorer l'information de nos concitoyens résidant à l'étranger.

Cela répond à une préoccupation importante : lors de ce débat du 12 mai relatif à la fusion des listes électorales, j'avais présenté un amendement soutenu par la commission des Lois et son Rapporteur Christian COINTAT, mais qui n'a pas été accepté par le Gouvernement, concernant l'obligation de campagnes civiques pour l'information des Français à l'étranger.

Je rappelle que tout le monde en France a droit à ces campagnes d'information civique : c'est écrit dans les textes de loi, malheureusement pas en ce qui concerne les Français de l'étranger. Par exemple les Conseillers des prud'hommes ont eue un énorme budget concernant la communication de leurs élections, tandis que nous absolument rien : nous travaillons avec des bouts de ficelle. Pour TV 5, c'est exactement ce qui s'est passé : c'est uniquement par contact personnel, et ce n'est pas normal. Il faut que nous disposions d'un texte ; il faut que nous puissions avancer sur ce sujet sinon, nous allons continuer dans ce sens et nous constaterons toujours une abstention croissante, et je ne crois pas que ce soit au service ni de la démocratie, ni de l'Assemblée des Français de l'étranger.

(Applaudissements.)

Monsieur Didier LARTILLEUX, membre élu de la circonscription de Rome

Y a-t-il quelqu'un dans cette salle qui se souvienne du pourcentage des électeurs en 2003 aux États-Unis qui se sont inscrits sur Internet ? 16 % ? J'essayais simplement de faire une petite comparaison. Je trouve que 6 ou 7 %, ce n'est pas énorme ; mais je pense qu'il faut aller de l'avant, parce que petit à petit, même si le système est compliqué, il va forcément rentrer dans les moeurs.

Je pense que beaucoup d'électeurs ont considéré toutes les phases un petit peu compliquées ; et puis, ils ont comme d'habitude souvent lu un petit peu en diagonale et oublié les délais ; et je pense que la question des délais d'inscription est plutôt relativement importante.

Je pense qu'il y a aussi autre chose : je crois que, dans les listes électorales que les candidats reçoivent, si dans le futur ils pouvaient avoir les adresses électroniques, ce serait quand même mieux parce que ceux qui votent par Internet ont déjà a priori

une adresse électronique, connaissent déjà un petit peu le système ; et si les candidats pouvaient justement solliciter encore plus cette inscription, je pense que cela donnerait certainement un taux de participation au vote *on line* nettement supérieur.

Autre chose, et je m'écarte du vote électronique : des électeurs dans la ville de Rome ont reçu des enveloppes où il manquait des bulletins de vote, c'est-à-dire que tous n'étaient pas là. J'ai pris contact avec la section consulaire de l'ambassade, qui est d'ailleurs extrêmement coopérative, qui m'a répondu que c'était impossible, qu'ils avaient organisé toute une chaîne pour les mettre dans les enveloppes, etc.

Je comprends que cela peut être dû soit à une erreur au moment de l'ouverture de l'enveloppe, soit effectivement une erreur au départ. La seule question que je pose est la suivante : que peut-on dire à ces personnes ? Parce qu'aller leur donner comme réponse qu'elles devraient passer au consulat prendre un bulletin de vote en plus si elles doivent voter par correspondance me paraît un petit peu léger.

Je me dis que, si cela concerne ma liste, je vais leur envoyer personnellement des bulletins de vote. Mais je trouve que, quand un électeur n'a pas reçu d'enveloppe ou qu'il n'en a reçu qu'une partielle, un simple coup de téléphone ou un simple message courriel pourrait permettre à la section consulaire dans le cas présent de Rome de renvoyer le papier manquant parce que sinon cela me paraît créer un peu une injustice.

La dernière question concerne le vote par correspondance. On m'a dit — mais je ne sais pas si c'est vrai — qu'à Florence, depuis qu'il n'existe plus de centre de vote, tous les électeurs de Florence ont été considérés comme pouvant ou devant voter par correspondance. Mais au départ, des personnes disaient qu'elles n'avaient pas du tout entrepris la démarche et, les délais étant passés, demandaient quoi faire : on leur donnait pour réponse qu'elles devaient aller à Rome chercher les papiers.

Florence-Rome, c'est 320 km : il est évident que ne vont pas être nombreux ceux qui vont prendre le train, même s'il existe un train rapide reliant Florence à Rome, pour aller chercher des papiers.

Ma question est la suivante : les Consuls honoraires, et il y en a quand même pas mal en Italie, ne pourraient-ils pas disposer au moins simplement des papiers ? A charge ensuite aux personnes de les remplir puis de les renvoyer aux centres de vote de Rome, de Naples, de Milan, de Turin, etc.

J'en ai terminé : merci.

Monsieur le Président

Très bien ; je crois que Monsieur MUCETTI souhaite vous répondre.

Monsieur Serge MUCETTI

Oui, sur les trois points.

Concernant votre première question, la réponse est particulièrement facile à faire, puisqu'une loi organique récente prévoit que désormais, les adresses électroniques des électeurs figureront sur la liste électorale : les candidats qui auront donc communication de la liste pourront utiliser les adresses électroniques des électeurs.

Un deuxième point : il y a peut-être eu des difficultés à Rome, mais combien de personnes ont signalé le manque de bulletins de vote dans le matériel qui leur a été envoyé ? S'agit-il de quelques personnes, d'une dizaine, d'une trentaine, d'une centaine ?

Monsieur Didier LARTILLEUX

Quelques personnes.

Monsieur Serge MUCETTI

On peut supposer que c'est une erreur de manipulation. Il faut donc voir avec le poste, trouver des solutions pragmatiques, souples, simples et intelligentes.

Monsieur Didier LARTILLEUX

Mais c'est ce que j'ai fait. Je n'en fais pas du tout une polémique. J'ai dit qu'il s'agissait de quelques personnes. Mais il est évident que quand cela vous concerne, que cela concerne la liste que vous conduisez, que des personnes vous téléphonent en vous invitant à faire attention parce que certaines enveloppes..., vous vous interrogez. Mais ce sont quelques personnes.

Monsieur Serge MUCETTI

C'est peut-être une erreur, parce qu'à Rome, il y a un nombre d'électeurs particulièrement élevé, et je suppose que toutes les personnes qui ont participé à la mise sous enveloppe ont parfois peut-être oublié un bulletin.

Il n'y a pas d'obstacle naturellement à ce que l'électeur confronté à cette situation prenne contact avec le poste pour lui demander une nouvelle série de bulletins de vote, afin de ne pas trahir le secret du vote en demandant un bulletin : car si l'électeur demande un bulletin, c'est en général qu'il avait l'intention de voter pour cette liste ; sinon, il ne le signalerait pas. Ce n'est pas sûr, mais à ce moment-là, ce sont des parnassiens du droit électoral.

Troisième point : c'est un élément à inclure dans la réflexion dont nous parlions tout à l'heure à la faveur de l'intervention du Sénateur del PICCHIA. Pour l'instant, les Consuls honoraires ne sont pas dans le jeu électoral de l'élection AFE.

De la salle

(Bref commentaire.)

Monsieur Serge MUCETTI

Cela, c'est autre chose. Quand je dis le jeu électoral, je veux parler de représentants de l'administration intervenant dans les opérations. Aujourd'hui, le texte du décret est clair : la personne qui n'avait pas fait le choix de voter par correspondance au 31 décembre de l'année et qui, pour toutes sortes de raisons - prévisibles, en tout cas - ne pourra pas se présenter en personne le jour du scrutin, doit se présenter auprès de l'ambassadeur ou du chef de poste consulaire personnellement ; le texte est ainsi rédigé : il ne parle pas des Consuls honoraires. Il faudra le prétoire à l'avenir sans doute.

Monsieur le Président remercie Monsieur Serge MUCETTI donne la parole à Monsieur Jean-Yves LECONTE.

Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription de Vienne

Premièrement, concernant la lettre qui a été envoyée aux Français pour les informer du vote électronique, j'ai reçu beaucoup d'appels de personnes qui me demandaient si elles devaient le faire ou si elles étaient réellement bien inscrites pour pouvoir voter par correspondance. Il me semble donc qu'à l'avenir, il serait bien que, quand on donne cette information sur la possibilité de voter électroniquement, de signaler que la personne est déjà personnellement inscrite par correspondance, pour que les gens ne se posent pas de questions de ce point de vue.

Deuxième observation : on a vu concernant un certain nombre d'envois — et je vous rends hommage quant à ce que vous avez dit tout à l'heure sur la valise diplomatique, parce qu'effectivement à Moscou se posait le problème du dédouanement des envois ; et d'ailleurs, en Arménie, les circulaires ne sont pas encore toutes arrivées — les conséquences que pouvaient avoir les Consulats d'influence, avec des envois de matériel électoral dans le poste de Cracovie par exemple, alors qu'il fallait que cela reste à Varsovie. Et même pire : on commence à voir des personnes vivant dans la circonscription et devant voter à Cracovie être inscrites sur les listes de Varsovie ; c'est-à-dire qu'en fait, pour voter en personne, une ou deux personnes — erreurs peut-être - sont inscrites au centre de vote de Varsovie alors qu'elles sont encore dans la circonscription consulaire de Cracovie. C'est donc un problème lié au fait qu'il ne reste plus qu'un seul poste pour tenir la liste électorale.

Troisième question : il y a quand même eu effectivement beaucoup de problèmes pour s'inscrire, et la question à nouveau est la suivante : entre le moment où l'on s'inscrit à nouveau définitivement et le moment où l'on votera, cela doit-il être systématiquement du même ordinateur ? Et deuxièmement, un ordinateur dans un café Internet là où se trouvent pas mal de Français pourra-t-il servir à voter à plusieurs personnes ou non ?

Enfin, dernière question relative au problème en Serbie. Je le mesure bien ; toutefois, il y a 25 votants, 25 inscrits au Kosovo, qui effectivement est inscrit dans Skopje. Pour ces 25 votants, on a trouvé une solution pour cette année, mais pas pour l'année prochaine pour l'élection présidentielle : il faut donc trouver une solution pour l'année prochaine, et ne pas empêcher les 500 Français de Serbie de voter dans leur consulat parce que, par principe, on crée un problème pour 20 personnes au Kosovo.

Monsieur Serge MUCETTI

S'agissant de la rédaction de la lettre qui annonçait le vote électronique, je veux bien que nous soyons encore plus clairs. Mais dans cette lettre que j'ai sous les yeux, on donnait la possibilité aux Français de se connecter au serveur *Electis, qui leur permettait à la fois de choisir le vote électronique et d'avoir connaissance de leur situation électorale. Il n'y avait donc qu'un clic supplémentaire à faire pour aller sur la page qui leur indiquait s'ils avaient choisi le vote personnel ou le vote par correspondance.

Monsieur Jean-Yves LECONTE

Et quand on n'a pas Internet ?

Monsieur Serge MUCETTI

Ceux qui faisaient le choix de voter par vote électronique ?

Monsieur Jean-Yves LECONTE

Ceux qui ne savent pas s'ils sont inscrits par correspondance ou pas, que font-ils ? Ils n'ont pas Internet et ils nous téléphonent.

Monsieur Serge MUCETTI

Ils n'ont peut-être pas Internet, mais ils ne l'ont pas non plus sur leur lieu de travail ?

Monsieur Jean-Yves LECONTE

Beaucoup de gens n'ont pas nécessairement Internet : il y a des personnes retraitées, des personnes qui ont besoin de téléphoner ailleurs, etc. Tout le monde n'est pas connecté.

Monsieur Serge MUCETTI

Non, mais le serveur que nous avons mis en place était un serveur qui justement, palliait ces insuffisances ainsi que l'incertitude ou l'oubli des électeurs. Il est aussi dommage qu'ils n'aient pas cherché à utiliser le serveur Electis qui leur donnait cette indication.

Monsieur Jean-Yves LECONTE

Concernant la lettre précisant le code NUMIC, j'ai dû recevoir quatre ou cinq appels de personnes qui ne comprenaient pas ce qui était dit et comment il fallait procéder : elles me l'ont renvoyée en me demandant de le faire à leur place. La relation avec l'ordinateur n'est pas la même pour tout le monde.

Monsieur Serge MUCETTI

Attendez, la question que vous posez soulève deux aspects...

Monsieur Jean-Yves LECONTE

Il y a des personnes de plus de 60 ans et qui ont donné la lettre à leurs petits-enfants (*réactions*), etc.

Monsieur Serge MUCETTI

Oui, bien sûr. Nous avons choisi des termes particulièrement simples, et que nous considérons comme faciles à comprendre : apparemment, nous n'avons pas réussi dans tous les cas.

En ce qui concerne Cracovie et Varsovie, soyons clairs concernant les consulats d'influence : il existe toujours deux listes électorales ; même si elles sont tenues par un seul poste, ce sont bien deux listes électorales. Il faudra que vous m'indiquiez les exemples que vous avez signalés, parce que ce n'est pas tout à fait normal.

En ce qui concerne le Kosovo, raisonnons élection par élection : nous avons trouvé une solution cette année ; nous verrons pour l'année prochaine.

Monsieur Jean-Yves LECONTE

Et sur l'utilisation d'un ordinateur par plusieurs personnes et d'un ordinateur différent entre l'inscription et le vote réel, c'est-à-dire entre les deux phases qui vont bientôt se dérouler, ainsi que la possibilité d'aller dans un café Internet avec un ordinateur qui serait utilisé par plusieurs personnes ?

Monsieur STERBIK

Si je comprends bien votre question, c'est l'utilisation d'un même ordinateur ou d'un ordinateur différent entre la phase de préinscription et celle de l'inscription n'a pas d'importance : vous pouvez tout à fait aller dans un cybercafé, puisque le système en lui-même est analysé pour le moment du vote ; vous n'êtes pas attaché à l'appareil sur lequel vous auriez pu lancer votre préinscription, et donc l'inscription ensuite.

Et il est impératif que vous utilisiez la même adresse électronique : le système étant scellé, vous ne pouvez pas en changer.

De la salle

Ce n'est pas ce qui est écrit.

Monsieur STERBIK

Je sais, je l'ai effectivement remarqué : dans la présentation faite au sein d'ailleurs des deux sites de France diplomatie et de celui de l'AFE, une erreur s'est glissée. Je l'ai constatée effectivement hier, et j'ai demandé à l'opérateur de la corriger.

Votre remarque est donc tout à fait pertinente : l'adresse électronique doit rester absolument la même entre celle que vous avez donnée pour la préinscription et celle que vous allez utiliser à l'inscription. C'est impératif, puisque le système étant scellé actuellement, on ne peut plus changer cette adresse électronique.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.

Monsieur Guy SAVERY, membre élu de la circonscription de Rabat

Je tiens d'abord à féliciter et à remercier l'ensemble du Ministère pour s'être investi dans cette opération nouvelle, semée d'embûches, et que nous sommes là pour essayer d'améliorer et non pas de critiquer ; je suppose que c'est dans cet esprit que nous sommes venus ici. Et bravo pour tout ce qui est fait dans ce sens pour améliorer le nombre de votants.

Seulement, je voudrais faire une petite remarque ; et si elle n'est pas justifiée, vous me le dites tout de suite. Sur les listes que vous nous avez fait parvenir, on distingue deux colonnes :

- celle du vote électronique et
- celle du vote par correspondance.

Dans les votes par correspondance, a-t-on exclu les votes électroniques ? Vous allez voir pourquoi.

Je prends un exemple. En supposant que les deux listes se complètent, ce qui serait logique, je prends l'exemple de Londres, où on compte 100 % de votants par correspondance (ce qui est d'ailleurs magnifique car je ne savais pas que des consulats pouvaient avoir des inscriptions à 100 % par correspondance) : en ajoutant ce chiffre de 2 159 à 103 votes électroniques, on arrive à un total de 2 262, c'est-à-dire supérieur au nombre d'inscrits. Ce qui est valable également pour Genève, où l'on constate une différence de 613 personnes.

Je voulais donc simplement savoir comment on pouvait obtenir ces résultats. C'est le premier point, pour Monsieur Francis HUSS.

Deuxièmement, je tiens quand même à poser la question, et en particulier à Monsieur BARRY DELONGCHAMPS, en ce qui concerne les améliorations qui ont été apportées aux logiciels mis à la disposition des consulats.

Je pense que vous êtes bien sûr au courant que les listes mises à la disposition et des consulats et par exemple des Conseillers que nous sommes restent incomplètes du fait que, sauf erreur de ma part, les personnes qui n'ont pas renouvelé à temps à leur carte consulaire sont automatiquement radiées par le logiciel.

C'est-à-dire que les listes ne sont pas complètes. Et c'est un problème que nous rencontrons — je prends cet exemple : je ne suis pas partie prenante dans ces élections, mais on prépare l'avenir — en tant que responsables d'îlots : on constate que des gens se trouvent dans une ville et que, malheureusement, ils sont radiés du fait que c'est l'ordinateur qui le commande ; ce n'est pas la faute de l'agent consulaire.

C'est donc un problème important ; et peut-être cela peut-il rentrer dans le cadre des personnes qui ne sont pas contactées, du fait qu'elles ne figurent peut-être pas non plus sur la liste électorale, ou du moins ne sont même plus connues des consulats.

C'était une simple remarque que je voulais faire ; mais bravo pour tout ce que vous avez fait jusqu'à maintenant.

Monsieur le Président invite Monsieur Serge MUCETTI à répondre.

Monsieur Serge MUCETTI

Je peux répondre sur deux points. Pour Andorre, pourquoi y a-t-il 100 % ? C'est très simple ; je vous l'ai d'ailleurs expliqué la dernière fois. Il se trouvait qu'à Andorre, il y avait une liste de centre de vote mais un délégué à l'Assemblée des Français de l'étranger nommé ; c'est la première fois que les Français d'Andorre vont voter pour l'Assemblée des Français de l'étranger.

Il a donc fallu constituer, en quelque sorte, la partie de la liste qui allait leur permettre de voter à l'AFE. Nous avons envoyé un courrier à la fin de l'année dernière à tous les électeurs d'Andorre leur indiquant la chose suivante : désormais, vous allez pouvoir voter au suffrage universel pour désigner vos représentants à l'Assemblée des Français de l'étranger ; et, sauf indication contraire de votre part, nous vous inscrirons au titre du vote par correspondance, pour pouvoir ensuite atteindre le

meilleur taux prévisible de participation possible — je crois que nous en avons parlé avec le Sénateur del PICCHIA également : c'est ce que nous avons dit et nous l'avons fait.

S'agissant maintenant de la question des radiations, je l'ai évoqué aussi la dernière fois : vous savez que nous travaillons encore avec un logiciel totalement obsolète, que l'on appelle en code AFE 2, qui va être remplacé avant la fin de l'année par un logiciel de la famille RACINE et qui ne permettra plus cette radiation automatique.

Les radiations et les inscriptions sur les listes électorales dépendent des commissions administratives locales et de la commission nationale, et non pas d'un logiciel informatique.

Il se trouve que la plupart des commissions administratives concernées par le vote de l'AFE cette année ont tenu compte de cet élément et l'ont inclus dans leur réflexion et leur travail de préparation.

Lorsque cela n'a pas été le cas et qu'on nous l'a signalé, l'administration a demandé au tribunal d'instance du premier arrondissement de Paris de réinscrire ces personnes. Je peux d'ailleurs vous donner le chiffre puisqu'il est éloquent : malgré tout, on a pris 778 décisions judiciaires de réinscription sur les listes électorales, précisément parce que nous avons voulu tenir compte de cette particularité du système informatique. Qui d'ailleurs fonctionne depuis 20 ans, depuis 1984 : c'est le système qui prévaut. C'est-à-dire que, chaque année, les commissions administratives ne s'en sont pas rendu compte, mais le mécanisme de radiation que tu évoquais fonctionne, ce qui signifie que des électeurs passent chaque année à la trappe ; et les commissions administratives ne s'en sont pas aperçues depuis 1984.

Monsieur Guy SAVERY

Je m'excuse. Simplement, puisque vous parlez des modifications du logiciel, peut-être est-ce hors sujet, mais je profite de l'occasion : quand on saisit l'adresse, il serait souhaitable de dissocier deux cellules différentes, pour que l'on puisse ensuite appeler les deux cellules en même temps, de mettre par exemple "3, rue" et le nom de la rue, ou "3, place" et le nom de la place, etc. parce que, pour l'ilotage, ce serait très intéressant d'appeler par le nom des rues, et cela présenterait un avantage pour les consulats. C'est tout simplement une petite remarque technique.

Monsieur Serge MUCETTI

Petite remarque technique dont nous avons déjà tenu compte par anticipation. Dans le logiciel tel qu'il fonctionne aujourd'hui, c'est un défaut que nous dénonçons ; on veut toujours que tous les postes du monde appliquent les mêmes règles de la même façon, les logiciels exactement de la même façon, alors que cela ne correspond pas aux réalités locales : dans certains pays, on indique le numéro de la rue avant et la localisation après, tandis que dans d'autres c'est différent ; dans certains, on indique le code postal à tel endroit... Désormais, chaque poste libellera l'adresse selon les usages locaux dans le logiciel.

En outre, le logiciel permettra de libeller aussi l'adresse en caractères d'écriture locale, comme ce sera le cas au Japon, en Inde, en Chine, en Russie, etc. ; car aujourd'hui, le logiciel, aussi curieux que cela puisse paraître, n'enregistre que les caractères latins.

Monsieur Robert Denis del PICCHIA

Je voulais dire un mot pour compléter ce qu'il a dit : et tout simplement, c'était le seul moyen, parce que les gens n'avaient pas le temps de venir s'inscrire pour savoir s'ils votaient par correspondance ou pas.

J'en profite, Monsieur MUCETTI, pour dire une chose qui serait beaucoup plus simple — que nous avons connue dans le passé, qui a évolué, que l'on a changée ; mais revenons à un système tout simple : toutes les personnes inscrites sont en même temps inscrites pour voter par correspondance ; et celles qui ne le désirent pas peuvent le signaler au consulat. Comme cela, il n'y aura plus de problèmes. On les avertit seulement : vous êtes inscrite ; cela signifie que vous êtes inscrite aussi pour voter par correspondance ; mais comme vous avez la possibilité de ne pas figurer sur la liste électorale (puisque vous avez 1 mois pour écrire que vous ne voulez pas y figurer), c'est la même chose pour le vote par correspondance. Je crois que ce serait tellement plus simple. Nous en parlerons justement dans le comité du travail : je crois que ce serait une réforme vraiment nécessaire ; comme cela, nous n'aurions aucun problème.

Monsieur le Président

Tout à fait, très bien.

Madame Monique MORALES, membre élu de la circonscription de Madrid

Beaucoup de questions ont été posées, mais excusez-moi, je vais reposer celle de l'ordinateur. Donc, à partir de la confirmation de l'inscription et du vote, c'est là que l'on nous a écrit (un Sénateur nous a envoyé une communication), disant qu'il fallait voter à partir du même appareil ; sinon, il risquait d'y avoir incompatibilité. Aussi, je voudrais véritablement la

certitude que c'est nécessaire, ou non. A partir de la confirmation de l'inscription, donc des deuxième et troisième opérations, faut-il voter à partir du même appareil ?

Monsieur STERBIK

Vous avez tout à fait raison : il y a une différence entre la préinscription...

Madame Monique MORALES

On n'en parle pas, de cela.

Monsieur STERBIK

... qui était sur un site du Ministère, et l'inscription et le vote, qui sont sur le site de l'entreprise Expérian.

Madame Monique MORALES

Voilà.

Monsieur STERBIK

On a donc des interfaces différentes, et des modes opératoires également. Le point que vous citez porte sur la période d'inscription et ensuite celle de vote : il est effectivement important de conserver le même appareil pendant cette période.

Madame Monique MORALES

Enfin ! Merci, Monsieur : ça y est, les choses sont claires. Alors les membres d'une même famille possédant chacun leur adresse électronique pourront-ils utiliser le même appareil ?

Monsieur STERBIK

Oui, tout à fait : nous avons autorisé une adresse électronique identique pour plusieurs personnes ; le système ne fait pas de distinction sur ce critère (*réactions et commentaires dans la salle*).

On parlait de l'adresse électronique. L'ordinateur peut aussi être le même, puisque de toute façon, chaque personne a quand même un identifiant séparé. Au moment de l'inscription, vous utilisez votre identifiant et votre courrier électronique ; si le courrier électronique est le même, vous avez quand même une différence d'identifiant : cela n'empêche donc pas de pouvoir procéder à l'opération de vote. Et peu importe l'appareil utilisé.

J'ai peur qu'il existe effectivement une confusion entre la procédure elle-même et la machine que vous utilisez : pour la période d'inscription et celle du vote, la machine que vous utilisez doit rester la même.

Madame Monique MORALES

C'est-à-dire, si je prends un exemple — j'ai été institutrice : il me faut un exemple —, je confirme mon inscription chez ma voisine : entre le 6 et le 12 juin, il faudra que j'aille voter chez ma voisine, depuis son ordinateur à elle. Est-ce bien cela ?

Monsieur STERBIK

Oui, exactement (*brouhaha et commentaires dans l'assemblée.*)

Madame Monique MORALES

Ce sont les questions que l'on nous pose, parce que le courrier...

Monsieur le Président invite ses collègues à écouter parce qu'il s'agit d'un sujet très important, à traiter avec grand intérêt.

Madame Monique MORALES

Si quelqu'un n'a pas été mis au courant de ce problème et va voter à travers un autre appareil :

- Son vote sera-t-il refusé ?

- Cela apparaîtra-t-il sur l'écran ? Ou bien

- Son vote passera-t-il quand même mais sera considéré comme nul au moment du dépouillement ?
Car c'est important.

Je reprends. Si une personne qui ne serait pas au courant, va confirmer son inscription sur un ordinateur et, au moment de voter, vote à travers un autre appareil :

- Son votera-t-il refusé ?
- Passera-t-il dans l'ordinateur pour se voir annuler au moment du dépouillement ? Dans ce cas, elle ne pourrait pas voter ailleurs parce qu'elle serait persuadée d'avoir voté.
- Ou bien quelque chose apparaîtra-t-il sur l'écran, signifiant que le vote est refusé, etc. ?

Monsieur STERBIK

Non, le vote ne sera pas refusé.

Madame Monique MORALES

Il sera donc validé ? Toute la discussion d'avant ne sert donc à rien ?

Monsieur STERBIK

En fait, la recommandation d'utiliser le même ordinateur vous permet d'acquérir la certitude que le vote se déroulera correctement, puisque nous avons testé au préalable votre équipement, la machine en elle-même.

Cela signifie que, pendant la période d'inscription et celle de vote, si vous changez de machine, il faudra à nouveau tester le système pour obtenir la garantie que vous puissiez voter.

Si vous faites une opération, qui peut être extrême, c'est-à-dire si vous passez d'un système situé chez vous ensuite à un autre situé dans un cybercafé pour une autre raison, vous vous retrouvez dans la situation où il faut à nouveau tester le système pour valider votre vote.

L'opération en elle-même n'est pas un bloquant. Mais le test effectué est assez lourd, des contraintes physiques sont installées sur l'ordinateur que vous utilisez. Il n'est donc non pas obligatoire, mais fortement recommandé, d'utiliser la même machine, tout simplement parce que cela vous évitera la procédure de revalidation de l'ensemble de votre équipement pour pouvoir voter.

Madame Monique MORALES

Autrement dit, ce que nous pouvons faire, c'est recommander fortement de voter à travers le même appareil ?

Monsieur STERBIK

Écoutez, habituellement, on utilise souvent la même machine. Il est vrai que, de facto, nous sommes partis du principe de dire que c'était la même machine ; c'est préférable d'utiliser la même, tout simplement pour le test du système.

Madame Monique MORALES

Pour des raisons de sécurité.

Monsieur STERBIK

Pour des raisons de sécurité.

Madame Monique MORALES

J'ai d'autres questions à poser. Une question toute bête : il a été envoyé à partir d'un poste une circulaire pour les votes par correspondance stipulant que l'enveloppe d'identification, c'est-à-dire la deuxième enveloppe (puisque la première contient le bulletin de vote), devait être glissée non pliée dans une troisième enveloppe.

Cela signifie qu'il va falloir acheter une enveloppe spéciale parce que ce sont des enveloppes standard et l'enveloppe d'identification ne rentrera alors pas dans une enveloppe normale standard : cela signifie qu'il faudra acheter une autre enveloppe.

Permettez-moi de vous dire que ceci est dissuasif, parce que la personne qui n'aura pas l'enveloppe où elle pourra glisser son enveloppe d'identification ne va pas aller en acheter une autre.

D'autre part, j'ai déjà entendu des Consuls me dire qu'ils ne voyaient pas très bien comment ils allaient refuser la validité d'un vote parce que l'enveloppe d'identification serait pliée. Je voudrais donc quand même avoir une précision et savoir si les enveloppes pliées seront tout de même admises.

Ensuite, en ce qui concerne le traitement des votes par correspondance : lorsque ceux-ci arrivent, par qui sont-ils traités dans les postes consulaires ? Y a-t-il une seule personne qui s'en occupe ? Y en a-t-il plusieurs, suivant en plus le nombre d'inscrits ? Comment s'effectue le contrôle de l'arrivée des votes par correspondance ?

Pour ce qui est des bureaux de vote décentralisés, peut-on en connaître le nombre exact et savoir dans quelles circonscriptions ils sont, bien entendu ?

Lorsque les centres de vote décentralisés existent - ce sont souvent des antennes consulaires -; les responsables auront-ils du matériel de vote pour que les personnes qui ne seront pas présentes le 18 juin puissent aller le retirer ?

Il y a d'ailleurs concrètement en Espagne un bureau de vote décentralisé qui n'est pas antenne consulaire, mais est consulat honoraire : on a dit tout à l'heure qu'il n'y aurait pas de matériel de vote. Mais pour les autres qui sont des antennes consulaires, y aura-t-il du matériel de vote ?

Monsieur Serge MUCETTI

Concernant les enveloppes pliées, il est vrai que c'est une indication classique que l'on porte. Mais je voulais chercher le format de l'enveloppe d'identification, qui normalement, doit permettre qu'elle puisse être introduite dans une enveloppe standard. Il faut que je le vérifie : je ne peux pas vous répondre maintenant à la tribune ; je verrai cela avec vous.

En ce qui concerne le nombre de personnes qui traitent les votes par correspondance, elles sont au moins - et ma réponse vaudra à peu près pour tous les postes - déjà 2 : c'est-à-dire
- d'abord celle qui est au bureau du courrier, qui reçoit les plis, et qui va donc séparer les plis électoraux, ceux qui concernent les votes émis par correspondance, du reste du courrier ;
- ensuite, ces plis seront traités par l'agent chargé par le chef de poste de suivre les opérations électorales.
Cela en fait déjà 2.

Je suppose que, dans les grands postes, comme ceux de Genève, de Londres ou de Bruxelles, les opérations doivent sans doute être sectorisées d'un point de vue géographique pour être plus efficaces, et il y aura donc un plus grand nombre de personnes.

Pour les bureaux décentralisés, j'étais en train de chercher la réponse, et je vous la donnerai tout à l'heure.

Pour ce qui est du matériel de vote, comme je compulsais mes notes, je n'ai pas bien entendu votre question sur le quatrième point.

Madame Monique MORALES

Concernant les bureaux de vote décentralisés, dans les antennes consulaires, où il y a donc des fonctionnaires, ceux-ci auront-ils du matériel pour pouvoir le donner aux personnes qui viendraient en retirer, ne pouvant être présentes le 18 juin pour voter par correspondance ?

Monsieur Serge MUCETTI

Le jour du scrutin, il y a du matériel de vote en quantité suffisante pour que les personnes qui se présentent puissent voter.

Madame Monique MORALES

Pour la personne qui ne serait pas présente le 18 juin et qui viendrait retirer le matériel pour voter par correspondance, dans les antennes consulaires, y aura-t-il du matériel ?

Monsieur Serge MUCETTI

S'il s'agit d'une antenne consulaire, il y en aura. Mais s'il s'agit d'une agence consulaire, il n'y en aura pas.

Madame Monique MORALES

Merci.

Monsieur le Président

Très bien. Merci beaucoup. Mes chers collègues, s'il vous plaît : j'ai encore des demandes de prise de parole de Francis HUSS, Monsieur GIRAULT, Monsieur Paul CLAVE, Madame CAPIEU, Monsieur John MAC COLL, Monsieur CHAPAT, Monsieur CAPELLI. Nous avons déjà débordé sur l'horaire, et nous sommes obligés de passer aux questions orales.

Monsieur Francis André HUSS, membre élu de la circonscription de Madrid

Je voulais parler du téléphone : c'est important.

Monsieur le Président

S'il vous plaît, s'il vous plaît je vous demande... Je ne peux pas... Je suis obligé d'arrêter sur ce sujet ; sinon, nous n'allons pas nous en sortir. Je vous demande, et en accord avec nos interlocuteurs, de reprendre ce sujet qui est très important cet après-midi à 16 h 30 dans les questions orales : je ne peux pas faire autrement.

Monsieur Francis André HUSS

Je vais être très court, parce que je ne suis pas là cet après-midi : ce téléphone est faux. C'est tout ce que je voulais dire ; j'aurais voulu être positif mais les téléphones sont faux.

Monsieur le Président

Je suis désolé, je ne peux pas faire autrement : j'ai un horaire à respecter ; des questions sont inscrites.

On le supprime s'il est faux (*réaction dans la salle*), et c'est tout : supprimons alors l'écran. Voilà ; et j'ai répondu à votre question.

Maintenant, pour le reste des personnes ayant des questions à poser sur ce sujet important, il sera repris à 16 h 30 jusqu'à 20 h, 21 h : après, nous avons tout le temps.

Donc maintenant, si vous le voulez bien, nous passons aux questions orales et d'actualité.

La séance se poursuit sans pause sous la présidence de Monsieur Antoine VALENZA, Premier Vice-Président de l'AFE.

Monsieur le Président

Nous passons donc à l'examen des questions orales. Vous ne les avez pas encore ? Mes chers collègues, nous pouvons quand même commencer.

EXAMEN DES QUESTIONS ORALES ET D'ACTUALITE

QUESTIONS ORALES

Question n° 1 de Monsieur Claude CHAPAT, membre élu de la circonscription de Düsseldorf, relative aux visites des parlementaires à l'étranger

Monsieur le Président

Monsieur CHAPAT est-il là ?

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS, Directeur des français à l'étranger et des étrangers en France

J'ai fait vérifier moi-même cette affaire : il en ressort que l'on peut difficilement demander à un chef de poste d'inviter des gens à une manifestation qu'il n'organise pas. Cela ne se fait pas d'inviter les gens chez les autres. On pourrait lui reprocher de ne pas avoir invité les Français, ou bien entendu un Conseiller, un élu, à une manifestation qu'il organise chez lui à l'occasion de la

présence d'un parlementaire. Mais lui reprocher de ne pas inviter des gens ailleurs, à l'extérieur... Ce serait l'inverse qui serait curieux. Personnellement, cela ne m'arrive pas d'inviter des gens à dîner chez quelqu'un d'autre. Donc...

De la salle

(Réactions.)

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Non, mais la question de fond est là. Et je dois dire que la réponse a été mûrement pesée. Elle l'a été parce que la réponse du Consul général a été sortie de son contexte : c'était une réponse tout à fait complète, qu'il eût été utile de faire figurer *in extenso* dans la question ; je dirais que cela aurait été plus complet ; et je pèse mes mots.

La réponse de l'administration, c'est donc est qu'effectivement, *expressis verbis*, ce qui est cité de la réponse du Consul général est un peu malheureux. Ce qui est cité. Mais sur le fond, je maintiens que, pour une manifestation organisée à l'extérieur, dans des conditions totalement privées, je ne vois pas comment on peut demander à un fonctionnaire représentant de l'État d'y inviter les gens. Franchement, en regardant bien les instructions, je crois que c'est la bonne réponse.

Monsieur le Président

Monsieur CHAPAT, vous qui êtes le rédacteur ?

Monsieur Claude CHAPAT, membre élu de la circonscription de Düsseldorf

Je suis quand même un petit peu étonné de votre réponse parce qu'il s'agissait tout de même de réunions publiques, auxquelles assistait le Consul général ; et c'était sous le couvert de cette personne.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Non, non ; non ! Non.

Monsieur Claude CHAPAT

Je ne sais pas si c'était une réunion privée dans la mesure où c'était dans un établissement public, un lycée en l'occurrence, en la présence du Consul général, à laquelle n'étaient conviés que certains Conseillers de l'Assemblée des Français de l'étranger, et à laquelle on avait expressément demandé à certains de ne pas être présents.

Madame Monique CERISIER-BEN GUIGA, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Monsieur le Directeur, nous savons que l'on invite chez soi et pas chez les autres, et que l'on n'invite pas à la place des autres ; nous ne sommes pas totalement béotiens, idiots.

Le problème est que certains consuls respectent scrupuleusement l'obligation de réserve - j'ai pu le constater dans mes déplacements -, tandis que d'autres se laissent piéger ou se montrent plus ou moins vigilants quand il s'agit de personnes avec lesquelles ils ont des sympathies politiques.

Et je ne trouve pas normal qu'à l'occasion de la visite de tel Sénateur, on ne fasse à peu près rien, ce qui est la norme en période électorale, mais que huit jours après ou trois jours avant, pour tel autre, on profite de la tenue d'une réunion consulaire, etc., pour que le Sénateur arrive juste opportunément juste le bon jour : et dans ce cas, il a droit à participer à un grand cocktail. Ce n'est pas normal ; cela ne va pas.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Je ne pense pas que nous parlions de la même chose parce que ma réponse repose sur des faits qui ne sont pas les mêmes : alors, soit ce ne sont pas les mêmes faits, soit ce ne sont pas les mêmes manifestations.

Je me réfère à la question qui a été posée, qui appelait une réponse du Consul général qui l'a donnée, dont on a cité seulement le troisième paragraphe, parce que je suis allé chercher la réponse complète qui avait été adressée par le Consul général à Monsieur CHAPAT. Je suis allé me la procurer : puisqu'il s'agit d'une messagerie, c'est facile à retrouver.

Dans cette réponse, sauf à mettre en doute la parole du Consul général, il est question d'une manifestation à laquelle il n'était pas lui-même invité, à laquelle il n'a pas lui-même participé : il pouvait donc difficilement y inviter quiconque.

Je trouve donc qu'en dehors du style du passage cité qui est effectivement un petit peu malheureux, je le maintiens - et je vous présente les excuses de l'administration sur ce plan, si c'est nécessaire - je pense que, sur les faits eux-mêmes, pour autant qu'ils soient avérés, je maintiens ma réponse.

Maintenant, s'il s'agit d'autre chose, tel que vous le dites, c'est différent. Mais je n'ai pas le même rapport factuel sur cette affaire, voilà ; donc je ne peux pas me prononcer autrement. Maintenant je peux faire d'autres recherches car il y a peut-être confusion entre deux évènements. Voilà.

Question orale n° 2 de Madame Claudine SCHMID, membre élu de la circonscription de Berne, relative aux observations mentionnées au procès-verbal de la commission administrative de vote

Madame Claudine SCHMID, membre élu, Berne

Je m'étonne quand même que, lorsqu'une commission administrative note une erreur sur les listes, trois mois plus tard les éléments n'aient pas pu être pris en compte. Normalement, cela devrait être quand même traité en affaire urgente pour que la Commission nationale puisse prendre cela en compte.

Maintenant, vous mentionnez que les personnes concernées vont être réinscrites et recevront leur matériel électoral pour voter personnellement le 18 juin.

Je demanderais qu'elles reçoivent leur matériel électoral pour voter par correspondance : ce serait quand même la moindre des choses à faire, surtout que des personnes ont elles-mêmes déposé un recours auprès du tribunal administratif, qu'on leur joigne donc aussi les enveloppes de vote. Merci.

Monsieur Serge MUCETTI

Premièrement, sur le rôle des commissions administratives : les commissions administratives préparent des projets et ne prennent pas de décision ; elles ne font que des propositions. Donc, lorsqu'elles signalent des situations, elles attirent l'attention de l'administration et de la Commission nationale.

Deuxièmement, sur le cas particulier des 20 personnes, que ce soit à l'initiative de l'administration ou à l'initiative des personnes elles-mêmes qui ont présenté des recours (non pas devant le tribunal administratif qui est incompétent, mais devant le tribunal d'instance du premier arrondissement de Paris), ces personnes ont été réinscrites.

Et selon qu'elles ont choisi le vote par correspondance ou pas, dès lors qu'elles n'ont pas fait ce choix avant le 31 décembre, nous avons considéré qu'elles devaient recevoir la documentation pour voter en personne, c'est-à-dire le minimum. Encore une fois, il s'agit de 20 personnes : il ne s'agit pas d'un nombre considérable. Elles ont donc été effectivement réinscrites.

Pourquoi trois mois plus tard ? C'est parce qu'il faut procéder à une nouvelle vérification auprès de l'INSEE : ce n'est pas l'administration elle-même qui peut seule effectuer cette vérification ; et nous sommes tenus par les délais de l'INSEE.

Or, vous savez, parce que je vous l'ai indiqué lors d'une précédente réunion que, cette année, nous avons procédé à la fusion des listes électorales, et qu'exceptionnellement, le contrôle de l'INSEE s'est déroulé cette année sur plus d'un mois et demi. Ce n'est donc pas par impéritie, ni par négligence, ce n'est pas parce que nous n'avons pas traité les dossiers en affaire urgente ; c'est tout simplement parce qu'il était impossible cette année d'aller plus vite.

Question orale n° 3 de Monsieur Jean BOTTAGISIO, membre élu de la circonscription de Caracas, relative à la perte de la nationalité française

Monsieur le Président, en l'absence de Monsieur Jean-Claude BOTTAGISIO, indique qu'une réponse a été donnée.

Question orale n° 4 de Monsieur Jean-Pierre CAPELLI, membre élu de la circonscription de Berne, relative aux accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne

En réponse à la demande de Monsieur le Président, Monsieur Jean-Pierre CAPELLI se dit satisfait dans l'ensemble de la réponse à cette question.

Question orale n° 5 de Monsieur Jean-Pierre CAPELLI, membre élu de la circonscription de Berne, relative aux certificats de vie

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI, membre élu de la circonscription de Berne

J'ai déjà observé la réponse : il me semble qu'il ne m'a pas été répondu à ma proposition de faire délivrer les certificats de vie dans les pays signataires des accords bilatéraux par les caisses de retraite locales. C'était une proposition qui figurait dans la première question que j'ai reprise : je pense qu'il faudrait lui apporter une réponse dans l'avenir en collaboration avec la CNAV. Merci.

Monsieur Jean-Louis ZOËL, Chef du service des accords de réciprocité

Nous avons compris — c'est le sens de votre question —, s'il était possible de faire délivrer gratuitement des certificats de vie au sein de l'Union européenne. Peut-être avons-nous trop insisté sur le gratuitement. En tout cas, la réponse est claire : il n'est pas possible, en vertu des textes communautaires ou de l'accord entre l'Union européenne et la Suisse, d'imposer à ces Etats de faire délivrer gratuitement des certificats de vie. La seule obligation qui résulte de ces textes ou de ces instruments étant que l'on ne peut pas faire payer plus cher un certificat de vie à un Français qu'à un résident du pays.

Maintenant, je comprends que votre question avait, en dehors de la gratuité, un autre aspect sur qui peut délivrer du certificat de vie.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

Tout à fait. Dans la question que j'ai posée, j'ai bien précisé dans le dernier paragraphe de ma question orale n° 7 de décembre 2005 consacré à cet objet :

... demander si dans l'Union européenne il ne serait pas possible, en vertu de l'application des textes communautaires, de faire délivrer gratuitement ces certificats de vie par les organismes locaux de Sécurité sociale, et notamment les caisses de retraite.

Ce sont donc deux volets bien différents :

- d'une part, les administrations locales, qui sont habilitées à délivrer avec les consulats des certificats de vie ; simplement, elles le font payer assez cher : cela a commencé à 3 ou 4 euros, et nous arrivons maintenant à une dizaine d'euros. J'avais déjà observé cela, j'en avais tenu compte.

Simplement, le dernier paragraphe de ma question s'adressait plus spécifiquement à la CNAV et aux accords européens qui ont été signés. Vous savez par exemple que, pour les journées d'information, lorsque la CNAV va en Europe, elle effectue maintenant conjointement des réunions avec les organismes locaux de Sécurité sociale.

Il me semblait donc peut-être intéressant de poser le problème : si, compte tenu de ces pratiques, au lieu que ce soit les administrations locales qui délivrent les certificats de vie contre paiement, ce ne pourrait pas être les organismes de Sécurité sociale, c'est-à-dire en Suisse le correspondant de la CNAV que sont les caisses AVS. Puisque ces certificats de vie sont demandés principalement pour les pensions.

Monsieur le Président

Monsieur le Directeur, vous avez une précision à apporter ?

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Effectivement, vous voulez une réponse, Monsieur CAPELLI : la réponse est non. Voilà ; c'est tout.

Monsieur le Président

Ce n'est pas possible, Monsieur CAPELLI : l'administration a répondu.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

C'est non ; ce n'est pas possible puisque, comme vient de vous le dire Monsieur ZOËL, il n'est pas possible que ce soit fait gratuitement, quel que soit l'organisme, peu importe que ce soit une autorité locale, un organisme correspondant, etc. La réponse est non, malheureusement.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

Monsieur le Directeur, dans les accords bilatéraux, il existe un principe de réciprocité : pourquoi en France délivre-t-on gratuitement ces certificats de vie à l'étranger ? Ce sont les consulats, l'administration française qui les délivre gratuitement. Alors, Pourquoi l'autre partie ne délivrerait-elle pas ces certificats gratuitement ?

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Le principe de réciprocité va dans les deux sens : c'est-à-dire que nous pourrions aussi les faire payer dans les consulats, à ce moment-là ; comme cela, ce serait parfaitement réciproque. Attention : le principe de réciprocité n'est pas aveugle ; on peut aussi l'appliquer dans les deux sens. Ce n'est donc pas nécessairement intéressant. On ne peut pas, au nom du principe de réciprocité, aller gouverner les pays voisins.

C'est pour cela que Monsieur ZOËL vous a expliqué que le principe était un principe de non-discrimination, qui vaut d'ailleurs tout autant que le principe de réciprocité en droit : le principe de non-discrimination, c'est que l'on ne fasse pas payer aux Français davantage qu'aux nationaux, quel que soit l'organisme en question. C'est la réponse que vous a faite l'administration : on ne peut pas faire payer les Français plus cher que les nationaux ; on ne peut pas non plus les faire payer moins cher : ce serait une discrimination à rebours.

On peut jouer sur ce que vous dites, le clavier de la réciprocité : cela reviendrait peut-être faire payer dans nos consulats des choses qui sont actuellement gratuites ; on ne va pas inventer des systèmes compliqués pour faire payer nos ressortissants dans les consulats pour leur faire faire un travail supplémentaire.

Je pense donc que la réponse reste hélas non. Mais je ne pense pas que les enjeux soient tels que ce soit dramatique ; à moins qu'il y ait des cas absolument intéressants à soulever à titre individuel, mais ce n'est peut-être pas le lieu.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

C'est votre opinion, Monsieur le Directeur. Je n'ai pas la même opinion : je ne suis pas sûr que les administrations concernées aient été approchées en Suisse ; si l'administration française ne l'a pas fait, personnellement, je le ferai ; et peut-être obtiendrai-je ce que vous n'avez pas obtenu, ou ce que vous n'avez pas voulu... Peut-être entreprendrai-je les démarches que vous n'avez pas voulu entreprendre pour les obtenir.

Je vous remercie de votre réponse.

Question orale n° 6 de Monsieur Jean-Pierre CAPELLI, Jean-Jacques POUTRIEUX, Marceau KAUB, Serge VINET, membres élus de la circonscription de Berne, relative à l'abondement de la dotation des consulats de Genève

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

J'ajouterai un petit point à cette réponse : je comprends que le consulat général de France à Genève a beaucoup de travail et que ça l'amène, en particulier pour adresser correctement un certain nombre de courriers, à entamer sa dotation annuelle ; tel est le sens de la question.

Mais j'ajouterai qu'une dotation est faite précisément pour être entamée ; c'est pour cela que l'on donne des dotations budgétaires aux consulats : c'est pour qu'ils les utilisent. C'est donc très bien qu'ils aient l'occasion de les utiliser. Voilà.

Monsieur le Président indique à Messieurs les signataires que la réponse lui paraît claire.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

Concernant cette question, Monsieur le Directeur est peut-être très étonné, mais pour nous, cela revêt une importance particulière, car vous connaissez les conséquences du regroupement qui a été opéré ; et peut-être le consulat de Genève est-il plus que d'autres sensibilisé au problème de sa dotation, notamment à la suite du refus d'augmentation du personnel qui a été demandée dans des questions précédentes. Je vous remercie.

Question orale n° 7 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription de Vienne, relative à la taxe d'apprentissage

Monsieur le Président note que Monsieur Jean-Yves LECONTE est satisfait de la réponse.

Question orale n° 8 de Madame Claudine SCHMID, membre élu de la circonscription de Berne, relative à la fixation du taux de participation dans les établissements conventionnés

Monsieur le Président indique qu'il y a une réponse de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et note que Madame Claudine SCHMID est satisfaite de la réponse.

Question orale n° 9 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription de Vienne, relative aux majorations familiales et à l'évolution des frais de scolarité

Monsieur le Président indique que la réponse provient de Madame BOSSIERE.

Monsieur Jean-Yves LECONTE

Je ne suis pas satisfait de la réponse parce que le problème reste entier, mais enfin j'en prends acte. Le problème de cette augmentation des frais de scolarité et de la diminution des majorations familiales se fait de plus en plus sensible : il n'est pas apporté de réponse à ma question sur ce point particulier ; cela reste une difficulté entière.

Monsieur le Président

Les collègues qui avaient posé des questions à propos du point sur les questions électorales sont-ils présents dans la salle ? Car on me dit que l'on pourrait peut-être les continuer en fin de matinée.

Monsieur le Président demande à Madame SCHMID si elle veut bien aller chercher les intervenants.

Question orale n° 10 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription de Vienne, relative au collège français de Kiev

Monsieur le Président note que Monsieur Jean-Yves LECONTE est satisfait de la réponse.

Question orale n° 11 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription de Vienne, relative aux écoles à Bratislava

Monsieur le Président indique que la réponse vient toujours de l'Agence et note que Monsieur Jean-Yves LECONTE en est satisfait.

Question orale n° 12 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription de Vienne, relative à la période de transition pour la libre circulation des salariés dans l'Union européenne

Monsieur le Président indique que la réponse vient de Monsieur Pascal BRICE.

Monsieur Jean-Yves LECONTE

Je remercie Monsieur BRICE pour sa réponse. J'ignorais franchement que la Pologne avait annoncé la libération de son marché du travail, parce qu'il me semblait que ce n'était pas encore tout à fait le cas ; mais enfin, si c'est Monsieur BRICE qui l'écrit, je veux bien le croire, compte tenu de ses compétences. Je vérifierai cela.

En revanche, vu la manière dont cela se passe actuellement, on libère petit à petit l'entrée du marché du travail en France sans trop se préoccuper de la réciprocité ; et je dois quand même vraiment témoigner du fait qu'il reste toujours des difficultés pour obtenir les permis de travail, pour s'installer dans plusieurs pays qui viennent d'entrer dans l'Union et que ce sera encore plus dur après pour la Roumanie et la Bulgarie. Et lorsque l'on pense à la circulation des salariés, il faut aussi penser à la réciprocité ; je le dis d'autant plus en tant qu'élu représentant les Français dans ces pays, parce que je sais bien qu'à partir du moment où c'est la France qui demande des périodes en tout cas pour son territoire à la restriction d'entrée des travailleurs polonais, tchèques ou plus tard roumains, bulgares en France, il est bien évident que l'on ne peut pas en même temps demander l'ouverture immédiate pour nos ressortissants.

Mais personnellement, en tant qu'élu des Français sur place, je dis qu'il subsiste des difficultés et que l'on ne se préoccupe pas assez de la réciprocité : et nous nous retrouvons ensuite discriminés par rapport aux Irlandais, aux Anglais, qui eux ont d'ores et déjà la liberté d'installation dans ces pays. Merci.

Question orale n° 13 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription de Vienne, relative aux recrutés locaux à Moscou

Monsieur le Président indique qu'il y a une réponse de la direction des Ressources humaines.

Monsieur Jean-Yves LECONTE

Je prends bien note de tous les points qui sont indiqués, toutefois sans que ce soit une réponse directe au problème du statut clair : d'une certaine manière, ce sont des aménagements. Nous avons des recrutés locaux qui ne bénéficient pas d'un statut clair dans le pays. On met du beurre dans les épinars pour que cela aille malgré tout ; mais la vie n'est pas possible sans un statut clair. Il y a deux droits : le droit français, le droit russe. On ne dit pas : "On vous donne un peu plus d'argent, et dispensez-vous du droit du travail russe ou du droit du travail français".

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Je regrette, mais je ne peux pas vous... Je ne sais pas quel est le sens de ce dernier commentaire. Nous avons, nous, les idées claires, en tout cas : c'est-à-dire que les recrutés locaux relèvent du droit du travail local. Cela est clair ; c'est un statut clair.

Maintenant, le droit du travail local change d'un pays à l'autre, et nous pouvons imaginer qu'effectivement, il ne soit peut-être pas très clair en Russie. Mais nous sommes là-bas, et nous recrutons du personnel ; qui d'ailleurs accepte apparemment assez volontiers ces contrats puisque, comme il est dit dans la réponse que vous avez vue, cela peut finalement arranger aussi un certain nombre de nos compatriotes.

La situation est donc plus complexe : il peut exister des situations très difficiles, c'est vrai ; il y a aussi des gens que cela peut arranger. Le principe est donc très clair : ces personnes relèvent du droit local. Ce droit local n'est pas clair, lui ; cela, c'est possible. Les Français qui sont en Russie — je sais à peu près ce que c'est — relèvent de situations concrètes un peu variables, un peu différentes.

Je suis le premier à souhaiter effectivement que la situation des recrutés locaux s'améliore en général, d'autant plus qu'il s'agit de personnes qui travaillent énormément dans nos missions, dans nos métiers : il est donc tout à fait important que cela se passe bien.

Mais, vous avez vu que le conflit social ne tenait pas à cela : il tenait à un problème de récupération de congés, lié d'ailleurs à la législation française sur les 35 heures, qui crée évidemment sur place parfois des complications avec le droit local parce que ce n'est pas toujours le cas (pas beaucoup d'autres pays ont institué ce système) ; Voilà. Nous sommes un peu victimes de nos propres vertus.

Monsieur le Président

Je crois que nous pouvons passer à la dernière question ?

Monsieur Jean-Yves LECONTE

C'est clair. A Moscou, le consulat est vraiment sous pression compte tenu de la croissance de nos échanges et de tout cela. Ceci étant, le fait est que, quand on est dans le droit local, et au-delà de tous les aménagements qui peuvent être donnés, on a un permis de travail : y a-t-il cela ? On a des visas : y a-t-il cela ?

La question reste réellement posée. Et même si tout le monde a besoin de travailler et si des personnes sont effectivement contentes de travailler dans ces conditions, ce ne sont néanmoins pas des situations satisfaisantes : elles sont réellement humainement très difficiles, et je pense que vous le savez. Il faut effectivement rendre hommage à tous les gens qui travaillent là-bas dans ces conditions.

Question orale n° 14 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription de Vienne, relative aux concessions à des sociétés privées dans les instituts français

Monsieur le Président note que Monsieur Jean-Yves LECONTE est satisfait de la réponse.

QUESTIONS D'ACTUALITE

Monsieur Guy SAVERY

Ce n'est pas une question orale : c'est simplement une question d'actualité que je me permets de poser à la direction, à moins qu'elle ne soit pas en mesure de répondre puisque des modifications importantes sont intervenues dans l'organisation de l'AEFE.

Une mission a été diligentée au Maroc pour faire une évaluation de la situation des établissements français de l'AEFE, compte tenu du fait que même un certain nombre de Français rencontrent des difficultés pour rentrer dans le système : il n'y aurait plus assez de classes pour les accepter, non plus que les Marocains qui eux aussi frappent à la porte, en particulier ceux qui bénéficient de la fratrie.

Cette mission s'est rendue à Agadir, à Marrakech, à Fès et le problème existe à Casablanca : il y a un problème même pour accepter des Français, ce qui est important.

Cette mission ou la direction — je ne sais pas qui a pris cette disposition — a eu la délicatesse de prendre des contacts avec les Conseillers à l'ambassade de France. Nous avons exposé nos points de vues, aidés en cela par les deux Consuls généraux de Rabat et de Casablanca et par le Ministre Conseiller Monsieur Bruno AUBERT.

Nous étions tous en phase pour qu'un effort soit fait dans le sens souhaité. Il était surtout question de savoir si nous allions être informés — je parle des Conseillers — des projets qui pourraient éventuellement amener à changer la situation au Maroc.

Ma question est donc la suivante : Quelqu'un ici présent peut-il donner une information ? C'est oui ou non. Les propositions sont-elles encore en cours d'élaboration, ou des dispositions ont-elles déjà été prises concernant l'AEFE au Maroc ? Merci.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Je ne peux pas répondre oui ou non, comme le souhaiterait Monsieur SAVERY ; je ne sais pas si quelqu'un peut le faire à ma place ici : je crains que non. Je partage vos préoccupations, et je pense que le mieux que nous puissions faire est de transmettre cette remarque en forme de question — mais c'est aussi une remarque de fond — à l'AEFE pour qu'elle puisse l'examiner et vous donner une réponse.

Monsieur Jean-Jacques POUTRIEUX, membre élu de la circonscription de Berne

C'est une question d'actualité. Tout à l'heure, la question n° 6 a été évoquée, dont j'étais cosignataire : c'est Monsieur CAPELLI qui a répondu, c'est Monsieur le Directeur qui a répondu à Monsieur CAPELLI ; j'ai levé la main, mais les yeux étaient tournés de l'autre côté et je n'ai pas eu la possibilité de répondre.

Monsieur le Président

Excusez-moi.

Monsieur Jean-Jacques POUTRIEUX

Mais ce qui m'a gêné, c'est la façon dont le Directeur a répondu à Monsieur CAPELLI, d'un air sarcastique. Oui, comme d'habitude. Alors, Monsieur le Directeur, maintenant, c'est moi qui vais vous poser une question : si Genève a entamé ses dotations, ce que vous trouvez normal, vous savez pourquoi ?

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Oui, parce qu'ils ont des besoins à satisfaire.

Monsieur Jean-Jacques POUTRIEUX

Non ; c'est dedans. Vous savez pourquoi ils ont entamé les dotations ? Il y a eu 10 000 lettres de retour.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Je sais.

Monsieur Jean-Jacques POUTRIEUX

Qui a signé cette lettre ?

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Écoutez, nous allons vous répondre sur le fond.

Monsieur Jean-Jacques POUTRIEUX

Mais répondez-moi ; il n'y a pas de fond.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Vous me posez des questions : laissez-moi y répondre.

Monsieur Jean-Jacques POUTRIEUX

Qui a signé cette lettre ? Je pose une question : j'ai le droit d'avoir une réponse.

Monsieur le Président

Monsieur POUTRIEUX, s'il vous plaît !

Monsieur Jean-Jacques POUTRIEUX

Qui a signé cette lettre ?

Monsieur le Président confirme à Monsieur Jean-Jacques POUTRIEUX qu'il a posé la question de savoir qui a signé la lettre, et lui indique qu'on va lui répondre.

Monsieur Jean-Jacques POUTRIEUX

Eh bien, répondez-moi : qui a signé cette lettre ?

Monsieur le Président

Laissez la parole à Monsieur le Directeur.

Monsieur Jean-Jacques POUTRIEUX

Non, parce qu'il tourne autour du pot ! (*Réactions dans l'assemblée*) Alors, qui a signé cette lettre ?

Monsieur le Président

S'il vous plaît, Monsieur POUTRIEUX, soyez patient 30 secondes : Monsieur le Directeur va vous répondre.

Monsieur Jean-Jacques POUTRIEUX

C'est difficile d'être patient ! Et ce n'est pas dans ma nature d'être patient dans des circonstances pareilles ! (*Réactions dans la salle*). Allez-y, allez-y !

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Vous avez fini de me dire : Répondez ! Répondez !

Monsieur Jean-Jacques POUTRIEUX

Je vous ai posé une question, c'est tout.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Alors, laissez-moi répondre ; cessez de m'interrompre quand j'essaie de répondre !

Monsieur Jean-Jacques POUTRIEUX

Je vous demande de répondre, c'est tout. Il me semble que vous êtes quand même gêné.

Monsieur le Président indique à Monsieur Jean-Jacques POUTRIEUX qu'il n'a pas la parole, qu'elle est à Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS.

Monsieur Jean-Jacques POUTRIEUX

Alors, j'attends la réponse.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Puis-je prononcer trois mots sans que vous m'interrompiez ?

Monsieur Jean-Jacques POUTRIEUX

Allez-y.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Non, il faut qu'il pose le micro, je regrette : je ne peux pas répondre.

Monsieur le Président répète que Monsieur Jean-Jacques POUTRIEUX n'a pas la parole et que la réponse de Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS est attendue.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Il y a deux questions. Une question très technique : c'est de savoir qui a signé la lettre. Je ne sais pas ; je vais demander à Monsieur MUCETTI d'y répondre.

Et sur le fond, c'est-à-dire sur la question de savoir, quand un consulat doit être géré, qui est responsable de la gestion de ce consulat, de la dotation en moyens de ce consulat, c'est effectivement le programme 151 dirigé par le Directeur des Français de l'étranger, qui regarde quels sont les besoins des différents consulats ; et, à partir de l'enveloppe budgétaire en effectifs et en moyens de fonctionnement, donne ce qu'il peut donner, ce qu'il croit devoir donner pour que notre réseau fonctionne à peu près convenablement, et il en prend la responsabilité.

Il m'arrive d'accorder les moyens qui sont demandés par les postes : cela arrive ; je ne vais pas vous faire un bilan complet, mais il y a effectivement pas mal de postes qui ont bénéficié depuis le début de l'année de dotations supplémentaires en effectifs ou en crédits, et il y en a d'autres auxquels nous n'avons pas donné satisfaction. Gérer, cela consiste à opérer des choix, et quelquefois, ces choix ne font pas plaisir à tout le monde.

Quand je dis qu'une enveloppe, une dotation est faite pour être entamée quand un poste a des besoins nouveaux en cours d'année, je ne plaisante pas, c'est sérieux ; d'ailleurs, ce ne sont pas des plaisanteries : ce sont effectivement des affaires sérieuses.

Je n'ai pas plaisanté, je n'ai pas répondu de manière...

De la salle

... sarcastique.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

... sarcastique. J'ai dit qu'une dotation...

Parce que j'ai lu de très près la question que vous avez posée avec d'autres, et quand vous dites que

... le consulat de Genève a été contraint d'engager des vacataires, sans compter la journée de mobilisation de 25 agents le samedi 22 avril pour adresser correctement ces lettres et les réexpédier, entamant du même coup sa dotation annuelle

Je réponds : oui, une dotation annuelle est faite pour être entamée. C'est comme une voiture qui tombe en panne d'essence : on utilise le jerrycan, c'est fait pour ça.

De même, il y a une partie de la question que je ne comprends pas : quand on dit que

... les demandes de renforcement du personnel ayant été refusées au titre du budget 2006, le consulat travaille à effectif très tendu et doit donc pouvoir disposer en permanence de tous ses moyens afin, si besoin est, d'engager des vacataires,

je ne comprends pas parce que je ne vois pas comment il faut pouvoir disposer de tous ses moyens pour engager des vacataires : on peut le faire sans avoir tous les moyens au départ. Il y a donc un certain nombre de choses que je ne comprends pas.

Mais je vous réponds sur le fond : nous prenons nos responsabilités en nous efforçant de donner aux postes consulaires, Genève en faisant partie, des moyens nécessaires pour leur travail. Nous n'arrivons pas toujours à donner tous les moyens demandés.

Maintenant, concernant la question de savoir qui a signé la nouvelle lettre dont vous parlez très justement, je vais demander à Monsieur MUCETTI de vous répondre.

Monsieur Serge MUCETTI

Vous demandez qui a signé la première ou la deuxième ?

Monsieur Jean-Jacques POUTRIEUX

Celle qui a occasionné les 10 000 retours ; je parle simplement de Genève.

Monsieur Serge MUCETTI

Mais vous le savez !

Monsieur Jean-Jacques POUTRIEUX

C'est pour cela que je pose la question.

Monsieur Serge MUCETTI

Vous connaissez la réponse ; elle est très claire : il s'agit d'une lettre administrative envoyée en nombre. L'autorité juridique qui prend la responsabilité de l'envoi de cette lettre, c'est donc le ministre des Affaires étrangères. Ensuite, que ce soit un délégué qui, physiquement, appose sa signature sur la lettre, cela n'a pas beaucoup d'importance ; puisque la lettre est signée en blanc, et qu'ensuite, ce sont des mécanismes informatiques qui apposent l'adresse. Vous savez donc bien qu'il ne faut pas établir une relation de cause à effet entre la personne physique qui signe la lettre en blanc et l'ordinateur qui appose ensuite l'adresse.

Il se trouve tout simplement — si on veut aller jusqu'au fond des choses, on peut le faire de la façon la plus claire parce que tout est transparent —, qu'il y a eu une différence d'utilisation de logiciel entre celui qui a été utilisé à l'administration centrale pour apposer l'adresse du signataire, et ensuite l'adressage en poste ; c'est tout bête. Et il a fallu dans certains postes car cela ne s'est pas fait partout, corriger cette erreur en faisant un nouvel adressage parce que, comme je l'ai dit tout à l'heure au début de l'exposé sur l'organisation des élections, l'administration a voulu veiller à ce que le matériel électoral soit adressé partout à tous les électeurs figurant sur la liste. Voilà : il y a eu un petit bug informatique ; on a corrigé, et tous les électeurs ont reçu ensuite leur lettre.

(Monsieur Jean-Jacques POUTRIEUX souhaite s'exprimer à nouveau.)

Monsieur le Président

Monsieur POUTRIEUX, vous n'avez pas la parole : vous attendez qu'on vous la donne si vous la demandez. Maintenant, vous avez posé deux questions : on vous a répondu ; je crois que sur ce sujet, le débat est clos.

Monsieur Jean-Jacques POUTRIEUX

Non, j'ai le droit de ne pas être satisfait de la réponse.

Monsieur le Président

Cela ne fait rien : vous engagerez une correspondance...

Monsieur Jean-Jacques POUTRIEUX

C'est quand même formidable ! Puis -je demander tout simplement le coût de cette petite erreur que l'on essaie de minimiser. Allez-y, répondez.

Monsieur Serge MUCETTI

C'est le coût d'un nouvel affranchissement, ce n'est pas difficile à comprendre : puisque l'on envoie une nouvelle série de lettres, il faut bien apposer des timbres.

Monsieur Jean-Jacques POUTRIEUX

Excusez-moi, mais ce n'est pas qu'en Suisse que cette erreur s'est produite.

Monsieur Serge MUCETTI

Non, cela ne s'est pas limité à la Suisse : je vous ai dit que cela avait été le cas dans un certain nombre de postes — pas dans tous.

(Monsieur Jean-Jacques POUTRIEUX souhaite s'exprimer à nouveau.)

Monsieur le Président

Ce n'est pas un dialogue. Monsieur POUTRIEUX, vous avez posé une question : il vous a été répondu de manière claire ; si vous n'êtes pas satisfait de la réponse, vous écrivez à l'administration, vous engagez une autre action, vous posez une nouvelle question écrite, si vous voulez.

Mais nous n'allons pas passer notre temps sur ce problème. Nous avons rattrapé une partie de notre retard ; et nous devons encore discuter du point technique sur les élections, ce qui me paraît un sujet extrêmement important.

Des demandes de prise de parole sont en attente ; les intervenants sont revenus dans la salle pour justement poser leurs questions : nous n'allons donc pas les faire attendre davantage. Je clos le problème des questions orales et des questions d'actualité, et je reprends le point sur l'information technique sur les élections, en donnant la parole à Monsieur Francis HUSS.

Monsieur Jean-Jacques POUTRIEUX

Monsieur le Président, je vous remercie. Mais simplement, pour conclure, dans l'administration française, il n'y a pas de responsable ; c'est tout !

Monsieur le Président

C'est fini, Monsieur le Directeur ! la parole est à Monsieur Francis HUSS.

POINT D'INFORMATION TECHNIQUE SUR LES ELECTIONS (SUITE)**Monsieur Francis André HUSS**

Je remercie Monsieur VALENZA de me donner la parole que j'avais demandée à Monsieur BONIN il y a exactement deux heures.

Je voulais apporter un point positif au débat un peu confus sur le téléphone ; en faisant tester par une personne de confiance à Madrid les téléphones qui nous ont été indiqués. Je suis désolé de vous dire que les deux numéros amènent une réponse identique : Ce numéro n'a pas été attribué, aussi bien celui qui était sur le tableau que celui qui était donné par Monsieur ORTOLLAND. Je suis désolé : j'aurais voulu être plus positif, mais cela n'a pas été possible (*brefs applaudissements*).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Serge MUCETTI pour compléter sa réponse à la question de Madame Monique MORALES.

Monsieur Serge MUCETTI

La réponse à la question de Madame MORALES sur le nombre de bureaux de vote décentralisés : il y en a 19 (je parle de circonscription consulaires) ;

- dans la circonscription de Barcelone, il y en a 1 à Palma de Majorque ;
 - dans la circonscription de Beyrouth, il y en a 5, dont 2 à Jounié, 1 à Tripoli du Liban, 1 à Saïda, 1 à Zahlé ;
 - dans la circonscription de Bruxelles, il y en a 1 à Charleroi, 1 à Gand, 1 à Mons, 1 à Mouscron, 1 à Tournai, ce qui fait un total de 5 ;
 - dans la circonscription de Damas, il y en a 1 à Alep ;
 - dans la circonscription de Madrid, il y en a 2 : 1 à Alicante et un à Valence ;
 - dans la circonscription de Pondichéry, il y en a 1 à Karikal ;
 - le cas de Séoul est un peu particulier puisqu'il y a un bureau décentralisé à Taïpeh ;
 - à Séville, il y a un bureau de vote décentralisé à Malaga ; et enfin
 - dans la circonscription de Sydney, il y a 2 bureaux de vote décentralisés : 1 à Melbourne et 1 à Canberra.
- Ce qui fait 19.

Monsieur le Président remercie Monsieur Serge MUCETTI et donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.

Monsieur Pierre GIRAULT, membre élu de la circonscription de Luxembourg

Je ne sais pas si l'on a déjà répondu à cette question, auquel cas je me couvre de cendres. Simplement, est-il possible pour les candidats d'avoir accès à la liste des compatriotes qui se sont inscrits pour voter électroniquement ? Et si tel est le cas, comment ?

Monsieur Serge MUCETTI

Sur le principe, nous ne revenons pas sur ce que nous avons dit. La dernière fois, je crois que nous avons dit que nous étudierions la question, et la réponse est oui.

Monsieur Pierre GIRAULT

La réponse est donc oui, mais alors, quand et comment ? Car il m'a été répondu que l'on ne savait pas.

Monsieur Serge MUCETTI

Il faut que je voie avec mes deux collègues qui s'occupent du vote électronique, mais on va vous donner une réponse : nous allons donner des instructions aux postes.

Monsieur Pierre GIRAULT

Vous en voyez très bien la signification, parce que nous sommes maintenant à un mois.

Monsieur Serge MUCETTI

On est en train de préparer le matériel électronique pour le poste.

Monsieur Pierre GIRAULT

Je vous remercie infiniment.

Monsieur le Président indique que Monsieur Paul CLAVE avait demandé la parole mais qu'il a quitté la salle.

Madame Isabelle CAPIEU-BUTZBACH, membre élu de la circonscription de Stockholm

Je reprends une question qui, malheureusement, est un peu ancienne, étant donné les délais de cette discussion. Mais je m'étonne énormément que tout le monde ne soit pas logé à la même enseigne en ce qui concerne l'application des décrets qui règlent très exactement les dates auxquelles les papiers doivent être délivrés dans tous les cas de figure.

Je n'ai pas le papier avec moi, mais que je sache, c'est la date des élections qui est fixée par décret, et découlent de cette date, à 40 jours, à 60 jours avant, etc., celles du dépôt des candidatures, du dépôt du texte de la circulaire, du dépôt des circulaires et des bulletins de vote en nombre.

Je sais que, dans certains cas, il faut tenir compte de certaines circonstances imprévisibles et difficiles. Mais dans tout les cas de figure où la situation ne s'est pas détériorée dans le mois ou les deux mois qui concernent ces délais, je ne comprends pas que certains postes puissent déposer leurs circulaires en retard alors que d'autres ne le font pas.

Pour ma part, je travaille dans une circonscription où il y a huit pays, où les délais de transfert sont extrêmement importants parce que les pays n'ont pas tous la même infrastructure ; il y a aussi des circonstances comme les vacances de Pâques, etc. : j'ai personnellement été obligée d'envoyer mes circulaires au 10 avril pour être sûre qu'elles soient arrivées dans tous les postes au 4 mai.

Je ne comprends pas pourquoi les règles qui s'appliquent dans mon cas ne doivent pas l'être dans les autres circonscriptions. Il me semble que ce sont des dispositions qui sont décrétées par les lois ; et hors les cas de guerre civile qui se déclarent ou des situations de ce type, nous sommes tous tenus de respecter des délais et de trouver des solutions. Et quand ce n'est celle de pas la valise diplomatique, puisque celle-ci nous était en principe interdite, il faut en trouver d'autres. Je m'indigne de cette pratique.

Monsieur le Président

Monsieur MUCETTI, vous avez une réponse à apporter à Madame CAPIEU ?

Monsieur Serge MUCETTI

D'abord, je vais vous dire, Madame, que je partage totalement votre point de vue (*brève approbation dans la salle*) : vous avez tout à fait raison. Je nuancerai ensuite ma réponse en ajoutant qu'une chose est de prévoir des dates butoirs, mais ne pas les assortir de sanctions ne sert pas à grand-chose.

En outre, nous travaillons, comme je l'ai dit tout à l'heure à la faveur d'une précédente réponse, sur des circonscriptions électorales qui ne sont pas du tout comparables, ni en taille, ni en caractéristiques de transports, que ce soient des transports terrestres ou des envois postaux. Ainsi

- on ne peut pas comparer la Belgique avec la circonscription de Moscou ;
 - on ne peut pas comparer l'Espagne avec la circonscription de Tokyo ;
 - on ne peut pas comparer l'Italie avec la circonscription de Sydney ;
- ce n'est pas possible.

Il y a donc, ici et là, des accommodements nécessaires à mettre en place. L'administration a été animée, je l'ai dit et je le répète, de l'esprit le plus libéral pour permettre la distribution de toutes les circulaires dans des délais laissant leurs destinataires capables de voter correctement par correspondance.

Mais il faut inclure ce point que vous venez de signaler dans la réflexion que nous allons engager à l'automne. Il faudra non seulement engager la réflexion sur la sanction de ces dates que j'indique, mais également desserrer le calendrier : même si nous avons publié notre arrêté au 1er février pour des élections se déroulant au 18 juin, nous travaillons sous la contrainte ; et je considère comme miraculeux qu'il ne soit pas survenu plus de difficultés que celles que nous avons rencontrées.

Il faudrait commencer le processus électoral beaucoup plus tôt, mais en demandant aux uns et aux autres de se discipliner parce que rien ne sert d'entreprendre des opérations électorales très tôt si l'on considère comme simplement indicatives certaines dates butoirs. Il faut aussi que tous les candidats se disciplinent et considèrent comme impératifs les délais que nous leur donnons, compte tenu des énormes difficultés que l'administration rencontre pour acheminer le matériel électoral.

Je trouve que déposer les circulaires 55 jours avant le scrutin peut paraître un délai très important, mais c'est finalement un délai particulièrement court.

Monsieur le Président remercie Monsieur Serge MUCETTI de cette réponse complète et demande à Madame CAPIEU si elle veut ajouter quelque chose.

Madame Isabelle CAPIEU-BUTZBACH

Juste un petit mot : ces règles ne sont pas nouvelles, elles sont anciennes ; elles n'ont jamais été plus souples que cela. Et je ne comprends pas que, tant que les règles ne sont pas changées, elles ne soient pas applicables à tout le monde. Je suis désolée : si votre candidature n'est pas déposée à la date limite, elle ne doit pas être acceptée.

Si les circulaires ne sont pas acceptées, elles ne doivent pas être distribuées. Je ne vois pas pourquoi ce sont toujours les bons élèves qui sont pénalisés. Je m'excuse : j'ai fait ce que j'ai pu et tous les bulletins sont arrivés dans les circonscriptions, je l'ai vérifié, largement dans les délais. Parce que cela m'a coûté cher : en transport, en diffusion — j'ai aussi été obligée d'utiliser des sociétés privées parce que je ne pouvais pas faire confiance à la poste dans un certain nombre de postes.

Monsieur le Président

Très bien, Madame CAPIEU. Très rapidement Monsieur MUCETTI.

Monsieur Serge MUCETTI

Il faut apporter une précision extrêmement importante, parce qu'il ne faut pas confondre les choses. Il est vrai que ce sont toujours ceux qui sont ponctuels qui paient pour les retardataires. Simplement, il ne faut pas envisager que les circulaires parce que, dans la plupart des cas, les listes ou les candidats ont livré le tirage intégral des circulaires et des bulletins de vote.

Or, si l'on peut considérer que l'on doit pouvoir envoyer les circulaires à une date ultérieure, il n'est pas possible de ne pas envoyer tous les bulletins de vote en même temps. Je suis donc d'accord avec vous sur le fait qu'il peut survenir, ici ou là, des retards ; mais l'administration ne peut pas envoyer un jeu de bulletins de vote incomplet.

Monsieur Paul CLAVE, membre élu de la circonscription de Berlin

Monsieur MUCETTI, je comprends tous vos problèmes. Mais je vous dirai qu'en matière électorale, il peut pas y avoir de souplesse ou autre ; il y a des textes. Ils sont là et doivent être appliqués. Je reconnais que les délais ce ne sont peut-être pas suffisants, qu'il y a des applications à aménager par le fait que nous avons des circonscriptions extrêmement disparates, éloignées, des conditions très difficiles d'un continent vers l'autre ; mais les textes sont là : ils doivent être appliqués.

Si vous voulez, je comprends la remarque qui a été faite. Je vous donne un exemple : nous avons le cas de l'Allemagne du Nord, celui de Berlin. Une liste a attaqué une autre liste pour des problèmes de sigles de partis politiques étrangers. D'abord, je me demande si, dans une élection franco-française, même si nous appartenons à l'Union européenne, il est possible de se référer à des hommes et partis politiques autres que ceux de notre pays, de l'élection qui nous concerne, une élection franco-française. C'est le premier point.

Maintenant, que ces deux listes se rentrent dedans, personnellement, je compte les points et cela m'amuse. Mais concernant l'envoi des professions de foi, si un tribunal étranger prend une décision, je ne vois pas en quoi l'administration française se sent concernée.

Pour l'envoi des professions de foi pour l'Allemagne du Nord, si mes renseignements sont bons — et je n'incrimine pas l'administration : je puis vous dire que j'ai beaucoup d'admiration pour mon Consul général ; il a fait un travail incroyable —, vous avez raison, 4 bulletins de vote sont partis, mais seulement 3 professions de foi ; pour la quatrième, l'administration, dans sa grande largesse avec l'argent du contribuable, effectuera un autre envoi avec une profession de foi différente. C'est inadmissible ! On doit assurer une égalité totale dans le traitement des électeurs et des candidats : on envoie le bulletin de vote avec la profession de foi, et pas une profession de foi après coup.

Je suis d'accord pour reconnaître que vous avez tout fait pour satisfaire tout le monde, et je vous en suis gré. Mais en matière électorale, la souplesse n'existe pas : il y a des textes, et ils sont là pour être appliqués.

(Applaudissements.)

Juste un petit point que j'avais oublié : en matière de traitement des votes par correspondance, y aura-t-il de nouveau un bureau d'ordre avec un enregistrement quotidien des arrivées ? Car vous m'excuserez, je sais que les fonctionnaires sont impartiaux, mais ma confiance est limitée dans le traitement de l'arrivée des votes par correspondance.

(Applaudissements.)

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Ce n'est pas pour répondre, parce qu'il n'y a pas eu de question, Monsieur le Président. Mais c'est pour réagir à une remarque : Monsieur CLAVE dit qu'il ne comprend pas, quand intervient une décision d'un tribunal étranger, que l'administration française se sente concernée.

Oui, elle se sent concernée, pour une raison très simple, entre autres : en application de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques, nous sommes tenus de respecter les lois étrangères à l'étranger. C'est un principe général : on respecte le droit et les lois du pays où l'on est (on ne gare pas sa voiture n'importe comment et l'on applique les lois). Aussi, quand un tribunal étranger prend une décision concernant une procédure que nous administrons, nous sommes bien amenés à nous intéresser à cette décision.

Effectivement, la vie est compliquée : c'est-à-dire que nous devons appliquer les lois françaises quand la question relève du droit français, et nous devons aussi appliquer le droit étranger. Mais c'est notre métier ; nous ne sommes pas obligés de le faire, mais c'est ce que nous devons faire quand nous sommes dans une telle situation. Et c'est à cette situation que nous avons été confrontés en l'occurrence concernant le point auquel vous vous êtes référé.

Effectivement, c'est un peu innovant puisqu'il existe un nouveau régime électoral dans l'Union européenne : nous innovons donc un petit peu. Nous verrons bien : nous explorons tous ensemble ce nouveau système, où nous devons à la fois appliquer

la loi locale et la loi française ; nous espérons qu'elles n'entreront pas toujours en contradiction. En l'occurrence, je ne suis pas sûr qu'il existe vraiment de contradictions flagrantes : nous devons pouvoir y arriver. C'est tout ce que je voulais dire.

Monsieur Jean-Pierre CANTEGRIT, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Je commencerai, Monsieur le Président, comme Monsieur MUCETTI en disant que je suis tout à fait de l'avis de Madame CAPIEU-BUTZBACH et de Monsieur CLAVE : comme vous l'avez dit, il existe des textes où figurent des délais fixés pour le dépôt des bulletins de vote et des professions de foi ; ils doivent donc être respectés et il ne doit pas exister deux poids et deux mesures.

Cela étant, j'apprécie que nous réfléchissions tous ensemble, comme vous l'avez dit Monsieur MUCETTI, après ces élections, à tête tranquille et reposée, sur l'évolution ; car un certain nombre de problèmes se posent.

Je crois savoir que déjà, une remise tardive de professions de foi effectuée dans la circonscription d'Ottawa a fait l'objet d'un examen par le Conseil d'État. Or, le Conseil d'État qui est le juge de cette élection n'a pas cassé l'élection, alors que le recours précisait que les professions de foi avaient été remises hors délai. Et c'est bien le Conseil d'État qui est le juge de l'élection : vous pourrez faire ce que vous voulez, c'est lui qui décide ; je suis obligé de vous le rappeler.

Deuxièmement, je me tourne vers notre Directeur de la direction des Français de l'étranger : ces professions de foi qui sont remises par nos candidats doivent être examinées par les postes à un niveau important, et il doit être vérifié qu'elles ne contiennent pas d'allégations ou affirmations pouvant nous mettre en difficulté avec les États dans lesquels l'élection a lieu.

Or, si l'administration est amenée à demander à un candidat de refaire sa profession de foi parce qu'un certain nombre de points abordés — tout à l'heure, Monsieur CLAVE l'a fait - paraissent inadmissibles, encore faut-il que le délai le permette et qu'à ce moment-là il y ait possibilité pour que la profession de foi soit remise en temps utile.

Donc nous aurons à réfléchir sur ce point, c'est-à-dire sur le délai qui sera donné aux chefs de poste pour accepter ou non les professions de foi qui leur sont soumises, parce que cela pèse dans la remise de ces documents ; tout le monde je pense le comprend.

Voilà les deux observations que je voulais faire.

Monsieur Christian COINTAT, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Je partage le sentiment que vient d'exprimer le Sénateur CANTEGRIT, mais je voudrais toutefois ajouter une petite nuance. En effet, le Conseil d'État ne donne pas une interprétation de la loi : il juge en contentieux électoral, ce qui n'est pas tout à fait la même chose ; c'est-à-dire qu'il examine si cela a été de nature à modifier le choix des électeurs ou pas.

Il ne faut donc pas croire que, parce qu'il ne casse pas l'élection, il approuve le fait que l'administration ait attendu pour faire des envois. S'il y avait un recours contre l'administration, il n'est pas certain que le résultat serait le même, je tiens à le dire parce que l'administration doit respecter la loi : si on lui dit que c'est telle date, elle doit le faire.

Mais nous avons, nous, Français établis hors de France, intérêt à faire preuve d'une certaine souplesse parce qu'il faut aussi laisser ce que j'appelle la "marge d'appréciation" à l'autorité pour respecter la finalité, c'est-à-dire l'intérêt général dans le cadre d'une élection.

Mais là où je suis un petit peu préoccupé, c'est sur la méthode pour cette circonscription d'Allemagne. En effet, je comprends très bien que le poste concerné se soit donné un délai, en disant à l'intéressé qu'il avait 24 ou 48 heures pour changer son texte.

Mais qu'il décide d'envoyer les plis sans la profession de foi et d'effectuer un envoi séparé à quelques jours du scrutin, je suis désolé, mais c'est totalement inacceptable parce que cela signifie qu'un candidat va apparaître comme le candidat officiel de l'État, avec une proposition seule et unique juste avant le scrutin.

Franchement, je peux vous dire une chose : je pense que le Conseil d'État l'annulera si cela se passe ainsi parce que c'est absolument de nature à vicier l'information de l'électeur, même si un petit texte stipule que n'ayant pu l'envoyer à temps, on l'envoie après.

Désolé, mais ce n'est pas une bonne chose. Ou alors, il faut permettre à tous les autres candidats qui le souhaitent — il n'y aura pas de remboursement particulier — de joindre leur profession de foi à nouveau pour permettre une égalité de traitement des candidats.

Je vous le dis : il faut faire extrêmement attention à cela pour ne pas donner l'impression qu'il existe un traitement différencié des candidats ; car le Conseil d'État ne l'acceptera pas de la même façon que pour l'affaire d'Ottawa, car c'est tout à fait différent.

J'ai d'autres questions, mais comme c'était sur ce point, Monsieur le Président, j'en reste là.

(Applaudissements.)

Monsieur Claude CHAPAT

Je me permets de revenir sur l'intervention de Monsieur CLAVE tout à l'heure : j'ai l'impression qu'il n'est pas au courant de tout.

Premièrement, cette profession de foi n'a pas été rejetée parce qu'il y avait un parti étranger, mais tout simplement parce que les logos qui y figuraient n'avaient pas été autorisés par le parti en question ; et cela ne relève plus du droit électoral, mais tout simplement du droit public et de l'atteinte à la propriété intellectuelle.

Cette liste s'était tout simplement permis d'arborer deux logos de deux partis, un français et un allemand, alors qu'elle n'en avait absolument pas le droit ; et la justice allemande a été saisie par un parti allemand et un parti français pour qu'elle soit rejetée. Je regrette, c'est ainsi que cela s'est passé.

Deuxièmement, je suis aussi candidat dans cette circonscription d'Allemagne du Nord : à ma connaissance, à l'heure où je vous parle, je n'ai pas été mis au courant du fait que cette deuxième liste rejetée bénéficierait d'un envoi séparé ; pour moi, c'est quelque chose de tout à fait nouveau, et je vous demanderais de bien vouloir me le confirmer ou me l'infirmier.

J'aurai d'autres questions après.

Monsieur le Président

Allez-y, Monsieur CHAPAT ! Quelle est votre question ?

Monsieur Claude CHAPAT

Ce n'était pas une question mais une remarque : je dois vous dire que, depuis le début de cette campagne électorale — et ce n'est pas ma première : c'est ma quatrième, comme pour certainement beaucoup de personnes ici dans l'hémicycle — j'ai dû constater un certain nombre de cafouillages de toute nature.

Cela a commencé par les envois de courrier aux dames sous leur nom patronymique et non pas sous leur non marital. Il y a eu de nombreux cafouillages : on nous a fait retoucher nos professions de foi parce que figurait soi-disant le nom d'un parti politique étranger ; ensuite, nous ne devions pas arborer sur les bulletins de vote de logos de partis. Il y a eu le fait que nous avons appris pratiquement à la veille du dépôt de ces bulletins et professions de foi qu'on pouvait les faire en couleur, alors qu'on n'avait pas arrêté de me dire que le grisé pouvait être à la rigueur toléré (*commentaires dans la salle*).

Je ne sais pas : j'ai entendu dire de milieux autorisés, me semble-t-il, que la couleur était permise. On nous avait aussi promis les adresses *e-mail* des électeurs : j'attends toujours, je ne sais pas ce qu'il en est advenu.

La liste est très longue. Et je constate une chose : avant même que ce scrutin ait eu lieu, nous en sommes déjà à parler de contentieux ; alors, je ne sais pas comment cela va se terminer. Je regrette, mais je n'ai jamais vu une élection se passer dans de telles conditions.

Monsieur Pierre GIRAULT

Concernant la question de l'utilisation du noir et blanc ou de la couleur, j'ai posé la question, et j'ai accepté la réponse : on m'a dit de me référer aux textes réglementaires, et que l'utilisation du noir et blanc était obligatoire, celle de la couleur n'étant pas autorisée. Point, à la ligne.

Alors, je m'étonne. Je ne suis pas concerné dans ma circonscription, mais en tant qu'élu, je trouve absolument anormal que, d'un côté, l'administration tolère l'utilisation de la couleur pour des photographies en particulier et que, d'un autre côté, à d'autres endroits, on dise qu'elle n'est pas autorisée parce que l'usage de la couleur n'est pas neutre. Je pose donc la question officiellement : qu'en est-il exactement, s'il vous plaît ? Merci infiniment.

Monsieur le Président

Monsieur MUCETTI, les textes sont clairs, me semble-t-il, sur ce point.

Monsieur Serge MUCETTI

On vient de me poser plusieurs questions, et je vais répondre à toutes.

Monsieur le Président

Non ; il y a une question qui est importante : c'est celle de l'utilisation de la couleur ou du noir et blanc.

Monsieur Serge MUCETTI

Monsieur le Président, je vais répondre dans l'ordre. J'ai entendu dire que cette élection se déroulait déjà dans des conditions tout à fait déplorables, avec des cafouillages de toutes sortes, qu'elle se déroulait dans le plus grand désordre.

Je ferai référence à deux éléments que j'ai déjà indiqués — et ce n'est pas une excuse, mais une explication : nous avons cette année travaillé en même temps

- sur un processus de fusion des listes électorales,
- sur la mise en place d'un vote électronique et
- sur l'organisation de l'AFE.

Eh bien moi, je trouve déjà surprenant qu'il n'y ait pas eu plus d'erreurs que cela : nous avons eu à peine quelques centaines de rejets de l'INSEE après avoir fusionné des logiciels informatiques et des fichiers, sur plus de 800 000 électeurs.

On peut toujours trouver que c'est dramatique ; mais quelques centaines sur 800 000, je trouve que ce n'était déjà pas mal. Et je vous signale en plus que nous avons procédé à la fusion à la fois des fichiers des logiciels du Ministère et de l'INSEE en quelques mois seulement.

Il faut un peu prendre la mesure des choses et des réalités : le décret est paru le 23 décembre de l'année dernière, et vous avez des listes fusionnées au 15 avril. Bien entendu, on peut toujours discourir et dire que l'on ne va pas assez vite ; mais des dizaines et des dizaines de personnes ont beaucoup travaillé, et il faut rendre hommage à leur travail, et finalement, le résultat n'est pas si mauvais.

Deuxièmement, concernant le cafouillage, il nous faudra, comme l'a dit le Sénateur CANTEGRIT tout à l'heure, tirer toutes les conséquences de ce qui vient de se passer. Mais ce qui vient de se passer est tout à fait nouveau : jamais la propagande électorale n'a été autorisée dans l'Union européenne et dans les Etats parties à la Convention des droits de l'homme de 1950 ; nous essayons des plâtres.

Et on connaîtra encore des difficultés, peut-être pas dans le cadre de cette élection, mais la prochaine fois, en tout cas dans six ans, et ce seront des événements nouveaux ; et nous sommes obligés d'en tenir compte. Il faut ouvrir les yeux et voir les réalités d'aujourd'hui.

La réalité d'aujourd'hui, c'est que nous avons été en présence en Allemagne d'une décision de justice. Qu'ai-je dit sous le contrôle du Sénateur COINTAT ici même il y a quelques semaines lors de notre précédente réunion ? Que la propagande électorale était autorisée en Europe sous le contrôle du juge local, sous le contrôle de la loi locale.

Désormais, nous avons mis le pied en travers d'une porte qui ne se refermera plus — je ne le porterai pas de jugement là-dessus. Mais il faut tenir compte de réalités nouvelles ; et nous inventons le droit en marchant.

Ce sur quoi je ne suis pas d'accord cette fois-ci avec le Sénateur COINTAT, c'est sur la redistribution : oui, nous allons redistribuer une circulaire conforme à la décision du juge. Oui ; parce qu'une circulaire avait été déposée, qui a été invalidée sur deux logos : eh bien nous allons la rediffuser. Mais contrairement à ce que vous disiez, Monsieur le Sénateur, cette nouvelle distribution porte en fait un préjudice à la liste de toute façon...

(Protestations au sein de l'Assemblée.)

Mais bien sûr que si ! Bien sûr que si, puisque le premier envoi a été fait avec tous les bulletins et les autres circulaires, un certain nombre d'électeurs ont déjà voté par correspondance en utilisant les bulletins qui figuraient dans l'envoi : puisqu'ils n'ont pas eu cette circulaire, la liste a donc été défavorisée.

Mais si ! Ce ne sera pas la circulaire officielle de l'administration parce qu'elle sera accompagnée d'une lettre indiquant qu'est intervenu un problème et qu'elle n'a pas pu être envoyée avant avec les autres. Le fait même qu'il y ait discordance dans l'envoi ne porte donc pas atteinte à la sincérité du vote. En tout cas, il existe des jurisprudences sur les élections françaises qui le disent.

Monsieur le Président invite Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA à s'exprimer sur ce point-là et très rapidement.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA

Cela me paraît totalement inadmissible. Nous avons affaire à une liste qui a usurpé des sigles de partis ; qui de ce fait n'a pas pu faire envoyer sa propagande électorale en même temps que les autres. Il est évident que nous ne nous inclinons pas devant le résultat d'une élection qui va être faussée par le fait que ce monsieur va bénéficier d'un envoi pour lui et qu'au total, ça va le favoriser, c'est une évidence. Jamais on a vu cela ! A Tunis, j'en étais — je me rappelle à l'époque un certain ORTOLLI, Consul adjoint — à mesurer au millimètre près... Monsieur VALENZA, vous avez connu cela ?

Monsieur le Président

Oui ; personnellement, j'ai eu des bulletins à refaire pour 1 mm.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA

Moi aussi, pour 1 mm. Alors, entre l'époque d'ORTOLLI, celle de la rue Lauriston à Tunis, et aujourd'hui... Vraiment, cela ne va pas. Et sans compter l'argent que l'on va dépenser !

Monsieur le Président remercie Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA et invite Monsieur Serge MUCETTI à répondre à la question sur l'utilisation de la couleur ou du noir et blanc.

Monsieur Serge MUCETTI

Concernant la couleur, les logos, la couleur des logos, la couleur des photographies, la couleur des caractères, celui qui dit le droit en matière électorale en France, c'est le ministère de l'Intérieur. Et le ministère de l'Intérieur, que nous avons dû consulter parce qu'un certain nombre de circulaires avaient été déposées ici avec de la couleur ou pas, nous a donné des indications extrêmement claires :

- notre décret prévoit l'impression des caractères en noir. Eh bien oui, eh bien oui, eh bien oui...Ce sont donc les caractères qui doivent être en noir, sans combinaison de bleu, blanc, rouge ;

- les photos, qui n'étaient pas nécessairement autorisées par la lettre de notre texte, ont été autorisées.

Monsieur le Président invite Madame Martine SCHOEPPNER à prendre la parole très rapidement.

Madame Martine SCHOEPPNER

Je reviens sur un autre sujet. J'ai deux petites questions à poser et une remarque à faire, très rapidement.

Premièrement, il s'est produit — je regrette, c'est encore en Allemagne que cela s'est passé — une erreur de manipulation à partir du consulat de Francfort, et en tant que Conseillers, nous avons reçu les listes électorales avec les NUMIC qui servaient à s'inscrire. Je voulais donc simplement savoir s'ils avaient été changés ou pas.

Monsieur Serge MUCETTI

Oui. Et puis vous le savez, puisque je vous ai donné moi-même la réponse quand vous me l'avez demandé par téléphone.

Madame Martine SCHOEPPNER

Je voulais en être sûre, parce que je ne l'ai pas revérifié ensuite.

Deuxièmement, concernant le vote par correspondance, j'aurais aimé savoir, quand une famille comprenant plusieurs votants envoie toutes les enveloppes (bien sûr fermées, le bulletin de vote dans la deuxième enveloppe, etc.) dans une seule grande enveloppe au consulat, si tous les votes sont conservés.

Monsieur Serge MUCETTI

Oui.

Madame Martine SCHOEPPNER

Je vous pose la question précisément, parce qu'il y a six ans, je peux vous dire qu'un seul vote dans chaque enveloppe a été conservé ; et je suis particulièrement au courant parce que cela me concernait personnellement : ils ont conservé le vote de mon fils, mais pas le mien. Je posais donc la question, et pour une autre personne : je voulais donc le demander.

La petite remarque concerne le consulat de Sarrebruck, où le Consul, qui n'est pas lui rattaché comme dans les autres consulats d'influence à un institut ou à un centre culturel, se retrouve tout seul pour organiser toutes ces élections.

Et il y a eu beaucoup de problèmes, puisqu'en plus, sa secrétaire est à l'hôpital, malade, etc. Il faudrait donc peut-être que l'on se pose la question pour les prochaines élections - là, il arrive à se débrouiller - mais il est encore à la recherche d'isoloirs puisqu'il n'y en a plus.

Monsieur Serge MUCETTI

Il aurait pu nous le dire !

Madame Martine SCHOEPPNER

Pour la prochaine fois, je pense que d'autres postes seront aussi concernés, et il faudrait peut-être que l'on aide ces consuls qui se trouvent un petit peu seuls pour...

Monsieur Serge MUCETTI

En tout cas, pour ce qui est de l'envoi, il n'y a aucun obstacle à ce que plusieurs enveloppes d'identification soit acheminées dans la même enveloppe courrier. Aucun ; puisque de toute façon, le contrôle ne porte pas sur l'enveloppe de courrier mais sur l'identification du candidat : il n'y a donc aucun obstacle à cela.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Christophe FRASSA, qui la lui a demandée sur un point précis, la question du noir et blanc, pour une intervention très rapide.

Monsieur Christophe FRASSA, membre élu de la circonscription de Monaco

Ce sera rapide. Ce qui m'embarrasse dans ce qui vient d'être dit — nous avons longuement parlé dans la commission des Lois de l'utilisation ou pas dans la couleur — c'est que le texte de l'actuel article 29 du décret, qui n'a pas été modifié lors de sa dernière réforme et date donc, dans sa rédaction, de 1987 et du décret qui l'a introduit, dit "en caractères noirs" et rien de plus. Que l'on fasse évoluer le droit, nous sommes tout à fait d'accord au sein de la commission des Lois.

Le point qui, je trouve, pose problème et m'embarrasse vraiment, c'est que, dès lors que le Ministère de l'Intérieur avait donné son accord en disant qu'il n'y avait pas de problème, l'administration avait le devoir d'informer, à l'intérieur de chaque circonscription, l'ensemble des candidats. Parce que l'on est quand même un peu dans une situation de rupture d'égalité, avec certains qui ont joué le jeu de l'application à la lettre du décret et d'autres qui ont appliqué une nouvelle lecture du décret.

Cela, c'est quelque chose qui m'embarrasse vraiment, pas en tant que candidat — ce n'est pas un problème —, mais en tant que représentant de la commission des Lois ; cela me gêne, cela fait partie des nombreux points du décret dont je pense que nous avons à les modifier à la rentrée.

Concernant les logos, la seule mention qui est faite des logos et emblèmes, c'est de dire qu'ils doivent être imprimés en noir. Sur ce plan aussi, on peut faire évoluer la position parce que c'est dans l'article du décret qui traite des bulletins de vote, et il est écrit que l'on peut faire figurer un emblème : il n'est pas indiqué que, sur la profession, de foi, on puisse en mettre un.

Il existe donc aujourd'hui une tolérance à ce sujet. Je pense qu'il est grand temps de remettre cela à plat et de repréciser exactement que l'on peut imprimer en couleur, que l'on peut imprimer en quadrichromie les photos, insérer des emblèmes de partis ou des logos de ce que l'on veut en couleur. Étant donné qu'on peut le faire, autant l'écrire : cela évitera bien des discussions, bien des problèmes.

Voilà, j'en ai terminé.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président annonce qu'il reste encore les demandes de parole de : Monsieur HUSS, Monsieur MICHON, Monsieur le Sénateur COINTAT, Madame le Sénateur GARRIAUD-MAYLAM, Monsieur RATEAU et Monsieur CHAPAT. Il ajoute qu'après ces différentes interventions, on arrêtera là pour aujourd'hui.

Monsieur Francis André HUSS

Pour faire court, je ne remonterai pas à la rue Lauriston, sur laquelle, étant donné mon grand âge, Monsieur LECONTE, je pourrais témoigner, mais à l'an 2000 : en l'an 2000 en Espagne, le Front national a eu le droit d'imprimer en bleu : je voudrais bien savoir pourquoi.

Et j'en profite, puisque l'on me donne le micro : je n'ai pas reçu de réponse à ma question sur le téléphone, malgré l'effort que j'ai fait pour tester les numéros.

Monsieur Gérard MICHON, membre élu de la circonscription de San Francisco

Un dernier point : je vais reprendre une partie des propos de Christophe FRASSA ; c'est également une partie de ce qu'avait dit le Sénateur CERISIER-ben GUIGA. Nous vivons dans un État de droit : si les règles ne sont pas connues et s'il est donné une prime à la fraude dans la mesure où la sanction n'est que l'annulation d'une élection... Concernant le fait que le texte du

décret ait parlé à d'autres endroits d'emblèmes et de logos en noir, de caractères en noir, je voudrais que l'on m'explique juridiquement : à partir du moment où l'on imprime quelque chose, où l'on fait un *screening* en noir et blanc, il n'y a pas de différence technique avec une photo. A ce moment-là, je vais prendre ma profession de foi, en faire une photo : ce sera une photo générale et il y aura un *screening*.

De toute façon, ce qui est certain, c'est que si l'ensemble des candidats ne sont pas au courant des règles quelles qu'elles soient, il y a un problème avec ce que l'on peut considérer comme un État de droit : On vit en anarchie ; si le citoyen ou le candidat ne connaît pas les règles, comment peut-il les respecter ?

Sur la base des règles quelles qu'elles soient, je pense — c'est un échange d'idées dans le cadre d'une élection — que des photos en noir et blanc suffisent : ce n'est pas la peine de faire dépenser soit à l'État, soit au candidat plus d'argent qu'il n'en faut. Les règles, l'esprit de la loi, c'était le noir et blanc ; il se trouve que nous avons eu a posteriori — et je rejoins là Christophe FRASSA — dans des circonstances inacceptables.

Il va falloir que désormais, nous ayons deux choses :

- premièrement, que la loi soit précisée en ce qui nous concerne ; et
- deuxièmement, que les sanctions, puisque la loi n'est pas respectée quand elle n'est pas sanctionnée, deviennent ce qu'elles sont en France, quels que soient les délais, puisque nous n'avons pas le choix : c'est-à-dire qu'avant l'élection, si quelque chose est disposé qui n'est pas conforme à la loi, eh bien cela soit refusé.

Lorsqu'en France, des candidats déposent des documents électoraux qui ne sont pas conformes, on n'attend pas que l'élection soit passée, qu'il y ait un recours devant le Conseil d'État : si le document n'est pas conforme, il existe des mesures pour le rejeter avant l'élection.

Malheureusement, nous allons en venir à cela, la faute en incombant à un certain nombre de candidats qui ont cru de leur droit de passer outre ce qui était considéré comme étant connu et qui était la jurisprudence d'une loi qui n'a pas changé depuis la fin des années 80.

(Brefs applaudissements.)

Monsieur Serge MUCETTI

Je veux réagir parce qu'il y a des lois ; mais alors, pourquoi des candidats forcent-ils le trait et essaient-ils de les contourner ?

Certaines personnes ont donné un avis sur le projet de décret dans cette salle l'année dernière, et n'ont eu de cesse qu'elles ne veuillent imprimer les textes en couleur. Et des candidats nous ont appelés pour nous demander s'ils pouvaient insérer des photos. Il est vrai que le texte stipule des emblèmes ; mais pourquoi nous ont-ils posé la question de savoir si l'on pouvait y mettre des photos ?

Ensuite, on nous a demandé si un emblème était un logo. On peut discuter sur les mots : un emblème est un emblème et un logo est un logo ; mais par glissement sémantique, le Ministère de l'Intérieur les autorise maintenant dans les élections nationales.

D'emblème on était donc passé à logo ; puis de logo on passe à photo. Un certain nombre de candidats — et qui se trouvent d'ailleurs dans cette salle — nous ont dit qu'il n'y avait pas de raison, si l'on pouvait imprimer des emblèmes et des logos, que l'on ne puisse imprimer des photos. Et d'ailleurs le texte, nous at-on fait remarquer, précise "caractères noirs" et ne dit pas "photos en noir".

Vous voyez ? Il s'opère donc des glissements et nous devons les éviter. Mais alors, Monsieur le Délégué, il faudra deux choses :

- premièrement que les délais soient impérativement respectés ;
- deuxièmement qu'il existe un pouvoir de sanction.

Qui devra assurer ce pouvoir de sanction ? Le chef de poste. Le chef de poste, naturellement, pourra prendre des décisions ; mais sous le contrôle du juge. Vous imaginez un peu la chaîne juridictionnelle que nous allons mettre en place ? Sommes-nous à même de faire se dérouler un processus électoral sur presque un an pour prévoir les délais de recours nécessaires ? Ce n'est pas réaliste.

Je crois qu'il faut tenir compte des choses importantes : là où la rigueur la plus extrême doit peser, c'est sur le bulletin de vote. Et le bulletin de vote doit être imprimé en noir et blanc. Un point c'est tout.

Pour les circulaires, même le Ministère de l'Intérieur a la plus grande latitude : dès l'instant que la circulaire n'est pas utilisée comme un bulletin de vote, il est autorisé un certain nombre d'aménagements. Voilà ce que je voulais dire.

Monsieur Gérard MICHON

Je voudrais faire remarquer que, même si la rigueur que je viens d'évoquer n'est peut-être pas réaliste, l'absence de sanction était une prime à la fraude. En ce qui concerne les bulletins de vote...

Monsieur Serge MUCETTI

On fait la sanction.

Monsieur Gérard MICHON

Tout à fait, mais attendez. En ce qui concerne les bulletins de vote, je vous ferai remarquer que le texte, tel qu'il existe actuellement, nous oblige à soumettre le texte de la profession de foi pour deux points particuliers au visa du chef de poste. Le texte, si absolument. Et il ne nous oblige pas à soumettre les bulletins de vote à ce même visa.

Alors que, à la limite, on peut considérer que la démocratie voudrait que le contraire soit vrai c'est-à-dire que le document officiel, comme vous l'avez très bien dit, soit le bulletin de vote et que, concernant le contenu, ce que disent les candidats, le chef de poste va regarder les deux motifs (qui sont je crois une injure vis-à-vis d'autres candidats et des problèmes avec le pays d'accueil), sur le texte et pas sur la mise en page.

Quant au bulletin de vote, il n'est pas soumis à ce même visa ; et si l'on prend l'ensemble des instructions ou des résumés donnés, qui n'ont peut-être pas nécessairement force de loi, des candidats, nombreux de part et d'autre de cette allée, mettent des renseignements sur les bulletins de vote qui ne sont pas explicitement prévus, justement en contournant les choses.

Il serait peut-être bon à l'avenir, si l'on veut éviter ce genre de choses, que l'administration, en ce qui concerne les bulletins de vote, imprime ceux-ci. Si l'administration les imprime, on vote pour des individus ; les bulletins sont imprimés. Cela se fait en France ; pourquoi pas dans ce cas ? On imprimerait tous les candidats sur du papier journal, en caractères noirs, pour ce qui est officiel. On en arrivera peut-être à l'obligation qui sera faite à l'administration de prendre en charge les impressions ; de cette façon, on élimine le recours au juge : tout le monde aura son texte imprimé, en fournissant des photos. Afin que les abus que font certains d'entre nous — je dis bien d'entre nous : je ne l'ai pas fait, mais c'est le cas de personnes qui sont dans cette salle — ne nous obligent à rédiger une loi trop stricte parce que des personnes essaient de contourner la loi dans un contexte électoral.

Je vous remercie ; j'ai été trop long.

Monsieur Serge MUCETTI

Monsieur le Président, avec votre permission, je voudrais ajouter un dernier mot, parce qu'il est important : il porte sur le rôle des Ambassadeurs et des chefs de postes consulaires. Le texte dit que les documents doivent être déposés au poste ; mais il ne donne pas un pouvoir de sanction à l'Ambassadeur, qui ne peut pas faire autre chose que de vérifier si le bulletin de vote est en noir et blanc. Il n'en a pas la possibilité : il n'y a rien dans le décret concernant ce point particulier.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur Christian COINTAT.

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

Je voulais revenir sur le vote par Internet. On a discuté tout à l'heure du faible nombre d'inscrits. Je suis très inquiet ; je ne vous le cache pas, car cela peut se retourner contre les Français établis hors de France, en concluant qu'ils ne manifestent aucun intérêt pour le vote par Internet.

Or, je vais vous faire part de mon cas : je voulais voter par Internet ; je n'ai pas pu m'inscrire pour ce type de vote, tout simplement parce que je suis parti trois semaines en déplacement à l'étranger, que les lettres de demande d'inscription sont arrivées après mon départ et que la date limite était fixée avant mon retour.

Donc déjà, le mécanisme aussi tardif — je sais bien que c'est exceptionnel puisque c'est la première fois que nous le faisons à l'échelle de toute la zone — n'est déjà pas suffisant.

J'étais au Japon, où il y a très peu d'inscrits : ceux que j'ai rencontrés se trouvent eux aussi dans le même cas, car dans les entreprises, les cadres se déplacent également et n'ont pas pu le faire ; quant aux autres, ils n'ont rien compris.

Cela traduit donc un véritable problème de communication, de sensibilisation de nos concitoyens expatriés. Je sais déjà qu'en France, on ne lit pas ce que l'on vous envoie ; mais à l'étranger, j'ai l'impression que c'est encore pire.

Voilà pourquoi je vous demande

- premièrement de bien faire comprendre à tous ceux qui risqueraient de faire preuve de mauvais esprit, au Ministère de l'Intérieur ou ailleurs, en faisant remarquer que finalement nous leur faisons faire beaucoup de choses et que cela ne sert à rien, qu'il faut du temps pour mettre en place un changement de mécanisme et d'approche ; et

- deuxièmement, que l'on précise bien au niveau des postes diplomatiques et consulaires que c'est un travail de longue haleine, qui doit être fait jour après jour tout au long de l'année si l'on veut que nos compatriotes voient tous les bienfaits de l'opération.

Car je suis un exemple : je ne vais pas pouvoir voter par Internet, alors que je voulais le faire. Il est vrai que la lettre où l'on nous donne un identifiant au départ pour toutes les démarches consulaires était quelque peu absconse ; j'ai dû la relire trois ou

quatre fois pour arriver à comprendre, et je crois n'avoir toujours pas très bien saisi à quoi servait ce numéro que l'on me donnait. Cela n'a fait bien sûr que créer une confusion supplémentaire.

Je sais bien que l'administration n'est pas en cause : il faut qu'elle fasse son travail. Mais la communication est un art très difficile, et je crois qu'il faut maintenant que le Ministère des Affaires étrangères et la direction des Français établis hors de France s'en préoccupent tout particulièrement. Sinon, tout ce que l'on met en place pour régler le problème de nos concitoyens ne marche pas, parce qu'ils ne le savent pas ou qu'ils ne l'ont pas compris.

J'ajoute juste quand même une petite remarque à l'attention de Monsieur MUCETTI sur la couleur : peu importe ; vous savez très bien que cela relève du pouvoir réglementaire : ce n'est donc pas du domaine législatif, et en tant que parlementaire, je n'interviendrai pas à ce sujet. Sauf sur un plan, qui relève du domaine législatif : l'égalité de tous devant la loi.

(Applaudissements.)

C'est donc ce qui est important. Car personnellement, je n'oublierai pas, si nous voulions tous à l'origine la couleur, pourquoi on a indiqué noir et blanc ; et vous savez très bien que ce n'est pas pour les caractères : c'était pour le bulletin, pour que cela coûte moins cher puisqu'un remboursement est effectué sur les deniers publics ; c'est uniquement pour cela.

Si maintenant on estime avoir assez d'argent pour s'offrir la couleur, qu'on le fasse ! Mais qu'on le dise, et d'une manière qui soit très claire car, comme l'a rappelé fort justement notre ami Gérard MICHON, je peux vous faire une photo d'un texte, et ce sera une photo : je ferai donc un texte en couleur, prendrai une photo en couleur ; vous n'aurez donc qu'une seule photo, mais ce sera tout de même un texte écrit, des caractères qui n'apparaîtront plus comme tels mais comme des pixels de la photo. On peut jouer : en France, nous sommes très forts sur les mots ; comme disait le poète, "Je murmure hirondelle et le ciel est plein d'". C'est merveilleux.

Dans ce cas, on murmure "couleur", et brusquement, les caractères disparaissent. Alors, que tout le monde soit logé à la même enseigne, un point c'est tout : et si vous voulez payer la couleur, offrez-la nous !

(Applaudissements.)

Monsieur Serge MUCETTI

Je laisserai mes collègues répondre sur le vote électronique. Mais le remboursement forfaitaire n'est pas lié à la couleur ou au noir et blanc : il est lié au nombre d'électeurs et au seuil des suffrages.

Mais vous savez très bien, Monsieur le Sénateur, pourquoi en France on prévoit — ce n'est pas spécifique à l'élection de l'Assemblée des Français de l'étranger : c'est presque un principe général républicain — chaque fois qu'il s'agit d'une élection des caractères en noir : c'est tout simplement parce que l'on a toujours le souvenir du Second Empire et que l'on veut éviter la combinaison savante et astucieuse (car je fais confiance aux candidats) de caractères pour composer bizarrement toujours bleu, blanc et rouge ; c'est curieux, parce que chaque fois que l'on utilise la couleur, on arrive toujours à ces trois -là : on ne voit jamais de vert, de parme... Mais cela est interdit.

Et je le disais même à une réunion interministérielle pas plus tard que la semaine dernière au Ministère de l'Intérieur, où l'on évoquait justement l'évolution du droit électoral. Le Ministère de l'Intérieur lui-même s'interroge : avec les procédés de reprographie d'aujourd'hui et avec Internet, même si vous utilisez une circulaire en noir et blanc, qui vous empêche aujourd'hui de la diffuser en couleur sur Internet et de l'imprimer en couleur sur votre imprimante ?

Vous voyez bien que c'est un débat qui ne devrait même pas exister parce qu'aujourd'hui, on ne peut plus faire respecter une réglementation de ce type. Je disais donc au Ministère de l'Intérieur qu'il fallait même abandonner ce principe selon lequel on ne peut plus combiner les trois couleurs bleu, blanc et rouge, et le laisser de la façon la plus libérale à tout le monde.

De la salle

Pourquoi interdit ?

Monsieur Serge MUCETTI

Parce que c'était interdit quand on l'a fait, et que maintenant, ça ne l'est plus.

Monsieur le Président indique que Monsieur Didier ORTOLLAND a une réponse à apporter sur le vote électronique.

Monsieur Didier ORTOLLAND

Monsieur le Sénateur, concernant le vote électronique, nous partageons complètement votre analyse.

Le *premier problème* que nous rencontrons est un problème de calendrier : les listes électorales ont été arrêtées le 31 mars, prennent effet le 15 avril, et l'élection a lieu deux mois plus tard. En fait, nous sommes constamment dans une seringue : aucune journée n'est perdue ; et à cause de ce calendrier très serré, cela soulève des problèmes.

La *deuxième difficulté* est que nous ne savions pas qui voulait voter par voie électronique. A l'avenir, puisqu'il s'agit là d'une phase expérimentale, nous saurons qui veut voter par électronique, et nous sauterons donc une étape, ce qui apportera un gain de temps supplémentaire.

L'aspect expérimental de l'élection pose donc problème, parce que nous disposons effectivement de très peu de temps.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur STERBIK en ce qui concerne le téléphone.

Monsieur STERBIK

La question de tout à l'heure portant sur le téléphone était tout à fait importante, puisqu'il existe en fait une sémantique particulière sur les numéros 800 internationaux. Il y a donc deux types de 800, indirectement entre les gratuits et les non-gratuits : ce sont surtout les 800 internationaux qui sont à 11 chiffres et non pas à 10 en France.

Le numéro (*manifestations de satisfaction dans la salle*) exact — je ne vous promets pas qu'il fonctionnera dans tous les pays du premier coup demain matin, puisque sa mise en place est prévue en plusieurs jours — est bien : +800.06.06.2006 ; il comporte 11 chiffres.

Quand vous allez vouloir le composer depuis votre pays, vous composez juste l'indicatif qui vous permet de sortir du pays ; mais pas le préfixe de la France. Ce n'est pas nécessaire : le 800 est lui-même déclaré comme international dans le pays (*nouvelle expression de satisfaction de la salle ; commentaires*).

Mais ne l'essayez pas ; si vous l'essayez maintenant, vous risquez d'entendre un message d'attente de mise en place ou même de non-réponse.

Monsieur le Président

Il faut bien répéter le numéro, s'il vous plaît ?

Monsieur STERBIK

Je vous le redonne : +800.06.06.2006. Le "+" étant la commande 00, qui existe le plus communément ; dans certains pays, c'est parfois 001, il faut se méfier. Le "+" peut prêter à confusion. Pourquoi ? Parce que c'est la nomenclature internationale qui dit que l'on ne sait pas comment sortir du pays, qu'il peut exister plusieurs numéros : dans certains pays, c'est 00 ; dans d'autres 001 ; dans d'autres encore cela peut être 011. Mais derrière, c'est toujours 800.06.06.2006.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur Robert Denis del PICCHIA sur ce point et annonce la prise de parole de Monsieur CLAVE.

Monsieur le Sénateur Robert Denis del PICCHIA

Je vais un peu revenir sur ce que j'ai dit, Cher Monsieur. Ce que vous nous dites est très bien, mais vous le dites à 40 personnes ici. Or, on ne le dit pas aux électeurs : c'est à eux qu'il faut le dire, et pas à nous. Nous n'avons pas les moyens de transmettre à tous les électeurs, aux 800 000 électeurs, cette information.

Je regrette que cela n'ait pas été fait au début pour éviter toutes les erreurs qui sont intervenues. Alors là, je m'adresse à l'administration : Peut-on informer tous les électeurs ?

Monsieur Ortolland

C'est prévu.

Monsieur le Sénateur Robert Denis del PICCHIA

Allez-vous les informer ne serait-ce que par un *mail*, puisque vous avez maintenant les adresses *e-mail* ?

Monsieur

Non, au moment de la publication des résultats.

Monsieur le Sénateur Robert Denis del PICCHIA

Autrement dit, cela ne sert pas à grand-chose ; sauf aux 40 personnes qui sont là.

Monsieur le Président indique à Monsieur le Sénateur Robert Denis del PICCHIA que Monsieur ORTOLLAND va apporter une réponse.

Monsieur Didier ORTOLLAND

Ce numéro d'assistance ne concerne que les 28 000 personnes qui ont décidé de voter par voie électronique : ces personnes vont recevoir ce que l'on appelle une lettre de vote indiquant leurs identifiants. En bas de cette page figure le numéro d'assistance internationale, donc

- . le 800, pour ceux qui y auront accès et
- . le numéro noir pour les autres.

Monsieur STERBIK

J'ai le numéro noir si vous le voulez.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Jacques RATEAU.

Monsieur Jean-Jacques RATEAU, membre élu de la circonscription de Bruxelles

Tout d'abord, je voudrais dire que je suis très largement d'accord avec ce qu'ont dit le Sénateur COINTAT ainsi que le Président FRASSA de la commission des Lois.

Je voudrais revenir sur la question de la couleur, parce que je vis dans un pays où la couleur a été autorisée. Mais je dois dire que, la couleur y ayant été autorisée, on a averti toutes les listes qu'elles pouvaient utiliser cette couleur.

J'aimerais donc savoir tout de même, pour dépassionner un petit peu le débat, s'il existe des pays dans lesquels apparaissent des protestations parce que des listes auraient reçu l'information qu'elles pouvaient utiliser la couleur et d'autres pas. Parce que c'est là qu'il y a véritablement distorsion entre les candidats.

Je veux dire qu'entre l'Italie — je ne sais pas si elle a utilisé la couleur — et la Belgique qui l'a utilisée, il n'y a pas de distorsion puisque toutes les listes d'Italie par exemple n'ont pas utilisé la couleur et que celles de Belgique pouvaient l'utiliser. Je crois que cela est important.

Mais je voudrais revenir sur ce qui a été dit à plusieurs reprises : ce qui est très important, c'est de constituer cette commission au mois de septembre pour discuter de ces aspects ; c'est un premier point.

Le deuxième, c'est que, lorsque des instructions sont données, il faut que l'administration s'y tienne de la façon la plus stricte pendant la durée de la campagne, quitte à faire évoluer ensuite ces instructions, une fois la campagne terminée.

Enfin, je pense que, parmi les modifications qu'il faudra introduire, il y a ce qui existe en France pour les élections, c'est-à-dire le principe du référé : s'il s'élève une protestation pendant la campagne, que l'on puisse tout de suite intervenir et avoir un référé sur ce qu'il convient de faire parce que, sinon, dans notre système, vous dites effectivement que la seule sanction existante, ce n'est pas me semble-t-il d'aller devant les tribunaux étrangers — parce que c'est la première fois que cela se produit dans nos élections, et je trouve cela lamentable : c'est l'annulation de l'élection par le Conseil d'État ; et je trouve que cette sanction est vraiment très lourde et coûte très cher à la République. Merci beaucoup.

Monsieur Serge MUCETTI

Concernant l'utilisation de la couleur, je ne reviendrai pas sur ce que j'ai dit.

Monsieur le Président

Nous en avons déjà assez parlé : ce n'est pas la peine de revenir là-dessus.

Monsieur Claude CHAPAT

J'ai pris acte de votre réponse en ce qui concerne l'envoi séparé d'une liste après coup. Je constate, comme l'a fait tout à l'heure Madame CAPIEU, que finalement, il est distribué une prime aux mauvais élèves et qu'ils ont droit à un traitement de faveur.

Pourriez-vous me préciser :

- Premièrement, qui exactement a pris la décision de renvoyer par pli séparé ces professions de foi ?
- Deuxièmement, si les bulletins de vote de cette liste seront également joints à ces professions de foi ;
- Troisièmement, si les autres professions de foi pourront être à nouveau jointes à cet envoi, ou bien si seule cette profession de foi sera contenue dans l'envoi.

Pourriez-vous me donner des précisions parce que c'est quand même inquiétant ?

Monsieur Serge MUCETTI

Je crois qu'il faut ramener les choses à leur juste proportion et prendre la mesure des évolutions que j'indiquais tout à l'heure. Nous sommes en face d'une situation qui était complètement nouvelle ; nous avons là des listes, des circulaires qui ont été déposées dans des délais : toutes les listes dans cette circonscription ont déposé les circulaires dans les délais.

Je dois dire que, si l'administration avait envoyé des circulaires dans les heures qui avaient suivi les dépôts, nous aurions été placés dans une situation juridique autrement plus compliquée que celle que nous avons connue.

Mais voilà qu'il y a eu un recours devant un tribunal local ; je ne porte pas de jugement, ni positif ni négatif : c'est une situation juridique ; de cette situation juridique, nous devons tirer les conséquences.

Ce qui est en question, ce n'est pas le texte de la circulaire, ce ne sont même pas des logos : c'est la réalité de l'autorisation d'une liste à faire figurer des logos sur une circulaire.

Tout simplement parce que ce qui était contesté, c'était que la liste en question puisse légitimement se réclamer des deux partis politiques qui faisaient figurer les logos sur la circulaire ; c'est bien cela ?

Le tribunal a tranché en empêchant l'utilisation de ces logos ; je signale que le tribunal n'a pas demandé la saisie de la circulaire, qu'il n'a pas empêché sa diffusion sans ces logos alors qu'il aurait pu le faire, mais cela tombait sous le sens.

Nous étions donc en face d'une situation extrêmement claire :

- nous avons — je n'ai plus le nombre de listes de candidats en tête — un nombre de bulletins de vote réglementaires correspondant au nombre de listes, et
- nous avons un nombre de circulaires, moins une, qui étaient tout à fait réglementaires.

Nous avons donc retiré la circulaire en question de l'opération d'envoi, et puis adressé aux électeurs le matériel de vote comportant tous les bulletins de vote et le nombre de circulaires normales.

Ce qui fait qu'aujourd'hui, il y a déjà des électeurs qui ont reçu toutes les circulaires "réglementaires", en tout cas autorisées par le tribunal, et le nombre de bulletins de vote correspondant aux listes. Et déjà des électeurs nous ont envoyé leur vote, régulièrement exprimé.

Nous étions en face d'une autre situation. Que faire ?

Nous ne pouvions pas envoyer l'ancienne circulaire ; mais, si le candidat nous produisait une nouvelle circulaire, cette fois-ci ne comportant pas les deux logos...

Cette deuxième circulaire était hors délais, mais la première avait été elle envoyée, déposée dans les délais. Nous sommes d'accord, mais encore une fois, le jeu des dates aurait pu faire que la première circulaire ait été envoyée.

La décision qu'a donc prise le Ministre des Affaires étrangères, c'est-à-dire la direction des Français à l'étranger, face à cette situation, a consisté à considérer qu'il fallait, en quelque sorte - et au détriment du candidat - envoyer cette circulaire ne comportant pas cette fois-ci les deux logos incriminés parce qu'elle aurait pu être envoyée, si elle n'avait pas comporté ces deux logos incriminés, en même temps que les autres.

Il ne s'agit pas d'une candidature officielle ; il ne s'agit pas d'une circulaire accompagnée d'un nouveau bulletin de vote ; il ne s'agit pas de cela : il s'agit simplement d'un document d'information électorale. C'est tout.

Monsieur le Président remercie Monsieur Serge MUCETTI. Il indique que l'on va suspendre les travaux pour les reprendre à 16 h 30 et que la question concernant le point d'information sur le site Internet sera traitée avec des questions diverses. Il remercie les fonctionnaires et donne rendez-vous aux conseillers à 16 h 30.

La séance est suspendue à 13 h 18.

La séance reprend à 16 h 50 sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, troisième Vice-Président de l'AFE.

Monsieur le Président invite les membres de l'AFE à prendre place sans attendre les retardataires.

PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION DE SEPTEMBRE 2006

Monsieur le Président

Je vous prie de nous excuser pour ce retard dû à une intense réflexion sur la façon dont nous envisageons l'organisation des travaux de la prochaine session.

Notre réflexion et les remarques partagées par l'ensemble du bureau des Vice-Présidents élargi aux Présidents et Vice-Présidents des commissions nous ont amenés à penser qu'il faudrait modifier notre façon de travailler, pour travailler plus en profondeur sur des sujets plus annuels, un peu à la manière du travail de la commission des Affaires sociales.

Ceci nous a conduits à vous proposer un nouveau projet d'ordre du jour. Ce projet ayant été élaboré jusqu'à maintenant, vous ne pouvez pas encore l'avoir comme document imprimé ; mais je vais essayer de vous le présenter :

- Le **lundi 4 septembre** serait consacré, comme il en est d'usage, à l'ouverture solennelle de nos travaux *le matin* par le Ministre des Affaires étrangères, qui est notre Président ; et cette année, il y aurait une particularité : cela se ferait en présence des Consuls généraux, qui tiendraient une réunion organisée à ce moment-là ; c'est un projet. Cette ouverture solennelle serait ensuite, comme à l'ordinaire, suivie d'une réception offerte par le Ministre.

L'après-midi, nous reprendrions nos travaux en plénière, c'est-à-dire ici, pour

- . la répartition des commissions,
- . le vote par l'Assemblée de la répartition de ses membres dans les différentes commissions ;
- . Ensuite, les commissions se réuniraient pour élire leur bureau.

Ceci devrait vraisemblablement nous prendre l'après-midi.

- Le **mardi**, nous recommencerions en plénière, *le matin*, et nous aurions à ce moment-là

- . la présentation du rapport du Directeur et la discussion qui suit ; puis
- . une présentation du bureau des commissions qui auront été élues la veille ;
- . nous passerions ensuite au renouvellement des représentants à la Commission nationale des bourses et au Conseil national de l'aide juridique, c'est-à-dire l'élection de ces représentants.

Ceci clôturerait nos travaux du mardi matin.

Le mardi *après-midi* serait le moment de la première réunion de travail des commissions, qui pourrait être mis à profit par elles pour organiser leur travail, définir leurs thèmes de réflexion pour l'année à venir.

- Le **mercredi 6** serait consacré entièrement à la réunion des commissions.

- Le **jeudi 7** : le *matin* serait réservé, s'il y a lieu, à l'audition en assemblée plénière d'une personnalité de premier plan et d'intérêt général ; sinon, cela pourrait être du travail en commission.

Le jeudi *après-midi* verrait le travail en commission et à 16 h la réunion des anciens combattants. Nous avons pensé qu'après trois demi-journées complètes de travail en commission, ce travail des commissions ne serait pas trop affecté de l'absence des membres de la commission des Anciens Combattants, puisque le travail serait lancé.

- Le **vendredi** : le *matin* serait réservé aux questions d'actualité, plus les questions des mouvements au sein de l'Assemblée, etc. tandis que l'*après-midi* verrait la présentation du rapport de la commission des Anciens Combattants, et une présentation par les commissions de ce que l'on pourrait appeler leurs lignes de travail et réflexions pour l'année à venir.

- Le **samedi matin** verrait la réunion de bureau.

Voilà pour le planning de cette première session, tel que nous l'avons prévu.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Marie-Hélène BEYE.

Madame Marie-Hélène BEYE, membre élu de la circonscription de Niamey

Je ne sais pas si cela vous a échappé, mais vous n'avez pas parlé de l'élection du bureau des Vice-Présidents pour le lundi ?

Monsieur le Président

Pardon : cela ne m'a pas échappé ; simplement, j'ai oublié de vous le dire : c'était effectivement prévu le lundi après-midi. J'essaie de m'y retrouver, mais...

Monsieur Christian COINTAT

Monsieur le Président, vous n'avez pas évoqué la désignation des membres des commissions administratives, qui doit se faire en assemblée plénière et non pas en bureau permanent, comme par erreur nous l'avons fait car nous n'étions pas prêts.

J'en profite donc pour rappeler que c'est l'assemblée plénière qui doit désigner les membres des commissions administratives, et que c'est évidemment en cas d'impossibilité que le bureau en a la charge. Il serait donc bon que, pour une fois, nous le fassions d'une manière tout à fait conforme à la loi.

Monsieur le Président

Nous pourrions le placer le vendredi matin.

Monsieur Christian COINTAT

Voilà ; absolument, avec les mouvements des assemblées.

Monsieur le Président

C'était prévu : mais mes notes étaient un peu confuses.

Monsieur

Une simple précision, Monsieur le Président : vous avez dit qu'il y aurait jeudi réunion des anciens combattants : il s'agit bien de la commission des Anciens Combattants ?

Monsieur le Président

Oui, c'est la réunion de la commission des Anciens Combattants.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA

Je suis un petit peu inquiète de voir rassemblées le même après-midi finalement toutes les interventions des cinq commissions, plus la commission des Anciens Combattants. C'est bien ce que je comprends : "Présentation des lignes de travail des cinq commissions", le vendredi après-midi.

Monsieur le Président

Non, non ; je me suis peut-être mal exprimé : la commission des Anciens Combattants, elle, présentera un rapport. Les autres commissions ne présenteront pas de rapport : elles ne présenteront qu'une synthèse, si je puis dire, de la ligne de travail qu'elles vont adopter pour l'année à venir.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA

C'est-à-dire qu'en une semaine de travail, on va accoucher d'un projet de groupes de travail et de...

Monsieur le Président

Excusez-moi, mais peut-être suis-je allé un peu trop vite en passant sur le détail de la première semaine, avant de donner la vue d'ensemble du travail de l'année. Roger, si tu veux l'exprimer, tu peux le faire.

Monsieur Roger BONIN

Non, non, Président ; Merci. Je ne vais pas l'exprimer ; tu le feras aussi bien que moi, sinon mieux. Mais simplement, je crois que, pour répondre à la question de Madame la Sénatrice, il faut parler en premier des propositions de réorganisation de nos travaux, de façon à comprendre pourquoi nous les avons regroupées uniquement sur le vendredi après-midi. Je pense donc qu'il faut expliquer ce que nous avons l'intention de faire à partir de septembre, et vous comprendrez mieux que les travaux ne vont se regrouper que sur une demi-journée, plutôt que sur une journée et demie. Il faut commencer par expliquer cette nouvelle formule.

Monsieur le Président

Je croyais l'avoir fait, mais je l'ai peut-être fait de façon incomplète. Didier ? Monsieur LARTILLEUX ?

Monsieur Didier LARTILLEUX

Ce que je voulais dire, effectivement, c'est que tout cela procède de la réflexion sur l'organisation du travail des commissions. Le vendredi après-midi, il ne s'agit donc pas du tout d'organiser un débat ; c'est pour cela que l'on peut tout à fait faire passer les quatre ou cinq commissions permanentes. Mais il s'agit d'une simple présentation rapide, sans débat parce que la question fondamentale est de dire qu'au lieu de travailler sur six mois, nous travaillons sur un an. C'est cela, le vrai problème. Mais le Président va nous l'expliquer.

Monsieur le Président

Je reprends les explications : j'ai été un peu rapide (*commentaires dans la salle*). Je reprends donc ce que je vous ai dit en préambule, et je détaille : de la réflexion générale du bureau des Vice-Présidents élargi, il est apparu qu'il nous semblait préférable de changer de méthode de travail ; et, au lieu de travailler dans du temps très court sur des rapports qui restaient nécessairement relativement superficiels, de nous inspirer des méthodes de travail de la commission des Affaires sociales et de travailler en profondeur sur un thème pendant l'année.

Monsieur Pierre GIRAULT

Je veux bien : il y a des sujets récurrents et qui nécessitent des travaux longs, une réflexion lente et mûre ; je suis entièrement d'accord avec cela. Mais il y a quand même des domaines où l'information doit être immédiate ; et c'est ce que j'ai du mal à saisir, entre cette communication de l'information et le fait de l'omettre dans les rapports.

J'en donne un exemple très précis : concernant les conventions de non-double imposition, l'évolution est immédiate. Et c'est là que nous avons besoin de cette information. Je m'inquiète donc un petit peu de l'absence de répercussion des auditions que nous avons, en particulier dans ce domaine ; mais j'en ai d'autres.

Monsieur le Président

Vous avez raison de vous inquiéter, mais ce qui est inquiétant, c'est mon incapacité à vous rapporter tout ce qui a été décidé en un temps si court. Effectivement, nous avons parlé de ce problème qui était à la fois

- les questions d'actualité, qui nécessitaient des interventions immédiates, et
- les questions que nous avons justement, comme vous-même, qualifiées de récurrentes, par exemple dans le cadre de la commission des Affaires économiques et fiscales, l'évolution des conventions fiscales, celle des conventions de non-double imposition, etc. Tout cela est prévu pour être placé dans les questions d'actualité par exemple, dans notre cas présent, le vendredi ; et ensuite, au fur et à mesure de notre travail dans l'année, en deuxième session plénière ou dans les bureaux.

Monsieur Didier LARTILLEUX

Je voulais compléter parce qu'il faut quand même un petit peu expliquer les choses. L'idée, encore une fois, est de travailler sur un an et non pas sur six mois. Mais on a bien souligné à l'intérieur du bureau élargi que, d'un côté, il y avait la structure, la ligne générale de l'Assemblée ; et ensuite, à l'intérieur de chaque commission, puisque chacune d'elles présente sa spécificité propre, il y a les bureaux des commissions, c'est-à-dire le Président, les deux Vice-Présidents, le Rapporteur et le Secrétaire, qui organisent les travaux à leur guise.

Et, Pierre, pour répondre particulièrement à ton souci, j'ai fait remarquer qu'effectivement, nous avons pris l'habitude à la commission des Affaires économiques et fiscales de recevoir tous les ans nos interlocuteurs de la rue d'Uzès pour être tenus au courant de toutes les conventions fiscales.

De la même façon, au mois de février, nous recevons les représentants, le Président de l'AFD de façon à être tenus au courant de tout ce qui se passe en Afrique, en Extrême-Orient, etc. Organiser ce travail est à la charge des bureaux des commissions. Mais il est vrai que le souci commun est de dire qu'au lieu de se dépêcher de produire des rapports, de se forcer à en rédiger en trois ou quatre jours, nous effectuons un travail étalé sur un an, et sur un an on engage des réflexions un peu plus approfondies.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.

Monsieur Guy SAVERY

En effet, j'interviens pour apporter peut-être aussi un éclairage supplémentaire. D'abord, je vous remercie d'avoir cité notre commission pour avoir innové en la matière. Mais il faut savoir exactement aussi ce à quoi nous souhaitons aboutir.

Je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit à plusieurs reprises, au moins deux fois, dans cette enceinte : le but recherché est d'arrêter une fois pour toutes la rédaction des vœux, pour la bonne raison que nous nous sommes aperçus que cela ne donnait pas de grands résultats, que ces vœux étant présentés à l'administration en général, celle-ci ne pouvait faire qu'une chose : faire appliquer la loi qui existe ; et que ce n'était en aucun cas l'administration qui pouvait faire évoluer favorablement des propositions formulées par notre Assemblée. Il n'y a donc aucun reproche à faire à l'administration, si ce n'est qu'elle reste dans le cadre de ses attributions.

Ce que nous souhaitons, c'est, après avoir choisi un certain nombre de thèmes — peut-être en avons-nous choisi trop ; chaque commission s'organise à sa façon —, mettre à profit les quatre réunions annuelles (deux en plénière et deux en bureau) pour les aborder. Ces thèmes font l'objet d'auditions : on ne change donc pas beaucoup ce qui se passait jusqu'à maintenant ; les auditions doivent être maintenues, et il faut même peut-être en augmenter le nombre. Ce qui est également important, c'est que, dans notre commission, un certain nombre de membres contribuent chacun par leurs apports, toutes tendances confondues, à apporter de l'eau au moulin, pour soumettre sur tel thème particulier telle et telle actions ou telle et telle propositions.

De façon à ce que tout cet ensemble collecté par le Président puisse par la suite faire l'objet d'un rapport ou d'un mémoire pour rentrer dans la ligne exacte des travaux effectués soit au Sénat (ce n'est peut-être pas tout à fait la même chose).

Je prendrai deux exemples : le rapport de Madame ben GUIGA, ainsi que celui de Monsieur FERRAND, et j'en oublie *certainement peut-être*(probablement) d'autres. Ce sera beaucoup plus limité que votre travail, Madame, mais nous allons essayer de faire à peu près la même chose.

Qu'est-ce que cela signifie ?

Cela veut dire qu'à partir d'une situation actuelle, on dresse un bilan, on auditionne les personnes pour savoir si l'on peut évoluer ou pas, on fait des propositions : ce sera l'objet d'un mémoire, qui sera présenté en assemblée plénière. Et il sera présenté non seulement à la direction, qui fera le nécessaire pour le transmettre à qui de droit ; mais surtout, ce qui est le plus important, il faut faire aussi jouer les politiques et les parlementaires : ce mémoire doit constituer une base de travail et de réflexion pour que, politiquement, on puisse faire aboutir et avancer certaines propositions de l'Assemblée.

Je crois que c'est le but de la manoeuvre. Ce n'est pas de dire que pendant un an, on va d'abord dresser un constat pour ensuite trouver des solutions. Non : le but est de pouvoir proposer quelque chose de raisonnable, qui reste du domaine du faisable. Mais ce travail ne peut pas être fait par la direction des Français de l'étranger : il ne peut être fait que par les politiques. Il faut donc qu'il y ait un relais vers le gouvernement en place, de telle façon que des personnes hautement responsables puissent remarquer : Tiens, il y a un problème à l'Assemblée des Français de l'étranger sur tel et tel thèmes ; voilà le rapport : peut-on faire quelque chose là-dessus ou pas ? Voilà donc l'objet.

Ensuite, ce qui est aussi important — et je reviens là-dessus pour aider notre ami Marc VILLARD —, c'est qu'au mois de septembre prochain, il est évident que la mise en place de ce nouveau système ne pourra s'effectuer le premier jour. Nous avons un avantage dans notre commission : nous aurons des rapports déjà prêts. C'est l'engagement du Président : ils ne le seront pas tous, mais une grande partie d'entre eux le sera ; nous pourrons donc en discuter.

Et c'est d'ailleurs pour cela que j'interviens : c'est pour dire que si le mardi après-midi — n'est-ce pas, Monsieur le Président —, le mercredi matin et après-midi est bel et bien destinés aux travaux des commissions...

Monsieur le Président

Exactement.

Monsieur Guy SAVERY

Donc, à partir du moment où ces commissions peuvent se réunir, rien ne les empêche de s'organiser :

- soit vous changez de système,
- soit vous continuez à procéder de la façon dont vous travaillez.

Nous ferons venir malgré tout des personnalités, parce que nous avons besoin d'un complément sur tel thème précis ; il n'y a pas de raison que nous ne continuions pas à faire le même système. Mais ce ne sera pas dans la même direction.

Je crois donc que ce qui est important pour nous, c'est qu'en assemblée plénière, nous allons travailler non pas pour attendre le rapport du vendredi après-midi ; car il a été proposé — c'est pour cela que je donne cette explication — que le vendredi après-midi, les différents Présidents de chaque commission interviennent pour faire un compte rendu succinct — n'est-ce pas, Monsieur FRASSA, si j'ai bien compris — de ce qui a été fait.

Personnellement, je ne suis pas d'accord sur ce point : j'estime que, quelles que soient les décisions et les travaux qui seront faits en commission, ce n'est pas le seul Président qui doit intervenir ; je crois qu'il faut un compte rendu des travaux effectués par les différentes commissions pendant un jour et demi, avec des auditions s'il y en a eu ou pas, de telle façon qu'il constitue une trace du fait que des travaux ont été réalisés au cours de cette session.

Parce que, si c'est pour se limiter à une intervention des Présidents venant résumer oralement ce qui a été fait, je pense que ce n'est pas tout à fait correct.

La commission doit se réunir pendant un jour et demi au moins, va travailler : il faut au moins produire un compte rendu de cette réunion ; ce travail du Rapporteur doit donc continuer.

Je crois que cela, c'est important ; c'est le message que je veux faire passer : nous sommes obligés de disposer de traces des travaux réalisés par les différentes commissions. Après, celles-ci vont s'organiser en fonction de ce nouveau programme : si les personnes veulent continuer à présenter des vœux, elles le feront ; cela relève de chaque Président ou de chaque commission.

Il semblerait que nous allons changer de système : la prochaine session sera consacrée à l'organisation dans chaque commission ; mais je pense qu'il est important que les travaux qui seront réalisés en septembre fassent l'objet d'un compte rendu écrit. S'il n'est pas lu intégralement mais résumé par les Présidents, je suis d'accord, mais il faut quand même qu'existe une trace des travaux. Merci.

(Applaudissements.)

Monsieur Christian COINTAT

Monsieur le Président, chers collègues, si j'ai bien compris, l'orientation que vous avez retenue consiste à donner la priorité aux travaux des commissions lors de la session de septembre, et à aboutir à une priorité aux travaux de la plénière à la session de mars pour adopter les rapports qui ont été préparés préalablement.

C'est un peu ce que je voudrais savoir, parce que si ce n'est pas cela, alors, je ne sais plus très bien ce que nous faisons.

Monsieur le Président

C'est exactement cela : vous avez bien résumé.

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

Donc, première question. Il nous faut être bien clairs sur ce que nous faisons et sur l'objectif à atteindre. Je reste toujours dans l'optique où je ne me suis pas trompé : on donne donc la priorité au travail préparatoire en septembre et donc aux rapports qu'il faudra bien rendre et adopter — parce que si l'on n'en rend pas, ce n'est plus la peine de travailler — au mois de mars.

Mais au mois de septembre, si l'on veut trouver une continuité dans les travaux et en même temps assurer une émulation permanente, il faut qu'existent des traces. Et l'on ne peut pas se permettre d'avoir des travaux de commissions qui ne concerneront que les commissaires de cette commission sans laisser de trace pour les autres.

Ce qui signifie effectivement, pour rejoindre ce que disait notre ami Guy SAVERY, qu'il faut quand même produire un rapport intérimaire de la commission, un rapport qui ne nécessitera pas de débats puisque nous le ferons plus tard, mais qui doit quand même être rédigé — je suis désolé pour les Rapporteurs généraux, mais s'ils sont montés en grade de Rapporteur à Rapporteur général, c'est bien pour qu'ils travaillent en conséquence — puis donc distribué.

Mais il faut quand même laisser aux Conseillers une petite plage pour que certains puissent, le cas échéant, évoquer tels contenus de ces rapports, d'une manière globale, et obtenir quelques réponses, ne serait-ce que pour contribuer, eux aussi, à la réflexion d'ensemble sur les sujets qui seront traités, et qui le seront d'une manière extrêmement sérieuse comme la commission des Affaires sociales a su ouvrir la voie dans ce domaine, dans l'approche que je viens de citer.

Alors, peut-on apporter vraiment la confirmation que cette vision que j'ai comprise est la bonne et me rassurer sur le fait

- premièrement, que chaque commission produira un petit compte rendu qui sera suffisamment explicite pour que tous les membres puissent s'y retrouver ; et
- deuxièmement, qu'il existera quand même cette possibilité d'intervention (mais globale) en séance, mais que je n'ai pas cru comprendre, en tout cas pour la dernière partie de mon intervention ?

Je crois que c'est très important car si une route va vers un objectif, pour que l'on ne s'écarte pas de cette route, il faut quand même disposer quelques balises ; et ces balises sont pratiquement aussi importantes que l'objectif puisqu'elles en garantissent l'aboutissement.

Voilà pourquoi je me suis permis de faire cette remarque.

Monsieur le Président

Mais votre interprétation, Monsieur le Sénateur, est bonne et je vous remercie d'avoir clarifié ce que j'avais si mal exprimé jusqu'à maintenant. Mais c'est tout à fait cela.

Madame Martine SCHOEPPNER

Moi j'aurais *deux petites remarques* :

- la première, c'est que je m'interroge bien franchement sur l'opportunité de la présence des consuls généraux le lundi parce que l'on a quand même toute une série de conseils généraux — il y en a d'excellents — mais il y en a quand même un certain nombre qui se fichent royalement des élus (*réactions*). Je regrette, mais je dis les choses comme elles sont (*quelques remous dans la salle*).

C'est pour cela que je pose la question. Alors, si vous voulez inviter quelqu'un, invitez les personnes qui s'occupent un petit peu plus de la communauté française qui sont les chefs de chancellerie, par exemple, qui font un peu plus de travail.

Monsieur le Président

Attendez, je voudrais juste vous rappeler que ce n'est pas à notre initiative que les consuls généraux sont réunis à Paris. Il se trouve qu'ils sont là et qu'on nous a proposé de profiter de cette présence pour les rencontrer. Et, comme le disait le Sénateur COINTAT, c'est peut-être là une occasion de leur montrer que l'on travaille un peu et que ce serait bien qu'ils s'intéressent un peu à nous.

Madame Martine SCHOEPPNER

Oui ; je suis un peu sceptique là-dessus, pour certains. Je n'avais pas tout à fait terminé.

Monsieur le Président

Excusez-moi ; je suis désolé.

Madame Martine SCHOEPPNER

Sur la nouvelle méthode de travail, donc c'est vraiment très bien. J'ajouterais un petit bémol et dirais : sous condition que l'on n'aboutisse pas à la formation de groupes de travail de sous-commissions, etc. ; parce que, dans ces sous-commissions, dans ces groupes de travail, par définition, on ne peut participer qu'à un ou à deux au maximum ce qui fait que, quand on se réunit ensuite pour parler du problème au sein de la commission voire en assemblée ici, on refait tout le travail qui a déjà été fait par des interventions que l'on a déjà vécues mais, qui évidemment ont simplement été faites en petit comité. On refera donc des redites et encore des redites et on perdra son temps au bout du compte.

Monsieur le Président

Effectivement, votre objection est valable ; mais notre souci était justement de consacrer plus de temps aux commissions pour que leur travail ne se trouve pas, si je puis dire, saucissonné comme il l'était jusqu'à maintenant et qu'elles aient les moyens de travailler en profondeur. Ensuite, cela dépendra de l'organisation de chaque commission en fonction de son président et de son bureau.

Monsieur Gérard MICHON

Je n'avais pas demandé la parole pour ceci mais je voudrais réagir très rapidement au point soulevé par Martine SCHOEPPNER concernant les consuls généraux. Nous répondons — nous allons essayer de répondre — je crois comprendre, à quelque chose qui ressemblait à une pétition formée par l'ensemble des Consuls généraux qui vont maintenant être réunis à la façon des Ambassadeurs en septembre.

Je crois que le Président de séance l'a bien signalé et le Secrétaire général a opiné du bonnet. Nous sommes actuellement en train de réfléchir à la façon dont nous allons répondre à cette demande émanant des Consuls généraux.

Cela peut prendre la forme d'une convivialité au moment de notre réunion commune ; il peut survenir des problèmes d'organisation au Quai d'Orsay faisant que les locaux ne permettraient pas à l'ensemble des Consuls généraux, à l'ensemble des délégués d'assister ensemble à l'ouverture solennelle, ce qui en plus, n'offrirait peut-être pas l'avantage de répondre utilement à cette demande des Consuls généraux qui ne feraient qu'assister à une ouverture dans laquelle les délégués présenteraient des choses.

De toute façon, c'est un travail de réflexion ; je pense que rien n'est fait dans ce domaine et le Consul général et vous-même l'avez signalé au début de la chose. Simplement, il y a une demande des Consuls généraux et je pense que nous allons y répondre de façon autre dans l'été.

La raison pour laquelle je voulais intervenir est que je trouve excellente la réflexion qui a été engagée par le conseil des Vice-Présidents élargi aux Présidents et aux Rapporteurs. Nous avons constaté - Guy SAVERY l'a rappelé — au fil des années, que le principe du vœu, des vœux, s'il n'était pas mauvais en soi, ce qu'il est devenu l'a rendu inefficace.

Cela l'a rendu inefficace pour *deux raisons* :

- l'une vient de notre propre fait, c'est-à-dire qu'un certain nombre de nos membres, de conseillers ont présenté des vœux, trop de vœux ; peut-être certains ont-ils établi le record d'avoir présenté le plus de vœux possible pour des choses locales et l'effet en a été que ce trop grand nombre de vœux a fait que l'administration y a répondu comme on y répond face à un volume trop important, c'est-à-dire en présentant - et cela a été dit - l'état de la loi administrativement, la loi étant ce qu'elle est. Il est simplement fait un rappel au règlement actuel qui n'est pas notre rôle ; notre rôle, c'est de faire évoluer les choses.

Sous prétexte que le système des vœux a dérapé récemment, à la fois parce que nous en émettions trop, dans le sens où ils ne pouvaient pas être traités comme chacun d'eux aurait dû l'être, d'une part, à cause de leur volume trop important et, d'autre part, parce que l'administration a pris l'habitude de nous répondre en rappelant simplement l'état actuel du règlement.

Mais nous avons deux fonctions :

- Parmi nous siègent des parlementaires, des sénateurs auxquels nous faisons remonter l'information non seulement au cours de notre séance, mais de façon informelle en leur parlant directement avec leurs bureaux. C'est effectivement leur travail que de représenter les Français établis hors de France ; mais ce n'est pas simplement ce qu'ils font et, pour ceci, ils peuvent s'appuyer sur les élus que nous sommes.

- Mais également, nous sommes statutairement des conseillers du gouvernement et le gouvernement élabore, de façon naturelle, des projets de loi.

L'ensemble de nos vœux, s'ils étaient bien compris, que ce soient des vœux, d'une part et d'autre part, quel que soit le nom qu'on leur donne, le document que produiront les commissions de façon annuelle doit servir de base à des modifications de la loi venant soit des parlementaires soit du gouvernement donc nous sommes le conseil.

Je pense donc qu'il faut garder le système des vœux, même si la méthode de travail — il faut donc en réduire le nombre, les rendre plus sérieux, les incorporer au document produit par la commission.

La réflexion a été engagée et de façon unanime, je crois, par l'ensemble des délégués qui ont participé, l'ensemble du collège des Vice-Présidents. Mais notre fonction reste la même et nous appliquons simplement une méthode de travail différente et qui me semble effectivement plus efficace parce que ce n'est pas en produisant de volumineux rapports et un nombre de vœux important en très peu de temps que l'on fait avancer les choses et que l'on arrive à changer la loi parce que le Parlement a un ordre du jour qui, de façon générale, restera très chargé.

Je félicite donc le collège des Vice-Présidents élargi pour conduire cet effort de réflexion et j'espère qu'il sera mené à bien par les nouveaux élus que nous aurons en septembre et qui auront bien évidemment à participer, dans les premières commissions, à cet effort de réflexion qui concernera chaque commission, mais dont il sera rendu compte en assemblée plénière. Donc, à nouveau : félicitations pour cet effort de réflexion et j'espère que cela va dans le bon sens.

Monsieur le Président

Merci. Avant de vous passer la parole, Monsieur MAC GAW, je vais donner la parole à notre secrétaire général qui va vous donner plus d'explications sur cette "rencontre" avec les Consuls généraux.

Monsieur Pierre ROBION

Je ne vais pas donner beaucoup d'explications parce que, d'abord, je voudrais simplement clarifier *deux choses* :

- la *première*, c'est que c'est un projet tout récent et qui prend corps. On ne peut donc pas en dire grand-chose, sinon que, effectivement, il existe bien et ce pour la période du début septembre ;

- la *seconde*, c'est qu'il ne s'agit pas d'une demande émanant des Consuls généraux. C'est une idée qui a été émise, qui peut être intéressante. Certains membres de l'assemblée, l'ont jugée intéressante, je crois. Maintenant, il faut voir dans quelles conditions cela peut se faire ; mais ce n'est pas une demande des Consuls généraux. Je tiens à le rectifier.

De la salle

(Réflexions et commentaires sur l'ordre des demandes de parole.)

Monsieur le Président

Attendez ; vous êtes nombreux à vouloir prendre la parole. Vous êtes noté, je suis désolé.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, membre élu de la circonscription de Stuttgart

Merci, Monsieur le Président. Je trouve que la façon que nous avons de travailler dans la commission des Affaires sociales est tout à fait intéressante. Mais c'est vrai que ce que disait le Sénateur COINTAT est également juste : il faut faire attention à disposer des balises en cours de route.

J'en donne un petit exemple tout bête : quand on parle ici des contributions présentées aux membres de la sous-commission, j'avais présenté deux contributions qui ont été affichées sur l'écran en mars. Or, elles ont disparu du rapport que je trouve aujourd'hui devant moi.

Et puis je voulais aussi ajouter une remarque concernant le fait de travailler en sous-commissions : quand on travaille dans de tout petits groupes, on n'est pas tenu au courant de ce que font éventuellement des groupes parallèles. Or, on se retrouve ensuite en assemblée plénière ; on y posera alors éventuellement des questions redondantes et puis on nous répondra que nous n'avons pas besoin de poser de questions puisque nous faisons partie de la commission.

Je veux dire que l'on ne peut pas se dédoubler et je pense qu'il faudrait peut-être essayer de trouver une solution à ce petit problème, par exemple en faisant se réunir les sous-commissions ensemble avant la séance plénière.

Monsieur le Président

Excusez-moi qu'appellez-vous une sous-commission ? A aucun moment, dans ce que nous avons présenté, nous n'avons parlé de groupes de travail différents des commissions ou de sous-commissions. A aucun moment.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Dans la commission des Affaires sociales, c'est l'organisation interne qui comprend des sous-commissions. Et c'est vrai que l'on ne peut pas assister à toutes ces sous-commissions en même temps.

Monsieur le Président

Attendez, nous avons bien — ou j'espère l'avoir fait...

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Ce sont des groupes de travail ; enfin. On ne peut pas être à deux endroits différents en même temps. Parfois, je le regrette. Mais pourtant c'est une certitude. J'aimerais pour ma part que l'on organise cela peut-être un petit peu différemment.

Monsieur le Président

Les propositions que nous avons faites donnent une ligne de travail mais elles ne définissent, en aucun cas, le travail tel qu'il sera organisé en commission par chaque commission.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Il ne faut pas oublier les rapports que l'on a présentés ; les travaux qui ont été présentés, qui ont été affichés ici, il ne faut pas les oublier, après.

De la salle

(Monsieur Savery réitère sa demande de parole.)

Monsieur le Président

D'accord ; sur ce point, mais essaie d'être bref, s'il te plaît.

Monsieur Guy SAVERY

Je suis obligé d'intervenir. D'abord, en ce qui concerne l'organisation, il n'y a pas de sous-commissions. Donc si Mme FOUQUES-WEISS savait un petit peu... On a estimé qu'il y avait des thèmes à débattre. On a peut-être... Sur le départ, on a parlé de sous-commissions, mais on n'a jamais travaillé en sous-commissions ; jamais. Pourquoi cela ? C'est parce que l'on s'est

aperçu que les sous-commissions ne servaient pas à grand-chose, du moins dans notre commission. Je ne sais pas comment cela se passe ailleurs.

A partir du moment où on a créé des sous-commissions pour constituer une liste de personnes qui pourraient apporter des contributions. Ces personnes qui ont apporté des contributions, Mme FOUQUES-WEISS, elles sont nombreuses, présentes dans cette salle d'ailleurs, et qui n'ont pas été disons annexées au procès-verbal parce que le problème des contributions, c'est qu'elles vont figurer dans le mémoire où chacun aura sa part d'apport qui a été fait.

Or, moi je pars du principe que, au contraire, vous, de votre côté, vous avez déjà dû le faire dans vos revues, vous avez commencé à faire des commentaires sur le travail de la commission, alors que, normalement, on aurait dû attendre la fin des travaux pour commencer à vulgariser les informations.

Je voudrais simplement revenir à ce qu'a dit notre ami COINTAT : ce qui est important, c'est que, en effet — et c'est pour cette raison que j'ai demandé la parole pour parler peut-être longuement tout à l'heure — c'est qu'il n'est pas question de ne pas produire de compte rendu des activités des différentes commissions lors des quatre réunions.

Il n'a pas été dit — justement c'est un peu long — mais on en a discuté tout à l'heure, qu'il était évident :

- que le travail allait s'exécuter en séance plénière ;
- qu'en plénière, on aura l'occasion, bien sûr de se réunir comme on va le faire par exemple en septembre ; on en a parlé.

Lors des bureaux, j'ai demandé — parce qu'il faut prendre l'exemple d'aujourd'hui — s'il ne serait pas possible, au moins le lundi matin, par exemple ou le vendredi matin, de réunir les commissions pour juger de l'état d'avancement des mémoires en cours de préparation et passer ensuite l'après-midi à des réunions. Parce que, en effet, il faudrait peut-être que les bureaux puissent aussi travailler lors des bureaux.

Si l'on organise une réunion du bureau où on vient du monde entier pour discuter toute la journée des points très intéressants, il est évident que si l'on ne travaille pas en commission, on ne va pas beaucoup avancer.

Je propose donc, que l'on consacre au moins deux heures, trois heures ou une matinée au travail des commissions.

Et je voudrais aussi rapporter — cela a été dit par notre ami LARTILLEUX, mais c'est ce que nous allons faire, c'est-à-dire qu'un thème puisse très bien être abordé puis étudié pendant six mois, pendant un an, pendant deux ans. On n'en sait rien ; mais une chose est certaine, c'est qu'il y a une certaine durée du travail préparatoire à l'établissement de ce rapport. C'est donc tout un cheminement d'idées, un cheminement de travail qui pourra permettre l'établissement de ce rapport définitif. Voilà.

Mais surtout, ce qui est important, c'est que, quels que soient les travaux réalisés en plénière, il faut à tout prix qu'un compte rendu, un rapport écrit soit produit.

Monsieur le Président

Merci. Madame FOUQUES-WEISS, voulez-vous terminer votre intervention ?

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Je serai très brève.

Premièrement, le terme que j'employais de sous-commission désignait peut-être un sous-groupe de travail. Je sais que, personnellement, je faisais partie de deux sous-groupes de travail qui étaient :

- le sous-groupe Sida et
- le sous-groupe Certificats de vie, etc.

Je n'ai donc pas rêvé.

Deuxièmement, je ne demande pas la publication des contributions *in extenso* ; je demande que ce soit le même texte que celui qui a été affiché en mars ici et où mon nom figurait avec le sujet sur lequel...

Monsieur le Président

Attendez, attendez ! Vous n'allez pas lancer un débat sur votre travail à tous les deux.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

C'est tout. Vous reprenez le texte de mars et puis c'est terminé. C'est tout. Il n'y a pas besoin d'y passer la nuit.

Monsieur le Président

D'accord.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Je vous remercie.

Monsieur le Président

Merci.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA

Pour ce qui concerne les consuls et les consuls généraux, je crois savoir que, depuis quelques années déjà, ces hauts fonctionnaires sont choqués d'être les seuls à ne pas avoir l'occasion de se réunir à Paris, comme les ambassadeurs, d'une part, et les animateurs du réseau culturel, de l'autre.

Ils ne viennent donc pas à Paris pour participer à l'assemblée plénière de notre assemblée ; ils viendraient éventuellement si satisfaction leur était donnée parce que je crois quand même savoir, pour en avoir discuté avec quelques-uns d'entre eux, qu'ils demandent réellement — ils ont réellement demandé — à avoir l'occasion de se réunir à Paris pour discuter de leurs problèmes communs et qu'il y aurait au mois de septembre deux réunions parallèles : la nôtre et celle des consuls qui se croiseraient au moment de notre plénière, si j'ai bien compris. Mais tout cela, ce sont des projets.

J'arrête pour ne pas être trop longue ; mais il y a là quelque chose qui est intéressant et, comme il y a quand même beaucoup de consuls et de consuls généraux qui s'occupent très bien de nos affaires, je ne partage pas l'avis de la personne qui a dit qu'elle s'en moquait.

Enfin, vraiment ! Dans tous mes voyages, je constate autre chose que cela, à quelques exceptions près. Et je suis donc assez contente si cela se met en place et si nous avons l'occasion, tenant des réunions au même moment ici, de nous rencontrer plus.

Il existe un autre point où vraiment je suis contente des explications données par mon collègue COINTAT. Tout de même, chaque conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger a des préoccupations plurielles : on peut siéger à la commission des Affaires sociales et avoir des soucis concernant le culturel, l'enseignement, le juridique, les affaires économiques.

Donc s'il n'y a pas un minimum suffisant - pas les deux demi-journées que l'on y passait auparavant — mais quand même un minimum de travail en plénière pour que chacun d'entre nous ait l'occasion de savoir ce qui s'est fait dans les autres commissions, d'en débattre un peu, de débattre sur les faits qui sont rapportés, de débattre sur les analyses présentées par le Rapporteur de la commission, cela spécialise trop le fonctionnement du conseil ; cela le scinde trop. Peut-être faut-il trouver une autre formule.

Je crois quand même qu'une seule demi-journée de présentation des lignes de travail pour cinq commissions, ce n'est vraiment pas beaucoup et je crains que ce soit un peu frustrant. Mais on verra bien ; il faut essayer. En tout cas, sortir de la rédaction des vœux et de la moulinette, cela, c'est très bien.

Monsieur le Président

Merci de votre intervention, Madame la Sénatrice. Comme toute idée nouvelle, la nôtre demande à être améliorée. Mais on peut considérer que toute la journée du vendredi sera de toute façon en assemblée plénière et on donc on peut voir comment, dans cette journée, on peut arriver à équilibrer la présentation des rapports succincts de chaque commission avec les questions d'actualité, etc. Il faut voir ; pour l'instant, cela reste un projet qui n'est pas encore finalisé dans sa totalité.

Excusez-moi, Monsieur CAPELLI ; j'ai sauté votre tour de parole.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

Je voudrais demander qui peut croire, parmi nous, sérieusement que l'on peut continuer à travailler comme cela, avec cette flopée et cette tyrannie des vœux qui répond à des besoins immédiats, mais qui nous empêche d'y réfléchir au fond et qui nous déconsidère vis-à-vis de celui qui attend nos avis.

Je crois donc que c'est là une réforme que je soutiens ; ce que l'on a initié, à la commission des Affaires sociales, c'est vrai que l'on a défini des sous-commissions qui correspondent à des thèmes, mais qui nous permettent de travailler entre les sessions et d'arriver ici - et là, je ne comprends pas ma collègue Nadine, parce qu'il semble que c'est vrai que l'on a réfléchi séparément sur ces sous-commissions.

Mais, comme le dit Guy SAVERY, notre Président, nous avons examiné tous ensemble le fruit de ces travaux. Et puis, même s'il faut commencer un jour, même si cela doit être adapté par la suite. Je crois que si l'on veut être pris au sérieux, il faut commencer à travailler différemment

Et puis cela devient... Quand on passe une semaine ici, franchement, c'est irrespirable ; et, à mon avis, cela ne traduit pas tout le travail que l'on fait sur place. Et surtout, c'est pour moi une question de crédibilité par rapport à l'administration, par rapport à nos autorités.

Je vous remercie.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur CAPELLI ; Monsieur MAC GAW, excusez-moi de vous avoir oublié tout à l'heure.

Monsieur Claude MAC GAW, membre élu, Tananarive

Merci, Monsieur le Président. Je n'ai pas entendu parler de la commission Formation-emploi ou Emploi-formation, comme on le veut. Et si cette commission devait disparaître, je serais très inquiet pour mes jeunes, d'Afrique en général et de tous les pays sous-développés, qui ont besoin d'être suivis et dont le nombre augmente de jour en jour.

Merci, Monsieur le Président ; ce sera tout.

Monsieur le Président

Pour l'instant, il n'y a pas eu de réponse à la demande de prolongation de cette commission, je pense. C'est une commission temporaire qui arrivait en fin de... comment dire ?... de vie, si je puis dire.

Monsieur Pierre ROBION

(Hors micro) La question est toujours en cours.

Monsieur le Président

La question est toujours en cours.

Monsieur Claude MAC GAW

Vous avez sûrement raison, Monsieur le Président ; mais il ne faut pas se cacher derrière son ombre et il faut absolument que l'on ait en mémoire toutes ces dizaines de jeunes Français qui ont besoin de formation et qui, sans cette formation, vont disparaître. Je ne sais pas comment, mais ils vont disparaître.

Monsieur le Président

Monsieur Le Secrétaire général ?

Monsieur Pierre ROBION

Oui. Vous avez raison de soulever la question. Effectivement, la question était pendante. Donc on va procéder à une relance à ce sujet.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur *Pierre GIRAULT.*

Monsieur Pierre GIRAULT

Merci, M. le Président. La question a déjà été abordée en partie par Madame la Sénatrice CERISIER-ben GUIGA et, une fois n'est pas coutume, je partage son sentiment. Je dirai donc simplement, que Monsieur le Sénateur COINTAT a parlé tout à l'heure de balises et moi, je parlerai de garde-fous, si j'ose dire, dans la mesure où chaque élu ici est dans une assemblée qui, quand elle siège en plénière, est souveraine.

En d'autres termes, si nous n'avons pas de débat, si nous n'avons pas la possibilité d'exciter, de montrer, de faire une réflexion, d'exprimer quoi que ce soit lors de la présentation du rapport succinct, à ce moment-là, je ne vois pas ce que nous représentons.

Donc nous enlever la possibilité de pouvoir réagir quand quelqu'un vient présenter un rapport sur quelque sujet que ce soit équivaldrait à amputer nos privilèges. J'insiste lourdement là-dessus. Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Bernard CARIOT.

Monsieur Bernard CARIOT

Je crois pour ma part que les nouvelles méthodes de travail qui sont en cours de formation, disons, sont intéressantes. Et je voudrais insister sur le fait qu'il existe d'autres conseils consultatifs, dont le Conseil économique et social par exemple, qui travaillent selon ce principe.

Alors comment cela se passe-t-il ? C'est très simple :

- dans un premier temps, une note de saisine est mise en place, qui est discutée par une commission, avec une fiche d'impact ;
- ensuite, elle est entérinée immédiatement par le bureau de l'assemblée qui en décide ;
- puis, il est lancé un appel à contribution à l'ensemble de l'assemblée, enfin des groupes au Conseil économique et social ;
- ensuite, il est effectivement fait un élargissement de cette note de synthèse qui est un prérapport qui lui est, par la suite, discuté en commission — cela peut être fait chez nous en plénière — avec des temps de parole limités ;
- puis qui termine en fin de session, c'est-à-dire effectivement ce serait en mars sur un rapport qui, lui, est bien discuté en plénière et qui peut être amendé.

Je crois que c'est là un système de travail qui est intéressant.

De la salle

(hors micro.)

Monsieur Bernard CARIOT

Tout à fait ; je suis tout à fait d'accord. Mais cela rejoint tout à fait ce que vous avez prévu en fait, mais c'est structuré ; et, comme le disait Christian, il y a des balises. On sait exactement où on va avec la fiche d'impacts et les résultats aux différentes étapes.

Monsieur le Président

C'est tout à fait la méthode que Paul CLAVE nous a présentée tout à l'heure, la préoccupation étant que ces balises ne redeviennent pas... Enfin, plus exactement ne deviennent pas ce qu'elles étaient jusqu'à maintenant, c'est-à-dire des rapports de commissions qu'il va falloir rédiger en vitesse et qui vont de nouveau réduire le travail de fond des commissions pour produire des rapports d'étape qui, finalement, ne sont jamais approfondis.

Monsieur Bernard CARIOT

Je crois avoir été assez clair sur le principe de fonctionnement.

Monsieur Didier LARTILLEUX

Je voulais simplement insister parce que l'expérience montre que, quand une commission présente son rapport en séance plénière, les questions qui prennent le plus de temps portent sur les vœux. Donc, à partir du moment où cela se limite à un rapport de synthèse, à un rapport d'étape avec des questions, on a alors tout le temps probablement de poser les questions et d'y répondre, puisque l'on aura échappé à tout ce temps utilisé pour traiter les vœux.

Madame Martine SCHOEPPNER

Je serai très rapide : dans ce que vous nous avez présenté, il manque les questions orales. Celles-ci ont-elles complètement disparu du paysage ? Est-ce que l'on n'en pose plus ? Ou s'agit-il d'un simple oubli ? Et, si elles demeurent, je réitère la demande que j'avais faite la dernière fois : que l'on nous donne les réponses au moins une demi-journée avant pour que nous puissions les lire.

Monsieur le Président

On va réitérer votre demande et on avait prévu les questions orales le vendredi.

Monsieur le Président

Cela, c'était notre projet d'ordre du jour de la session de septembre 2006. Nous allons essayer de vous faire passer un tableau qui essaie de refléter autant que faire se peut l'ensemble de nos discussions. Et, en attendant que ce tableau soit préparé, je vais aborder l'autre point de l'ordre du jour qui avait trait aux questions diverses, si vous en avez, sachant qu'il est 18 heures.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président donne la parole Madame Monique MORALES.

Madame Monique MORALES

Je poserai trois questions.

Monsieur le Président

Oulà !

Madame Monique MORALES

Que fait-on des enveloppes qui reviennent d'adresses inconnues après avoir été envoyées pour les votes par correspondance ? Qu'en font les employés des consulats et les chefs de poste ?

Monsieur

Ils les brûlent !

Madame Monique MORALES

Deuxième question - et je regrette, une fois de plus, que Monsieur le Directeur des Français de l'étranger ne soit pas présent : on parle beaucoup en Espagne de la fermeture de l'antenne consulaire d'Alicante, parce que l'on nous dit qu'il y a beaucoup trop de consulats, d'antennes, etc.

J'ai là les chiffres de la fréquentation de ce consulat : en 2005, on a dénombré 7 987 visiteurs, donc français pour différentes démarches, dans ce consulat. Je pense quand même que ce consulat fait preuve d'un certain dynamisme.

Je donnerai un autre détail : pour le référendum du 29 mai 2005, on recensait 4 755 inscrits ; on a enregistré 1 017 votants, c'est-à-dire 21 %, chiffre qui a été nettement supérieur à celui du reste de l'Espagne.

Je voudrais donc signaler ici que les Français d'Alicante tiennent énormément, et le manifestent sans arrêt, à ce que cette antenne consulaire reste.

Troisième question : il s'agit des instituts. On nous avait dit que les instituts qui fonctionnaient en Espagne seraient conservés ; que les directeurs avaient été nommés, que l'on ne nommait donc pas un directeur d'institut pour un an.

Cependant, sans arrêt, on dit : Oui on ferme-Non on ne ferme pas. C'est donc assez dissuasif pour les futurs élèves qui voudraient s'inscrire parce qu'ils ne savent pas sur quel pied danser. Et puis, après nous avoir dit que tous les instituts restaient, il y a quelques jours, on nous apprend la fermeture définitive de l'institut de Séville.

Eh bien, c'est très dommage ; dans une région francophile où l'on a ouvert de nombreuses filières bilingues dans l'enseignement national espagnol, où le français peut donc avoir une présence importante, eh bien on décide, d'un coup de plume, de fermer cet institut, plutôt que d'essayer de le relancer, peut-être de le déplacer, car il est situé en plein quartier touristique, là où les Français viennent visiter... sont nombreux à se retrouver à Séville.

On aurait pu l'implanter sur les campus universitaires, ce qui aurait facilité l'inscription des élèves et il y a matière. C'est une région où le français a une importance et, je répète, dans une communauté francophile.

Donc voilà encore une fois : les consulats, les instituts, le désengagement de l'État face aux Français de l'étranger et face à la diffusion de la langue et de la culture françaises ; et je le regrette.

Monsieur le Président donne la parole Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA

Je me demande pourquoi nous posons des questions diverses. Qui est censé nous répondre ? Est-ce vous, Monsieur le Secrétaire général ?

Monsieur le Président

Écoutez, voulez-vous répondre ?

Monsieur Pierre ROBION

Je veux bien répondre à votre question puisque c'est une question d'organisation. En fait, on a toujours posé, en fin d'ordre du jour, des questions diverses. Apparemment, elles ne s'adressent pas forcément à des intervenants extérieurs, mais concernent peut-être des questions que les membres de l'Assemblée veulent soulever.

De la salle

(Hors micro) Je vous ferais remarquer que, dans l'ordre du jour, il est écrit : "Questions diverses" et non pas "Réponses diverses".

(Rires et brefs applaudissements.)

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA

Je me demande s'il est utile de prendre la parole et de poser les questions que l'on avait à poser.

C'est tout.

Madame

Ce matin, on avait parlé des bureaux de vote décentralisés. Est-ce que le dépouillement aura lieu au chef-lieu de circonscription ou dans les bureaux de vote décentralisés ?

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

Dans les bureaux de vote.

Madame

J'ai posé la question mais il n'y a pas eu de réponse.

Monsieur le Président

Monsieur le Sénateur COINTAT, vous avez une réponse.

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

(Hors micro) Cela ne peut être que dans les bureaux de vote.

Monsieur le Président

Très bien.

Monsieur le Président

Monsieur NAEDER, sachant que nous avons peu de chances de vous apporter une réponse satisfaisante, avez-vous quand même une question à nous poser ?

Monsieur Alain NAEDER, membre élu de la circonscription de Madrid

Je voudrais d'abord appuyer tout à fait ce qu'a dit Madame MORALES au sujet de la situation d'Alicante où c'est d'une façon permanente que la population française vit sous la menace de la fermeture de son organisation consulaire.

Cela a commencé par le consul général ; puis cela a continué avec l'agence consulaire. Ensuite, on a parlé d'un consul honoraire ; le consul honoraire, finalement, n'a pas été nommé. Et nous connaissons actuellement dans une situation de suspens qui est tout à fait intolérable pour cette communauté française importante.

Alors, au lieu de fermer, sous prétexte de statistiques de nombre d'inscrits sur la liste électorale, on ferait beaucoup mieux d'entreprendre une campagne d'inscription au consulat parce qu'il est prouvé — et je l'ai constaté moi-même il y a fort peu de temps — que si l'on compte entre 7 500 et 8 000 inscrits au consulat, en réalité, c'est une communauté qui comporte au moins 20 000 personnes.

Mais une grande partie d'entre elles — vous le jugez par la différence — ne sont pas inscrites au consulat pour certaines raisons : comme vous le savez, c'est une communauté qui est constituée en grande majorité de réfugiés d'Afrique du Nord qui ont quelques raisons d'éprouver quelque regret en tout cas, et quelque...

De la salle

(Hors micro)... ressentiment.

Monsieur Alain NAEDER

... ressentiment sur la façon dont ils ont dû rentrer d'Algérie. Mais ce n'est plus une raison, au bout de tant d'années, pour qu'ils ne s'inscrivent pas au consulat.

Et moi, personnellement, je leur ai dit que, s'ils voulaient maintenir leur consulat, la première mesure à prendre consistait à y inscrire tout le monde ou, en tout cas, la plus grande majorité.

Car tant qu'ils ne seraient pas tous inscrits au consulat, on ne pourra compter comme existants que ceux qui y sont inscrits ; les autres, on ne les connaîtra pas et c'est donc pour cela qu'il seront rayés de la carte. Et je crois qu'une campagne bénéficiant de l'appui de l'administration devrait être menée pour faire inscrire nos ressortissants au consulat.

Madame Françoise LINDEMANN, membre élu pour la circonscription de Brasilia

Merci, Monsieur le Président ; mais je crois que je vais reporter ma question dans les questions orales parce qu'elle concerne les cartes d'identité sécurisées. A moins que Monsieur ROBION puisse me donner la réponse ? Je laisse donc la parole à l'intervenant suivant et j'écrirai. Merci.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Je poserai juste une toute petite question sur les bureaux de vote décentralisés : comment allez-vous vérifier les signatures si c'est dépouillé sur place ?

Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM

(Hors micro) Si je puis me permettre : les questions que nous posons n'ont pas de réponse.

Monsieur le Président

C'est pour cette raison que l'on pourrait arrêter de les poser.

Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM

(Hors micro) Je crois que l'on peut arrêter.

Monsieur le Président

Oui, oui. Attends, attends ; il y a déjà des demandes de parole. Vous êtes nerveux aujourd'hui.

Monsieur le Président annonce qu'il a relevé dans l'ordre les demandes de parole de : Madame LEPAGE, Monsieur COINTAT, Monsieur CAPELLI et de Monsieur GIRAULT.

Madame Claudine LEPAGE, membre élu de la circonscription de Stuttgart

Je voulais reprendre un point de l'intervention de Mme MORALES. Alors que, à l'ordre du jour sont prévues les questions diverses, je trouve absolument inacceptable que nous ne trouvions aucun interlocuteur pour répondre à nos questions. Une fois de plus, on se moque de nous (*applaudissements*) et je tiens vraiment à ce que mon intervention soit rapportée à M. le Directeur (*applaudissements*.)

Monsieur le Président

Monsieur GIRAULT soutient votre intervention.

Monsieur Pierre GIRAULT

Tout à fait.

Monsieur le Président

Bien.

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

Monsieur le Président, chers collègues, je vais revenir sur l'ordre du jour...

Monsieur le Président

Oui.

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

... que vous avez distribué en projet.

Je me rends compte qu'il est prévu le vendredi 8 septembre :

- à 9 h 30 : Mouvements au sein de l'assemblée - Commissions administratives - Approbation du verbatim de mai 2006 ;
- à 10 heures : Questions orales d'actualité.

J'ai l'impression qu'il y a un petit malentendu car l'élection des commissions administratives concerne le monde entier. Et cela ne se fait pas en cinq minutes. Je crois que l'expérience, pour ceux qui siègent dans cette assemblée depuis longtemps, a montré que lorsque l'on changeait trois commissions administratives, cela prenait deux heures. Alors les changer toutes risque de prendre un certain temps ; cela risque de prendre au moins deux heures si tout le monde est d'accord.

Alors je crois qu'il faut adapter en conséquence l'ordre du jour car la désignation des commissions administratives est un acte important puisqu'il conditionne le bon déroulement des élections ; et c'est une des prérogatives de l'Assemblée qu'elle a intérêt à traiter avec intelligence et responsabilité. Il faut donc est qu'elle dispose d'un peu de temps pour le faire.

Monsieur le Président

C'est une très bonne remarque. Madame MORALES, vous avez la parole.

Madame Monique MORALES

Monsieur COINTAT a raison : cela ne se fait pas en trois minutes ; mais il me semble que, pendant quelques années, un groupe de conseillers, alors délégués, se réunissaient pour essayer de traiter les cas litigieux. Pour les points ne posant pas de problème, c'était bien ; mais quelques centres posaient toujours certains problèmes. Nous nous réunissions et, franchement, cela allait beaucoup plus vite. Je propose donc de nouveau que l'on envisage la création d'un groupe qui permettrait de résoudre les problèmes litigieux.

Monsieur le Président

Si votre proposition était retenue, on pourrait donc placer la création de ce groupe au moment de la constitution des commissions, ce qui permettrait alors de créer ce petit groupe qui pourrait travailler immédiatement là-dessus.

Monsieur le Sénateur ?

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

(Hors micro) dans le passé, c'était aux Présidents des groupes de se mettre ensemble, de s'organiser. Cela ne durera pas longtemps.

Monsieur le Président

Très bien.

Monsieur le Sénateur

(Hors micro) Parce que sinon, cela prendra du temps.

Étant représentant du Président du groupe UFE je propose cette solution. Je pense qu'elle doit recevoir l'assentiment du groupe ADFE — je vois Madame LEPAGE. Je me tourne vers le groupe RFE et je pense qu'il ne devrait pas y avoir de problème non plus. Dans ces conditions, on le fait et j'espère que l'on pourra arriver ainsi à un résultat satisfaisant pour tout le monde.

Monsieur le Président

Monsieur CAPELLI, vous aviez demandé la parole ?

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

Voilà, monsieur le Directeur. Vous n'êtes pas là, mais je m'adresse quand même à vous (*rires*). Je trouve que votre attitude est très irrespectueuse ; et cela ne date pas d'aujourd'hui.

Le seul avantage au fait que vous ne soyez pas là, c'est que je n'aurai pas à supporter votre petit sourire narquois (*réactions*) qui ponctue chacune de vos interventions ; voilà. Ce qui me rassure simplement, c'est que bientôt, vous serez parti et que, moi, je serai toujours là.

Maintenant je vais intervenir sur le fond de ma question.

Votre réforme, votre réorganisation consulaire n'a pas produit tous les effets que vous en escomptiez. En effet, vous n'avez pas tenu toutes vos promesses de l'e-administration, de la cyberadministration.

On se retrouve aujourd'hui dans une situation catastrophique en Suisse : la dotation consulaire dont je parlais ce matin ne permet pas, en effet, de mettre un petit peu de baume sur la plaie que vous avez ouverte, à savoir l'organisation de permanences consulaires.

Maintenant, je m'arrête là. Je voulais en venir à la question que je voulais vous poser ce matin : Monsieur le Directeur, vous figurez sur un document de propagande électorale en compagnie de l'une de nos têtes de liste des six listes présentes en Suisse pour cette votation. Sur ce document de propagande figure également l'ambassadeur de France.

Monsieur le Directeur, estimez-vous que, par votre position d'organisateur de cette élection et par la position qu'occupe l'Ambassadeur de France, étant donné qu'également sur cette liste figure un consul honoraire en deuxième en position et dans la liste de soutien un autre consul honoraire, estimez-vous que c'est là une attitude démocratique ?

Merci de me répondre ultérieurement.

Monsieur Pierre ROBION

Monsieur le directeur n'est pas là.

Monsieur le Président

Voilà. (*Applaudissements.*) Merci donc d'être restés jusqu'au bout.

La séance est levée à 18 h 00